

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 septembre 2024

PROCES VERBAL

Nombre de membres composant le conseil : 55

	A l'ouverture	N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7	N°8-10	N°11	N°12	N°13	N°14	N°15-18	N°19	N°22-25	N°26
Présents	35	34	31	35	34	36	32	30	35	36	35	36	32	36	32	34	35
Absents	5	6	11	5	7	3	9	13	4	3	5	3	9	3	9	6	5
Pouvoirs	15	15	13	15	14	16	14	12	16	16	15	16	14	16	14	15	15

L'an 2024, le 25 septembre à 19h10, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique en Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sur convocation en date du 16 septembre 2024.

Sont présents : Madame BENSALD, Madame BERTIN, Monsieur STERN, Monsieur BESSAC, Madame DEHAY, Monsieur DELAUNAY, Madame YONIS, Monsieur GALERA, Madame GLEMAS, Monsieur ABDOULBAKI, Monsieur VIGNERON, Madame HRISTACHE, Madame LANA, Monsieur METTEY, Madame PEYRAMAURE, Madame POULARD, Madame TERNISIEN, Madame MENHOUDJ, Monsieur BEDREDDINE, Madame CREACHCADEC, Madame ATTIA, Madame LORCA, Monsieur MOLOSSI, Madame ALPHONSE, Monsieur LE CHEQUER, Madame LELEU, Madame LE GOURRIEREC, Monsieur MADAULE, Monsieur MOLOSSI, Monsieur SERNE, Monsieur CHARLES, Madame DEFINEL, Monsieur MBARKI, Madame PREVIATO, Monsieur REZIG, Madame BENABDERRAHMANE.

Procurations : Monsieur Philippe LAMARCHE à Monsieur Olivier CHARLES, Monsieur Stéphane BELTRAN à Monsieur Mohamed ABDOULBAKI, Madame Djeneba KEITA à Monsieur Patrice BESSAC, Monsieur Djamel LEGHMIZI à Madame Mireille ALPHONSE, Monsieur Thomas CHESNEAUX à Monsieur Thomas METTEY, Madame Mama DOUCOURE à Madame Dominique ATTIA, Monsieur Florent GUEGUEN à Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Madame Paule GUERIN à Madame Anne TERNISIEN, Madame Céline HEDHUIN à Monsieur Olivier STERN, Madame Haby KA à Madame Nassera DEFINEL, Monsieur Baptiste PERREAU à Monsieur Gaylord LE CHEQUER, Madame Catherine SERRES à Madame Nathalie LELEU, Monsieur Yann LEROY à Madame Danièle CREACHCADEC, Monsieur Bruno REBELLE à Madame Liliana HRISTACHE, Madame Michelle BONNEAU à Madame Karine POULARD, Monsieur Luc DI GALLO à Monsieur Tobias MOLOSSI (à partir de la n°13 à la fin).

Absents : M. ABDOULBAKI (n°6 à 7 et n°14), Mme ALPHONSE (n°2, n°6 à 7 et n°14) M. BEDREDDINE (n°2), M. BELTRAN (n°2, n°6 à 7 et n°14), Mme BENSALD (n°7), M. CHARLES (n°19 à n°21), Mme CREACHCADEC (n°22 à n°26), Mme DEFINEL (n°4), M. DELAUNAY (n°7), M. DI GALLO (n°1 à n°3 et n°12), M. GALERA (n°6 à 7 et n°14), M. GUEGUEN (n°2), M. GUILLOT, Mme HEUGAS, Mme KA (n°4), Mme KEITA (n°7), M. LAMARCHE (n°19 à n°21), Mme LANA (n°9 à n°10 et n°19 à n°21), M. LE CHEQUER (n° 19), M. LEGHMIZI (n°2, n°6 à n°7 et n°14), Mme LELEU (n°7),

M. LEROY (n°22 à n°26), Mme LORCA (n°1 à n°2 et n°4°), M. MADAULE (n°3, n°6 et n°14), Mme MAZE, Mme MENHOUDJ (n°4), M. MOLOSSI (à l'ouverture puis de la n°1 à n°2, n°19 à n°25), M. PERREAU (n°19), M. REZIG (à l'ouverture), M. SERNE (n°2), Mme SERRES (n°7).

Intervention de Monsieur Pierre SERNE, conseiller municipal MOVICO

« Est-ce qu'on pourrait avoir le quorum ? »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Oui bien sûr. On est à 35 présents en séance.

Effectivement un certain nombre de collègues qui sont excusés pour cause de maladie et d'autres qui sont au congrès des « HLM » qui se tient ces jours-ci. »

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du conseil.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Je vous propose d'élire Madame Mireille Alphonse en tant que notre secrétaire de séance. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Je mets au vote : Contre ? Abstention ? Unanimité. »

À la majorité des voix, Madame Mireille ALPHONSE a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 19h10.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2024

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« J'en profite pour saluer la maison des amis de la rue Hoche qui est parmi le public et que nous accueillons alors qu'ils viennent d'inaugurer il y a quelques semaines, quelques mois désormais la maison. Je vous précise s'agissant des délibérations qui sont portées à notre ordre du jour que la délibération numéro 14 sera présentée après la délibération numéro 5, c'est-à-dire avec présentation et débat et qu'une interruption de séance a été demandée par le représentant du collectif d'occupants du 31 Gambetta et qui seront donc entendus à la fin des délibérations avec débat. Je vous indique également qu'un vœu relatif à la signature par Montreuil de l'appel des villes pour soutenir le traité sur l'interdiction des armes nucléaires sera présenté après les délibérations sans débat. S'agissant de l'adoption du procès-verbal de la séance du 26 juin 2024, nous avons reçu des demandes de rectification du PV de la part du conseiller municipal Monsieur Serne par un mail du 25 septembre à 17h18 sur les points 1, 2, 4 et 5. Les remarques ont été prises en compte et le PV a donc été corrigé en conséquence. Sur le point 3 de votre mail, pour la délibération 6 n'a été voté isolément que l'article 4 de la délibération puis la totalité de la délibération a été mise aux voix et votée à l'unanimité tel que mentionné dans le procès-verbal et sur le 6e point de votre mail, le PV retranscrit la séance telle qu'elle s'est déroulée, aucun élu présent n'ayant demandé lecture des réponses fournies par écrit préalablement à la séance. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE, conseiller municipal MOVICO

« Oui merci en fait je pense que ça doit être très critique pour ceux qui n'ont pas eu les questions d'avoir ces réponses. En fait, il y a quand même un vrai souci de recension des présences, absences, pouvoirs, et cetera sachant que un, pour le compte des votes c'est quand même problématique, deux il y a carrément des conseillers municipaux qui ne sont nulle part, ni dans les présents, ni dans les absents, ni dans les pouvoirs, certains d'ailleurs ne savent même plus s'ils étaient là ou pas et si c'est l'avare qui doit en en juger c'est un peu gênant. Mais en tout cas pour les votes ça pose problème quand même parce que y compris certains qui n'étaient pas là ou qui étaient là ça compte aussi pour ceux qui sortent ou qui sortent pas à un moment, ça compte aussi pour ceux qui doivent voter c'est à-dire que du coup enfin vous dites ok pour certains de mes points qui sont des questions ouvertes c'est-à-dire quand je demande comment Madame Peyramaure a pu voter pour une délibération où elle avait donné pouvoir à quelqu'un qui a voté contre et où il y a pas eu de demande d'avoir deux votes différents. Sincèrement vous pouvez tourner ça dans tous les sens mais au PV elle a voté contre. Voilà et donc ça devrait être compté comme ça. Donc très sincèrement au moins sur les votes, les présences, les absences, les pouvoirs, et cetera ça devrait être indiqué vraiment clairement sachant qu'on n'a jamais la nouvelle version du PV. Donc en fait moi je n'aurais pas de version par exemple où je suis bien noté comme j'étais absent et présent pendant cette séance et avec le pouvoir donné à Madame YONIS donc comment on fait pour avoir les bonnes versions puisque vous dites c'est pris en compte ? Par ailleurs non sur la délibération 6 c'est dans le PV vous avez fait voter l'article 1, l'article 2, l'article 3 puis l'article 4 vous n'avez pas fait voter l'article 5 et ensuite vous avez fait voter la délibération complète tout ça dans une certaine confusion. Voilà enfin sincèrement moi je veux bien entendre plein de choses mais voilà au moins mettez correctement les présences et les absences parce que sans ça vraiment ça va finir par poser problème. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je précise évidemment que le procès-verbal est envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux, la proposition de procès-verbal une semaine après la tenue du conseil qui effectivement... »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE, conseiller municipal MOVICO

« Non, non, non. Le compte rendu. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Oui le compte rendu et donc le projet de procès-verbal et une semaine après le conseil ce qui laisse dans l'intervalle... »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE, conseiller municipal MOVICO

« Non le PV il est envoyé quelques jours avant le conseil. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Vous avez raison le compte-rendu effectivement et le projet de PV est envoyé en même temps que les autres délibérations du conseil municipal, mais je voulais simplement indiquer que le compte-rendu est envoyé une semaine après. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE, conseiller municipal MOVICO

« Oui mais le compte-rendu ne donne pas les votes, c'est juste que les délibérations adoptées donc on sait pas en fait qui est compté, pas compté, présent, pas présent, à quel moment et cetera. Il y a que le PV en fait qui permet de savoir qui était présent, quand, qui est sorti, quand. Voilà et c'est important derrière pour prouver un certain nombre de choses. Moi je serai Monsieur Galera je serais pas très content de pas être compté s'il était là quoi. Enfin voilà. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Ok je comprends et en même temps à chaque fois qu'il y a eu des erreurs matérielles, elles ont été corrigées. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE, conseiller municipal MOVICO

« Oui est-ce qu'on pourrait dans ce cas-là avoir la version définitive du procès-verbal avec ses corrections merci. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Mercredi vous l'aurez. Je le mets aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Proposition adoptée je vous remercie. »

2 abstentions : Pierre SERNE et Choukri Yonis

Avant de dire quelques mots s'agissant des faits marquants je veux indiquer au conseil la constitution d'un nouveau groupe politique intitulé « Montreuil Unitaire Sociale et Écologique » (MUSE) composé de Nathalie Lana, de Richard Galera en qualité de coprésident, de Dominique Glemas, d'Olivier Madaule, de Muriel Bensaïd et par conséquent le groupe Montreuil Insoumise est composé de Thomas Mettey et Sidonie Peyramaure en qualité de coprésident et de Thomas Chesneaux.

==--==

PROPOS INTRODUCTIF DU MAIRE

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Mesdames et Messieurs les élus, Chères Montreuilloises, chers Montreuillois,

La période estivale et la rentrée scolaire sont désormais loin derrière nous. Déjà l'automne, le froid et la pluie ont fait leur retour depuis un certain temps. Mais ce conseil municipal de rentrée reste pour moi et au nom de la municipalité, l'occasion de remercier publiquement l'ensemble des agents de la Ville qui ont participé cet été à animer Montreuil, ses différents quartiers, au rythme des activités proposées notamment dans le cadre des Jeux olympiques. Je dois dire à ce sujet que le passage de la flamme et les deux « Clubs 24 » organisés à l'occasion des Jeux paralympiques ont été une belle et grande réussite. Alors, vraiment, merci aux agents du service public et merci aux Montreuilloises et aux Montreuillois qui ont participé et contribué à faire que ces événements soient populaires, festifs et joyeux.

Un grand merci également aux services municipaux qui ont contribué à ce que 400 jeunes Montreuillois et plus de 500 enfants âgés de 4 à 11 ans, soit 900 jeunes Montreuillois partent en colonies ou dans nos centres de vacances et puissent se divertir dans un cadre naturel, dépaysant en pratiquant différentes activités de loisirs et sportives et culturelles.

Historiquement, notre Ville a toujours défendu le droit aux vacances pour toutes et tous par l'intermédiaire de ses centres de vacances et des séjours qu'elle propose et des colonies qu'elle organise. Je veux dire à cette occasion que nous cherchons toujours à améliorer l'offre que nous proposons aux Montreuilloises et aux Montreuillois, en tenant compte de l'ensemble des retours d'expérience des enfants et des parents que nous recevons. Nous poursuivons un objectif de mixité sociale et de genre dans la composition des effectifs et de bonne adéquation entre le nombre de participants, leur âge et le niveau d'encadrement.

Un mot de remerciements enfin à l'ensemble des agents qui ont travaillé cet été à la réalisation de travaux sur notre espace public et dans nos écoles. Cette année est très particulière avec la livraison du nouveau groupe scolaire Guy Môquet – d'Estienne d'Orves. Les enfants du secteur ont pu faire leur rentrée dans une belle école flambant neuve répondant en tout point à nos orientations politiques définies dans le projet éducatif de territoire avec notamment un véritable espace réservé au centre de loisirs et des salles mutualisées avec l'école comme la bibliothèque et la ludothèque.

Les bonnes conditions d'apprentissage et d'épanouissement des petites montreuilloises et des petits montreuillois dans nos écoles et nos centres de loisirs sont de notre responsabilité et nous faisons le maximum pour y parvenir. Je pense bien évidemment à la rénovation du bâti et à la réparation à marche forcée de plusieurs générations de non-investissement dans le patrimoine scolaire, mais aussi de notre engagement fort de ce mandat qu'a été le recrutement de plus de 60 ATSEM supplémentaires permettant d'accompagner les jeunes enfants des moyennes sections de maternelle. C'est une fierté pour nous car c'est un effort important pour nos finances communales et nous l'avons fait pour le bien-être des enfants et pour favoriser leur parcours pédagogique puisque les ATSEM sont un appui important pour les enseignantes et les enseignants. Ce soir, nous aurons l'occasion d'adopter ensemble, si vous le souhaitez, la charte des écoles maternelles qui traite notamment de ces relations de travail entre les ATSEM et les enseignantes et les enseignants.

Cette année est aussi très particulière avec la rénovation et la création du groupe scolaire Voltaire Héritier et du centre de loisirs attenant, effectuées par notre atelier municipal dont je salue le travail, et qui est une conséquence de la refonte de la carte scolaire dans le Bas Montreuil que nous avons votée cette année du fait de l'évolution des effectifs dans les classes observées et par la prospective scolaire.

Vous vous en souvenez, il y a quelques mois, c'est en responsabilité que nous prenions la décision difficile de fermer l'école maternelle Louis Aragon. La fermeture est désormais effective depuis cette rentrée et j'ai le plaisir de vous annoncer que dès les vacances de la Toussaint, avec l'IME Les Enfants terribles et avec le soutien d'Est-Ensemble Habitat, nous ouvrirons une structure de répit pour les aidants qui permet aux enfants autistes sans solution d'être accueillis en centre de loisirs. C'est une structure rare et innovante qui permet à la fois aux enfants d'être accueillis et aux aidants, aux parents, de souffler. Nous travaillons également à agrandir cette offre médicoéducatrice dans les prochains mois sur cette ancienne école. Danièle Creachcadec et moi-même aurons l'occasion de revenir devant vous pour vous informer des nouveaux engagements. Je suis ainsi très heureux de dire et d'annoncer que nous avons obtenu très rapidement nos engagements s'agissant de la vocation éducative de l'école Aragon.

Dans quelques instants, Danièle Creachcadec vous présentera le rapport de la commission communale pour l'accessibilité et détaillera les réalisations concrètes. Pour ma part, je souhaitais prendre l'exemple du projet sur Louis Aragon pour illustrer notre action visant à rendre notre ville plus inclusive.

Car j'ai la conviction que notre devoir en tant que municipalité est que l'ensemble des personnes en situation de handicap cessent d'être invisibilisées ; qu'elles aient accès à des structures collectives, puissent participer à la vie citoyenne et vivent notre ville comme tout le monde ; c'est-à-dire qu'elles ne soient pas elles-mêmes dépendantes de ce que notre société, nos bâtiments, nos moyens de transport, nos espaces publics, leur impose.

Nous tentons d'y répondre sur le volet bâtimentaire, avec la réouverture de deux équipements publics d'Est-Ensemble que sont notre piscine Maurice Thorez, depuis le 2 septembre, et notre conservatoire Pina Bausch, à partir du 30 septembre.

Les travaux de rénovation ont permis la mise en accessibilité de l'ensemble des espaces dans les deux structures et pour la piscine de créer de nouveaux créneaux notamment pour les enfants porteurs de handicap mais nous avons conscience qu'il faut adapter aussi sur les enjeux de piscine de la proposition que nous faisons notamment pour l'apprentissage pour un certain nombre d'enfants, de jeunes et d'ailleurs d'adultes. Je vous donne d'ailleurs rendez-vous ce samedi à 17 h pour inaugurer ensemble notre piscine rénovée et les 22 et 23 novembre prochain pour inaugurer notre conservatoire. Je parle sous votre contrôle Alexie Lorca, il a fait peau neuve et il est vraiment dans une situation superbe que les Montreuilloises et les Montreuillois découvriront.

Nous tentons aussi d'y répondre sur l'espace public avec le projet de réaménagement global de la Croix de Chavaux qui va démarrer dans quelques semaines et qui vise notamment à ce que les personnes en situation de handicap puissent circuler librement, je dirai dans la droite ligne de ce qui a pu être fait sur la Place Jean Jaurès et autour de Gabriel Péri. Le projet a été conçu, à chaque phase stratégique, en concertation avec la commission communale d'accessibilité. Ce sont par exemple les marches exploratoires avec des personnes en situation de handicap, elles-mêmes porteuses de handicaps différents qui permettent de prendre en compte leurs situations dans le projet d'aménagement. Et cela inclut aussi les changements d'usage, notamment pour les personnes avec un handicap visuel qui ont l'habitude de se rendre d'un point A à un point B. Le projet prévoit pendant la phase de travaux, puis une fois la livraison effectuée, d'accompagner ce changement d'habitude et de pratique.

Au-delà même de la question de l'accessibilité, le réaménagement de la Croix de Chavaux, pour sa partie Sud, fera la part belle à un nouvel espace piétonnisé, et arboré qui répond à l'orientation que nous nous sommes donnés pour ce mandat d'anticiper le réchauffement climatique et de rendre notre ville vivable dans un futur plus chaud.

C'est en ce sens que nous avons lancé aussi un second projet important dans cette fin de mandat avec le Grand chemin dont la convention de travaux avec Est Ensemble est également à l'ordre du jour de notre conseil municipal. Ce projet va transformer radicalement une partie de notre ville : un circuit arboré et apaisé, qui présentera des voiries, des réseaux et un éclairage public rénovés.

Le dernier sujet à l'ordre du jour de notre conseil que j'aimerais évoquer concerne l'assurance multirisque habitation communale. Nous avons appris pas plus tard qu'hier que l'ensemble des assurances auto, habitation et santé allaient augmenter de 10 à 15% l'année prochaine. Dans ce contexte, et dans un contexte post-inflationniste où le pouvoir d'achat n'a toujours pas rattrapé son retard sur les prix, nous proposerons aux Montreuilloises et aux Montreuillois, si le conseil municipal et le conseil d'administration du CCAS le décident, une offre d'assurance habitation en lien avec la Mutuelle fraternelle d'assurance à des prix de départ négociés et qui ne pourront pas augmenter plus de 4 % par an.

Cette nouvelle offre vient compléter la mutuelle santé et devra permettre à un plus grand nombre de nos habitantes et de nos habitants d'être couverts par une assurance santé et habitation. C'est en tout cas l'objectif que nous poursuivons dans un souci de justice sociale.

Chers Montreuilloises, chers Montreuillois,

Pour terminer, j'aimerais dire que dans le contexte politique actuel où le Gouvernement récemment nommé avec l'aval de la leadeuse Marine Lepen du Rassemblement national, concentre en son sein des personnes éminemment réactionnaires et conservatrices ; que ses trois premiers jours sont marqués par la remise en cause de l'aide médicale d'Etat, le recadrage d'un ministre suite à un appel de Marine Le Pen au Premier ministre et les déclarations du président du Sénat pour établir une coopération avec l'extrême droite ; à Montreuil, nous tentons avec les moyens qui sont les nôtres de concevoir et de développer une ville humaine, écologique et progressiste.

Alors que sont annoncées depuis plusieurs semaines des coupes importantes dans le budget de l'État pour 2025, ciblant les recettes de fonctionnement des collectivités ainsi que le nouveau ministre des finances vient de le déclarer, en particulier la compensation à l'euro près de l'ancienne taxe d'habitation, nous sommes engagés comme municipalité, unis depuis dix ans et au travail pour l'intérêt général montreuillois, à être pleinement mobilisés pour défendre notre action politique locale, les finances de nos services publics et les intérêts de nos habitantes et de nos habitants.

Je vous remercie.

Et sans attendre je passe la parole à Choukri Yonis. »

Intervention de Madame Choukri YONIS, conseillère municipale MOVICO

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Ce soir à un moment où s'ouvre au plan national une période de grande incertitude je voudrais poser une question somme toute assez simple je voudrais demander où va notre ville ? une fois n'est pas coutume, mais je vais ouvrir mon propos sur la situation du personnel communal tant les tensions sont nombreuses dans de nombreux services de la ville. On n'a pas besoin d'aller chercher bien loin pour toucher du doigt ce malaise. Les documents de nos séances du conseil municipal sont porteurs de nombreux indices de ce qui dysfonctionne. Parmi ceux-ci les difficultés de recrutement auxquels la ville fait face. Il suffit de regarder donc par exemple la police municipale, 25 postes ouverts au budget seulement 12 de pourvus, les ATSEM dont vous parlez tout à l'heure 99 postes ouverts au budget seulement 69 de pourvus, le départ de nombreux agents, parfois des personnes qui étaient venues en détachement attirées sans doute par le fait que Montreuil est une grande ville et qu'à ce titre elle devrait pouvoir offrir des perspectives de carrière intéressantes.

Dans le même ordre d'idée, je pourrais citer le nombre d'agents reconnus inaptes à leur poste et qui sont en en attente d'un reclassement professionnel, qui n'arrive pas, la multiplication des situations de souffrance au travail. On pourrait continuer à égrainer ces signaux qui devraient être autant d'alerte pour l'employeur. Le fait est que la collectivité en tant qu'employeur ne se saisit pas du problème et cela m'interpelle. Pire encore la presse s'était fait écho du fait que la ville préfère payer des astreintes financières plutôt que de réintégrer un agent à son poste comme la justice l'y condamnait. C'est proprement incompréhensible et choquant de se dire que les impôts des Montreuillois servent à financer de tel type de dépenses. Il n'y a pas de service public de qualité sans personnel pour l'accomplir et aujourd'hui la situation qui est faite au personnel communal met un certain nombre d'entre eux en grande difficulté et elle menace le service rendu aux habitantes et aux habitants. Au-delà de la question du personnel communal je me demande où va la Ville, quand je vois combien, sans jamais bien entendu poser le sujet, combien vous grignotez le périmètre même du service public. Pour illustrer mon propos, je reviendrai sur le service de maintien à domicile. Au dernier conseil municipal, nous vous interrogeons sur les rumeurs d'abandon de ce service et on apprend dans le procès-verbal donc que nous avons approuvé ce soir que c'est au moment même où nous votions le budget en mars dernier, au moment même où vous augmentiez les taux de la taxe foncière, c'est à ce moment-là que vous, sans informer bien sûr le conseil municipal, vous preniez la décision d'abandonner ce service. Gérer une ville c'est faire des choix avec quel autre choix cette décision était-elle en balance ? nous n'en serons rien. Je pourrais citer dans le même ordre d'idée le Centre Municipal de Santé du Bel Air Grand Pêcheur ouvert par votre prédécesseur et que vous avez fermé en catimini en 2020 au début de votre second mandat. Je pourrais continuer en citant le cas du garage municipal dont l'avenir municipal est incertain ou encore le Café la Pêche qui va fêter donc cette année ces 30 ans. En somme vous êtes en train, à bas bruit, de détricoter ce qui faisait la particularité de la banlieue rouge. Sans l'assumer vous êtes en train de déconstruire à bas bruit ces apports du communisme municipal que vos prédécesseurs ont habilement bâtis dans une période autrement plus hostile que celle que nous connaissons. Je me demande où va notre Ville lorsque la question de l'avenir des cantines des foyers de travailleurs migrants est posée et que l'équipe municipale que vous dirigez répond en substance « Monsieur le Maire ce n'est pas notre responsabilité, c'est celle des gestionnaires. »

Qu'il me soit ici permis de rapporter une histoire qui s'est déroulée pas loin de chez nous en 2003 chez nos voisins de Saint-Denis dirigés à l'époque Monsieur le Maire, par vos collègues communistes. Je veux parler de la mise en place du restaurant social par exemple « Taf et Maffé ». L'association qui porte ce restaurant a été créée à la suite de la reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants géré à l'époque par la Sonacotra puis Adoma. Aujourd'hui, ce restaurant est devenu un acteur majeur de l'insertion délivrant 500 repas par jour. D'ailleurs, ce restaurant a été une telle réussite qu'en 2021 il a été bénéficiaire du plan France Relance en Seine-Saint-Denis au titre des associations luttant contre la pauvreté.

On dit « quand il y a de la volonté il y a un chemin ». Vos camarades à Saint-Denis eux avaient su trouver le chemin, quand vous et votre majorité repoussez vers les gestionnaires de foyers celles et ceux qui vous sollicitent sur le sujet des cantines des foyers. Je me demande encore où va notre Ville quand je vois que vous n'avez pas été en capacité d'anticiper le besoin en stationnement supplémentaire qu'allait générer l'arrivée de la ligne 11 à la Boissière. Pourtant, l'arrivée du métro était attendue et vous ne manquiez pas d'outil pour anticiper les aménagements de la ville. La convention avec l'établissement public foncier d'Île-de-France que vous avez évoqué tout à l'heure et que nous allons renouveler ce soir est précisément un de ces outils qui aurait pu permettre d'anticiper ces aménagements nécessaires. Faute d'avoir anticipé dans l'urgence et pour éviter l'engorgement du quartier, la solution trouvée a été de passer une partie du quartier en stationnement payant, les habitantes et les habitants du quartier apprécieront. Pour conclure mon propos je voudrais juste souligner le fait que gérer une ville ce ne peut pas être que des beaux discours. Quel sens cela peut avoir de mobiliser du personnel communal en soirée et le week-end pour des conférences sur la paix et écrire une contribution de Montreuil à la paix dans le monde quand on n'arrive pas à s'occuper correctement de sa voirie municipale ? Je crois qu'il faut que la communication cède le pas de manière urgente à l'action. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup Madame. Monsieur Serme vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE, conseiller municipal MOVICO

« Je commencerai par la fin de votre propos. Effectivement, nous avons depuis quelque temps un gouvernement qui hélas sans surprise considéré comme le plus à droite depuis un bon moment, à droite réactionnaire parce qu'on a rarement eu autant de personnes proches de la « manif pour tous » aussi dans un gouvernement et anti-écologie. Manifestement pour ce gouvernement, l'avis du Rassemblement national compte plus que celui du Nouveau Front populaire qui pourtant était arrivé en tête des élections législatives et tout ça annonce, on le sait, entre autres, un plan de rigueur sans précédent depuis au moins quelques décennies. Plan de rigueur qui impactera évidemment l'ensemble des services publics mais notamment les services publics locaux et les finances des collectivités locales ce qui ne fera qu'aggraver la situation de territoire comme le nôtre. Dans ce contexte et malgré vos grands discours, on ne voit plus ou on ne voit pas quel filet de protection est encore porté par une ville de la banlieue rouge qui comme le disait ma collègue Choukri Yonis avait toujours su palier aux défaillances de l'État et être là en protection des populations les plus précaires. Au-delà des sujets évoqués par ma collègue, on ne voit pas en fait à coup de griffe dans tout ce qui était le filet de sécurité sociale porté par la ville que soit les centres de santé municipaux, l'aide à domicile ou des choses comme ça ce que la ville est en train de faire et on a l'impression que le plan de rigueur local accompagne ou a précédé le plan de rigueur national. Vous vous félicitez de l'ouverture d'une nouvelle école tout en disant au passage que vous en avez fermé une. On apprend ce soir donc qu'il y aura donc un lieu de répit pour parents d'enfants autistes installé à la place de l'école qui a fermé à la rentrée. Mais quelle est la pérennité de ce dispositif ? Nous n'en avons aucun détail si c'est quelque chose de précaire en attendant des travaux pour y voir fleurir comme un peu partout dans la ville un immeuble de standing. Franchement je ne vois pas très bien où est le gain pour la ville sachant qu'en plus la construction de l'école dont vous vous félicitez a été payée sur des crédits ANRU qu'il va bien falloir reconstituer à un moment. S'agissant d'un autre projet sur lequel, vous avez été d'ailleurs bien discret ce soir, les cantines dont vous vous félicitez du passage en régie publique. Nous ne sommes toujours pas dans le syndicat « Tables Communes » donc nous avons juste un marché avec un prestataire dont nous avons déjà reçu un certain nombre de plaintes de parents sur la qualité manifestement pas idéale des prestations dans les cantines scolaires. Dans le même temps, l'espace public est de plus en plus abandonné. Chaque fois, vous vous félicitez finalement de choses dont on peut applaudir, mais derrière la réalité est tout autre. La ligne de bus 202 n'a toujours pas d'arrêt en dur et même les arrêts provisoires disparaissent ce qui fait qu'il y a des endroits par exemple à Robespierre où la plupart du temps on ne sait pas, il y a pas d'arrêt en fait parce qu'on ne sait pas, il y a pas de matérialisation de l'arrêt de la ligne, les arbres coupés ou morts ne sont pas replantés, il n'y a pas d'entretien de ces arbres. En fait tout ça est d'autant plus inquiétant et incompréhensible que vous avez pour la deuxième fois cette année augmenté les impôts locaux ce qui a représenté en gros 10 % d'augmentation pour ceux qui les payent, à chaque fois les deux fois.

Donc dans ce contexte comprenez que nous soyons inquiets, que nous ne sachions effectivement pas où va cette ville. Peut-être en serions-nous un peu plus où serions-nous peut-être un peu plus partie prenante de cela si vous n'aviez pas décidé de faire élire avec les voix de la majorité dans la plupart des organismes comme le CCAS, l'OPH l'Office Public d'Habitat ou la Société Public Local Résilience et Innovation des membres de l'opposition de droite, membres de l'opposition de droite que nous n'avons pas vu dans ce conseil depuis des mois pour ne pas dire pour l'un d'entre eux depuis 2 ans qui ne siège pas plus dans ces organismes. Vous n'avez donc pas d'opposition dans ces organismes qui vous permet en toute opacité de continuer votre petit jeu. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup Monsieur Serme. Madame Alphonse. »

Intervention de Madame Mireille ALPHONSE, adjointe au maire déléguée à la transition et à la démocratie alimentaire

« Monsieur le Maire, Chers collègues, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois,

Je commencerai juste cette intervention en répondant à Monsieur Serme que vous aurez bientôt une présentation sur l'adhésion à Tables Communes et que si cette adhésion n'a pas encore eu lieu c'est tout simplement eu égard au règlement au statut de cet organisme qui a besoin de faire délibérer dans chacune des communes adhérentes l'adhésion d'un nouveau membre donc c'est en train d'être fait et nous adhérons de façon très officielle d'ici la fin de l'année évidemment je vous en parlerai. Je reviens à mon propos général je pense que nous serons toutes et tous d'accord pour dire que la situation politique de notre pays est grave. Notre démocratie n'est plus seulement malmenée elle est menacée de mort cérébrale par celui qui devrait être le garant pourtant des institutions, le Président de la République. Non seulement la règle démocratique qui seule prévalait jusqu'à présent et voulait qu'un premier ministre soit issu des rangs du rassemblement politique ayant été en tête des élections législatives, non seulement cette règle a été bafouée par Emmanuel Macron mais le gouvernement qui vient d'être nommé est issu des partis ayant perdu à deux reprises face aux électrices et électeurs français.

Pire encore, alors que les élections législatives anticipées décidées par le Président seul ont donné lieu à un sursaut antifasciste via le Nouveau Front populaire et le Front républicain de second tour, le gouvernement Barnier est soumis à la bonne volonté de l'extrême droite. Cette situation est tellement effarante que l'une des stars de la récente Fête de l'Humanité a été un ancien ministre de Jacques Chirac l'un des seuls à droite à produire une analyse clairvoyante de la situation. Qui aurait pu prédire également qu'un ministre de l'Intérieur reprenant les thèses ignobles de « français de papier » puisse rester avec la confiance du soi-disant arc républicain. C'est là le 1er avatar politique sous le président Macron. Alors que partout en France et la semaine dernière à Montreuil nous venons de fêter les 80 ans de la libération du jour de l'extrême droite européenne cette situation est odieuse, révoltante et je ne peux m'empêcher de penser à toutes les résistantes et tous les résistants de 39-45 qui doivent se retourner dans leurs tombes. Au plan économique, écologique et social, le président Macron et ses proches mettent aussi le pays dans une situation désastreuse et cela

a des conséquences gravissimes pour nos collectivités. Permettez-moi d'appuyer sur les budgets dévolus aux transitions écologiques moins de 35 % de budget pour l'ADEME soit 500 millions d'euros en moins, 1,5 milliards d'euros pour le Fonds Vert. Couper aussi violemment dans ces budgets c'est couper dans les projets locaux de transition notamment le fonds chaleur qui est un outil majeur de décarbonation des chauffages partout dans notre pays. Couper dans le fonds vert c'est amputer la capacité des collectivités locales à rénover, financer des initiatives locales de transformation écologique de nos activités. Ces actions ont par exemple des conséquences dures sur l'action de nos agences locales de l'énergie et du climat les ALECS. Comme vous le savez, grâce à vous mes chers collègues, je suis présidente de la deuxième plus grande Alec d'île-de France après Paris, « MVE ». Nous accompagnons les collectivités territoriales dont Montreuil et Est Ensemble dans leur stratégie de transition énergétique. Nous sommes auprès des habitants qui nous sollicitent pour la rénovation énergétique de leurs logements et grâce à l'inconséquence doublée d'ultra libéralisme des équipes « macroniennes » pour la première fois de notre vie c'est-à-dire depuis 26 ans nous ne savons pas en cette fin septembre comment nous serons financés à partir du 1er janvier 2025. Le dispositif préexistant de l'État prend fin au 31 décembre 2024 et le dispositif à venir se fait toujours attendre. Ses règles de financement qui n'arrêtent pas de changer mettent en danger non seulement notre capacité à répondre à la demande des habitants mais aussi l'emploi des 30 salariés de l'ALEC dévoués à la transition de nos territoires. Bien sûr nous nous battons pour éviter le pire et bien sûr je sais aussi pouvoir compter sur la solidarité de nos collectivités territoriales et de leurs élus au premier rang desquels vous Monsieur le Maire cher Patrice. Mais alors que Bercy a osé dire que les finances de la France étaient mal en point à cause des collectivités locales soi-disant trop dépendantes, je ne peux m'empêcher de tirer la sonnette d'alarme avec une conviction de l'école à l'hôpital en passant désormais par le service public local de la transition énergétique c'est bien tout le service public qui est menacé de mort certes une mort lente mais une mort certaine. L'heure n'est plus à l'indignation elle est au combat. Notre groupe s'associera avec conviction aux événements locaux qui renforceront la lutte contre ce gouvernement illégitime et déjà inique. Au plan national, nous nous associerons à toutes les actions pour mettre en œuvre une 6e république vraiment démocratique, vraiment sociale, vraiment écologique. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Stern. »

Intervention de Monsieur Olivier STERN – adjoint au maire, délégué aux Relations usagers au numérique, mobilités, ville cyclable, stationnement

« Madame, Monsieur, chers collègues,

Le gouvernement le plus à droite de la 5^e République est constitué au mépris du résultat des urnes qui a placé le Nouveau Front populaire en tête et qui aurait dû conduire à ce que Lucie Castets soit appelée à former un gouvernement pour la France. Le gouvernement Barnier n'a pas encore prononcé son discours de politique générale mais a-t-on vraiment besoin d'un discours ? Prenons l'exemple du nouveau ministre de la fonction publique monsieur Guillaume Kasbarian, il nous vient du ministère du logement et a, à son actif une loi pour laquelle il s'est employé avec méthode à protéger les plus forts au détriment des plus faibles. Pensez-vous que sa nomination à la fonction publique soit une réponse au message envoyé par les Françaises et les Français sur le besoin de renforcer les services publics ? Il aurait pu dire lors de sa première intervention qu'il a entendu le message des Français pour le pouvoir d'achat en commençant par celles et ceux qui font vivre le service public, il aurait pu dire lors de la passation de pouvoir « j'ai entendu également l'appel très large pour renforcer nos services publics de proximité notre hôpital, notre école, notre justice ». En fait, pas du tout, sa priorité à Monsieur Kasbarian c'est de débureaucratiser l'administration. On a hérité à ce poste d'un libertarien tendance Elon Musk qui n'a rien compris des urgences sur lesquelles les Français se sont pourtant clairement exprimés dans les urnes et attendent des réponses urgentes. L'urgence de Monsieur Kasbarian c'est de lutter contre le labyrinthe bureaucratique, de simplifier notre administration derrière le mot simplification. C'est une manière à peine masquée d'affirmer sa volonté de réduire le nombre de fonctionnaires et de dégrader encore plus la qualité du service public. Il faut dénoncer cette tartuferie. Tartuferie encore que le nouveau ministre de l'Intérieur qui n'en peut plus de gesticuler, de donner des coups de menton. Il est venu à La Courneuve avant-hier pour saluer le travail des fonctionnaires de police qui ont été victimes d'un insupportable guet-apens. Pensez-vous qu'il soit venu en Seine-Saint-Denis comme avant lui Nicolas Sarkozy à l'époque de l'épisode du karcher pour défendre l'égalité républicaine et la nécessité de recruter plus de policiers pour qu'il y en ait autant pour les habitants à Montreuil qu'à Paris ? Pensez-vous qu'il soit venu ici pour constater qu'à Bobigny il y a moins de magistrats par habitant qu'à Paris ou ailleurs ? Pensez-vous qu'il soit venu en Seine-Saint-Denis pour s'alarmer de la perte de chance que constitue le manque de remplacement de professeurs dans nos écoles ? Pourquoi viennent-ils dans nos villes ? Pour servir quel discours idéologique ? Quelle caricature pour alimenter quel fantasme ? Il faut dénoncer ces impostures. Il y a quelques semaines à peine notre département accueillait des centaines de milliers de personnes à l'occasion des Jeux Olympiques dans ses équipements sportifs, ses parcs, le long de ses canaux. Tout s'est très bien déroulé parce qu'il y avait des agents du service public sur le terrain pour assurer la sécurité dans un climat d'une grande sérénité. Alors même que le discours de politique générale n'a pas encore eu lieu nous sommes déjà écoeurés d'entendre ces personnalités politiques venir s'essuyer les pieds sur les habitants de notre département pour illustrer un discours idéologique, caricatural, paresseux, xénophobe qui n'a d'autre objectif que de flatter Marine Le Pen qui tient entre ses mains et au bout du combiné de son téléphone le destin de ce gouvernement. Nous nous dressons contre ces discours d'un autre temps qui méprise le réel en s'attaquant toujours au plus faible. Quelle meilleure illustration que leur obsession de l'aide médicale d'État qu'ils veulent supprimer. Il n'y a pas un seul médecin qui leur dira que c'est une bonne idée. Les pays qui ont essayé sont tous revenus en arrière même leur spécialiste Patrick Stefanini qui a rendu un rapport il y a quelques mois pour dire en des termes polis que c'était une idée stupide. Oui mais voilà c'est une idée dans l'air du temps, celle qui détourne des vrais problèmes pour chercher parmi les plus humbles des boucles émissaires et préserver ainsi leurs privilèges. Non ils n'ont aucune intention de répondre aux urgences sociales, celle du pouvoir d'achat, celle de l'urgence écologique, celle du délitement de notre service public et que dire de cette nouvelle ministre Madame Laurence Garnier un temps pressenti pour être ministre de la Famille et qui s'est prononcé contre l'interdiction des thérapies de conversion entre autres. Donc siègent dans ce gouvernement des personnes qui considèrent que l'homosexualité est une maladie qu'il faut soigner. Pensez-vous qu'elle a été remerciée ? Pas du tout bien sûr on lui a trouvé un autre poste dans ce gouvernement. Voilà vous nous trouverez nous toutes et tous ici présents au-delà des rangs du Parti Socialiste pour nous dresser contre ces impostures et défendre les habitants de notre ville et notre service public. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Florian Vigneron sera notre dernier orateur. »

Intervention de Monsieur Florian VIGNERON – Adjoint délégué aux affaires sociales, aux solidarités et au cimetière. Adjoint délégué au quartier Montreuil - Le Morillon

« Monsieur le Maire, chers collègues, montreuilloises et, montreuillois

Les politiques publiques menées ces dernières années, souvent imposées par un gouvernement déconnecté des réalités locales, ont des impacts considérables sur nos finances locales et sur le quotidien de tous. La réduction des dotations de l'État, l'absence de soutien véritable pour nos projets structurants met à mal nos capacités d'agir. Cela fragilise nos territoires et pèse sur nos capacités à répondre aux besoins de nos concitoyens. Face à ces défis, il est illusoire d'attendre que ce gouvernement agisse en notre faveur. Nous n'attendons rien de positif de sa part, tant son alliance avec l'extrême droite la plus rétrograde et réactionnaire ne fait plus aucun mystère.

Le Ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau répète vouloir « rétablir l'ordre » et promet « d'augmenter considérablement le nombre d'expulsion du territoire ».

Hier, le ministre de l'économie Antoine Armand a exclu le RN de « l'arc républicain » des futures consultations qu'il va mener pour établir le budget. Le premier ministre Michel Barnier a, dans la minute, recadré son ministre et a appelé Marine Le Pen pour s'excuser.

L'extrême droite en France cherche à nous plonger dans une société fondée sur la peur : peur des étrangers, peur des femmes qui s'émancipent, peur de la différence et du progrès, une société refermée sur elle-même, où la division et la haine deviennent des outils de pouvoir, au détriment des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui doivent nous unir.

Les villes, qui sont le cœur de l'action publique locale, se retrouvent en première ligne. Sans moyens financiers suffisants, comment pouvons-nous poursuivre nos politiques de proximité, améliorer les services publics, investir dans la transition écologique, ou garantir la sécurité et le bien-être de tous ?

Comme l'a indiqué Monsieur le Maire, Montreuil ouvre des écoles, envoie ses enfants en vacances, investit dans l'accessibilité de la ville, rénove des installations sportives, apporte un réseau de soins et une mutuelle familiale accessible, se bat pour une culture populaire de qualité, plante 5000 arbres. Oui, nous préparons la ville de demain.

C'est pourquoi il est essentiel de nous unir. Montreuil le fait depuis dix ans. Nous montrons une gauche unie, capable de diriger et forte de ses différentes sensibilités. Ensemble, nous avons le pouvoir d'agir.

Unis, solidaires, et déterminés, nous pourrions non seulement faire entendre nos voix, mais surtout construire des solutions collectives pour l'avenir de Montreuil.

L'union est notre force. Ensemble, nous pourrions défendre une politique publique juste, au service du bien commun ! Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Merci Florian Vigneron ainsi que l'ensemble des oratrices et des orateurs. Je propose d'interrompre la séance pour accueillir la prise de parole du collectif des habitantes et des habitants de Gambetta. Donc j'interromps la séance. Le micro est juste devant là. »

==--==

Interruption de séance

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je réunis à nouveau le conseil municipal et je vous réponds.

D'abord l'ensemble des élus ici sont évidemment en colère et profondément conscient de la situation que vous vivez. Comment est-il possible que dans la 7e puissance mondiale nous soyons amenés à avoir autant de nos concitoyennes et de nos concitoyens dans une situation d'exclusion, de danger, parfois de déscolarisation ou d'immenses difficultés de scolarisation pour de nombreux enfants y compris présents sur notre territoire. Ce soir nous avons répondu à votre demande d'interruption du conseil municipal et de prise de parole afin que vous puissiez faire connaître cette situation à toutes celles et ceux qui nous regardent et de manière à leur faire savoir quel est votre quotidien. Le quotidien des sans-papiers présents sur notre territoire, des femmes, des hommes, des enfants que l'État feint de ne pas voir, d'ignorer et souvent de mettre en situation dangereuse. Nous savons quel a été votre parcours jusqu'au 31 rue Gambetta. Vous avez d'abord été chassé de Paris il y a plus de 2 ans par le préfet de police qui au passage n'a rien fait d'autre que d'envoyer les forces de police puis vous êtes venus à Montreuil d'abord au parc des Guilands ensuite dans un ancien restaurant insalubre et dangereux de l'avenue Pasteur pour lequel nous n'avons pas pu vous laisser risquer votre vie et celle de vos enfants, la municipalité avait donc à l'époque pris ses responsabilités. Depuis, au 31 de la rue Gambetta vous êtes à l'abri et vous l'avez souligné, un certain nombre de situations individuelles et familiales ont trouvé une solution dans le cadre du droit commun. Depuis deux ans, nous avons tenté de répondre à vos sollicitations et nous vous avons reçus, je pense notamment à nos élus de quartier Bas Montreuil République, Olivier Stern et Dominique Attia, ou récemment à mon adjoint Florian Vigneron, adjoint aux solidarités ainsi que les autres membres de l'équipe municipale. Surtout, nous avons régulièrement depuis votre installation au 31 rue Gambetta interpellé le préfet de Seine-Saint-Denis pour lui demander de surseoir à l'expulsion et d'engager un diagnostic social avant tout recours à la force publique. Nous l'avons fait dès 2023, nous l'avons réitéré en 2024 et nous l'avons fait régulièrement depuis auprès des autorités et singulièrement du cabinet du préfet de Seine-Saint-Denis. Vous pouvez être certain que nous continuerons d'intervenir auprès du préfet afin qu'un réel accompagnement social ait lieu de la part de l'État. Vous pouvez être certain aussi que la municipalité continue de considérer que l'expulsion du 31 Gambetta serait en l'état des choses une injustice et contreviendrait à l'obligation de l'Etat de relogement d'urgence des personnes et de mise sous protection. Je veux également vous vous dire que la ville de Montreuil est effectivement engagée en matière de logement. Je veux rappeler ce qu'est notre politique et ce que nous faisons aujourd'hui. Nous continuons à construire 40 % de logement public dans toutes les programmes de nouvelles habitations et ainsi 12 252 nouveaux logements sociaux ont été construits entre 2020 et 2023. Nous rénovons les 16 foyers et résidences sociales de travailleurs migrants présents sur le territoire ce qui conduit à l'augmentation du nombre de places présents sur le territoire. Nous encourageons l'habitat participatif. Nous ouvrons des gymnases municipaux où chaque personne accueillie et mise à l'abri et bénéficie chaque hiver d'un accompagnement social et médical d'ailleurs je signale que nous avons à chacune des éditions permis à des dizaines et des dizaines de personnes de retrouver le chemin d'un logement et d'un accompagnement durable. Nous accueillons 11 hôtels sociaux sur le territoire, 300 places en centre d'hébergement d'urgence, 243 places en centre d'hébergement et de réinsertion sociale, 110 places en centre d'accueil pour demandeur d'asile et maintien et entretien comme je le rappelais de nombreux foyers de travailleurs migrants. Et vous l'avez rappelé il y a présent sur le territoire un certain nombre de lieux informels qui accueillent des personnes en situation précaire et notamment des personnes sans papier. Je pense au foyer informel des Sorins rue des Papillons que la municipalité a aidé à réhabiliter et à régulariser, je pense au terrain de la rue Nungesser pour plus de 100 personnes, pour les personnes Roms dit des Néfliers, je pense évidemment à d'autres lieux informels comme le squat Stalingrad. Ceci pour dire que la municipalité de

Montreuil contrairement à de très nombreuses villes présentes autour de nous continue d'agir de manière extrêmement forte, décisive sur les questions du logement et nous continuerons à le faire notamment, je le dis à vos côtés en demandant qu'il soit mis fin à l'expulsion du 31 Gambetta et qu'un accompagnement véritable des personnes soit engagé par ceux dont c'est la responsabilité c'est-à-dire par le préfet de Seine-Saint Denis. Et je passe sans attendre la parole à Pierre Serne. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE, conseiller municipal MOVICO

« Il y a des moments quand même où la décence, la pudeur devrait être un peu là. Franchement vous me faites honte là dans votre réponse c'est en gros vous faites tout ce qu'il faut et puis c'est le rôle de l'État. Vous leur répondez quoi à ces gens qui vous ont raconté un morceau de leur vie ? Vous leur répondez quoi ce soir ? Qu'est-ce que vous allez faire concrètement à part parler au préfet ? Ça fait 6 mois qu'ils demandaient à être reçus par le maire, pendant des mois ils n'ont même pas eu de réponse, ils ont dû manifester devant la mairie. C'est la première fois ce soir qu'ils peuvent parler devant ce conseil.

Vous avez laissé expulser je ne sais pas combien de squats dans cette ville, il n'y en a jamais eu autant expulsé la Baudrière, Garibaldi et vous osez parler du 138 Stalingrad en expliquant que vous avez fait plus de places dans les foyers de travailleurs migrants alors que les 250 personnes qui sont au 138 Stalingrad c'est des gens qui sont sortis du foyer Bara au moment où vous l'avez transféré et qui n'ont jamais pu y rentrer. Enfin franchement arrêtez ! Arrêtez ! au moins au moment où il y a des expulsions souvent la seule chose qui vous est demandé c'est au moins qu'il y ait

des élus et que la municipalité intervienne auprès du préfet, du commissariat pour que un ça se passe bien, en tout cas le moins mal possible, deux que les affaires puissent être mises à l'abri parce que souvent les gens perdent toutes leurs affaires à l'occasion de l'expulsion et d'avoir au moins des solutions d'urgence derrière. Vous n'avez pas fait ça une seule fois ces derniers ou ces dernières années après pas quand ils sont, ils étaient expulsés de Pasteur avec votre bénédiction. Est-ce que c'est vous qui avez trouvé le 31 Gambetta ? Non ! S'ils sont expulsés là quelle promesse vous faites qu'au moins ça se passera le moins mal possible qu'il y aura de la protection pour ces gens. Vous ne pouvez pas sans arrêt dire là c'est le rôle de l'État. C'est le rôle de l'État ? Vous croyez qu'avec le gouvernement qu'on a maintenant c'est l'État qui va les aider et va faire son boulot ? Non et si on n'est pas là en protection à quoi on sert donc franchement ? Prenez des engagements ce soir on va voter une convention avec l'établissement public foncier d'Île-de-France qui prévoit la possibilité pour la ville de faire des baux précaires ou des conventions d'occupation précaire justement pour ce type de situation. Pourquoi vous le faites pas ? Pourquoi vous vous engagez pas à prévoir ça ? C'est ça qui est attendu ce soir c'est pas de dire on va parler au préfet et toute façon c'est le rôle de l'État et de toute façon on crée du logement social ça leur fait une belle jambe à ces gens. Ce soir on pourrait quand même collectivement prendre une promesse de les aider, de les accompagner et d'éviter que ça se passe mal ce qui peut arriver n'importe quand puisqu'il y a eu un jugement franchement depuis la loi Kasbarian en plus il y a la flagrance donc ça peut se passer très mal avec des arrestations, avec des mises en rétention. Ils ont besoin de nous, ils ont besoin d'aide et il faudrait que tout ce conseil municipal, puisque la droite n'est pas là ce soir encore, s'engage à le faire, à être là quand ils en ont besoin. Voilà ! »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Madame Yonis vous avez la parole. »

Intervention de Madame Choukri YONIS, conseillère municipale MOVICO

« Je partage ce que vient de dire mon collègue Pierre Serne. Effectivement enfin on vient d'entendre des histoires qui sont, qui nous ont tous, je pense bouleverser. Il y a des enfants qui sont scolarisés ils viennent avec une demande très claire qui est une demande de convention précaire je crois qu'on ne peut décemment pas leur répondre en disant nous faisons déjà tout ce que nous pouvons, nous construisons du logement social, circuler il y a rien à voir je pense qu'il est un peu, il serait effectivement intéressant de pouvoir au moins leur répondre sur la convention qu'il demande et pourquoi si vous ne pouvez pas, leur dire les raisons pour lesquelles vous ne le ferez pas. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup je reprends l'ordre du jour du conseil et je passe à la délibération numéro 1 pour la présentation du rapport de la commission communale pour l'accessibilité. Merci beaucoup Danièle Creachcadec vous avez la parole. »

DELIBERATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil municipal, Monsieur le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

DEL20240925_1 : Présentation du rapport de la commission communale pour l'accessibilité pour les années 2020/2023

Présentation par Mme Danièle CREACHCADEC – conseillère municipale déléguée à la petite enfance, au handicap et à la parentalité

« Monsieur le Maire, Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Le rapport de la commission communale d'accessibilité inscrite dans la loi du 11 février 2005 et que je vous présente ce soir est un exercice réglementaire qui doit chaque année dresser un bilan des actions menées en matière d'accessibilité universelle, d'en mesurer les avancées mais aussi le chemin qui reste à parcourir.

Exceptionnellement compte tenu entre autres des aléas liés à la période covid, celui présenté cette année recouvre la période 2020-2023. La CCA est pilotée au sein de la Direction de la santé par la mission handicap et est inscrite dans la direction ville inclusive. Cette inscription témoigne de la volonté de notre collectivité de participer activement à la dynamique autour du changement de regard sur le handicap et l'inclusion des personnes handicapées afin d'en défendre une politique intégrée parce que la question du handicap et de l'accessibilité doit être prise en compte de manière transversale dans tous les projets, de tous les services et toutes les directions de notre collectivité afin de construire une ville inclusive qui se bâtie au quotidien à partir de et avec la parole et l'expertise d'usage des personnes concernées par la question du handicap.

Ce rapport riche est fourni comme vous avez pu le constater, dresse donc un état des lieux des différentes actions et dispositifs mis en place autour de plusieurs thématiques : d'abord poursuivre la mise en accessibilité des bâtiments publics et des cheminements dans le cadre de l'actualisation de l'agenda programmé pour les bâtiments existants, mettre en place pour les nouveaux programmes de bâtiments et d'espaces publics des temps d'échanges et de concertation à différentes phases du projet avec des groupes d'usagers issus ou désignés par la commission communale d'accessibilité. Je pense aux nouvelles écoles, je pense au conservatoire, je pense à la rénovation de la Croix de Chavaux, poursuivre l'équipement d'espaces publics en matière de balises et feux sonores, poses de bandes de podotactiles, de rampes d'accès, d'abaissement de trottoir pour favoriser et faciliter la chaîne des déplacements, poursuivre la mise en accessibilité numérique du site de la ville avec un groupe de travail issu de la commission communale d'accessibilité et qui travaille en étroite collaboration avec les services municipaux, favoriser et accompagner les pratiques culturelles en partenariat avec les équipements de notre ville. Je pense en particulier au Méliès avec le dispositif « Ciné Relax » qui a eu récemment les honneurs de la presse, mais je pense aussi aux programmations de nos équipements, de notre théâtre et puis de surtout et puis aussi de l'espace Tignous et de nos bibliothèques qui sont des partenaires précieux. Favorisés par la mise en place de dispositifs adaptés, l'accueil et l'inclusion des enfants porteurs de handicap et l'accompagnement de leur famille dès leur plus jeune âge dans nos crèches et centres de loisirs en veillant à créer des passerelles avec l'école en particulier pour faciliter la cohérence des parcours. Poursuivre les actions de sensibilisation et de formation tout handicap mais avec un focus sur les troubles du neurodéveloppement en direction des personnels municipaux concernés et ou intéressés. Je note que cette formation est assurée en grande partie par des associations et des personnels des établissements et structures médico-sociales de notre ville.

Favoriser et développer les pratiques handisport autour de la dynamique générée par les Jeux Olympiques en partenariat avec la Direction des Sports, les clubs sportifs et les structures médico-sociales, travailler aussi à changer les représentations concernant le handicap et les personnes handicapées et en mettant en place des actions de sensibilisation et de formation, la fête de la ville, la participation au duoday, le parcours scolaire

de sensibilisation qui concerne chaque année six classes, lutter aussi contre l'invisibilité des personnes en situation de handicap et favoriser leur autoreprésentation dans l'exercice de la citoyenneté au plus près de leur lieu de vie grâce à l'appui des antennes de quartiers et des centres municipaux qui maillent notre territoire, travailler en transversalité en concertation et en coordination avec l'ensemble des partenaires internes et externes à travers notamment l'animation de réseau et puis aussi accompagner les projets d'extension ou de nouvelles installations d'établissements médicaux-sociaux. Je salue à mon tour les amis la « Maison des Amis » qui est présente ce soir et que nous avons eu plaisir à rencontrer récemment pour élaborer ce rapport. La direction de la santé, la mission handicap a rencontré 13 directions engagées du fait de leur mission sur les questions d'accessibilité afin de faire un bilan précis des actions réalisées et des perspectives en cours. Une dynamique transversale est enclenchée, il reste de nombreuses marges de progression au sein de notre collectivité mais nous avons aussi des combats à mener au côté des militants politiques, citoyens, associatifs en direction des pouvoirs publics. Je pense à l'accompagnement scolaire des élèves en situation de handicap, à la prise en charge et l'accompagnement des situations sans solution, à l'accessibilité des transports et en particulier des stations de métro, à la question du logement ou de l'emploi. Il est à noter que dans le dernier gouvernement la question du handicap ne paraît pas il y a eu un ministère de plein emploi après un secrétaire d'État et là plus personne pour s'occuper, prendre en charge la question du handicap. Nous côtoyons au quotidien dans notre vie personnelle et professionnelle, dans l'espace public des gens qui ont un petit truc en plus, des enfants extraordinaires, des hommes et des femmes qui comme le définit Philippe Cosson sont capables autrement ils doivent capter notre regard, mobiliser notre attention et notre énergie pour que chacun trouve pleinement et dignement sa place dans notre environnement commun, social, sportif, citoyen et culturel. Le handicap peut nous concerner chacune et chacun directement ou indirectement de façon définitive ou transitoire, à différentes périodes de notre vie. Travailler à faire avancer l'accessibilité dans tous les domaines de la vie et de la cité pour les personnes en situation de handicap en respectant leur volonté d'autodétermination c'est définir à notre échelle le contour d'une société bienveillante, plus solidaire, en un mot « plus humaine ». Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Mbarki vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Amin MBARKI – conseiller municipal – Majorité, Montreuil Socialiste

Monsieur le Maire, Montreuilloises, Montreuillois, Cher-e-s collègues,

J'aimerais vous parler de la petite Rania. Elle est venue à une de mes permanences d'été au quartier Bel Air Grand Pêcheur accompagné de sa mère Ouardia. Elle souffre d'un handicap moteur depuis sa naissance et pour l'essentiel sa vie se résume malheureusement à une simple question : Comment ne pas être empêchée chaque jour de vivre décemment, de vivre dignement ? Elle m'a détaillé avec sa mère ce que leur vie a de contrainte : un trottoir imparfait, un ascenseur inexistant, des portes trop étroites et bien plus et au cours de l'échange elle a prononcé ces mots « je ne vis pas comme les autres enfants de ma classe » ces mots sont lourds, ces réalités sont dures et la présentation de ce rapport de la commission communale pour l'accessibilité est l'occasion pour nous de parler d'un sujet souvent peu évoqué et pourtant si essentiel, pour tant d'entre nous qui tant d'entre nous, les personnes souffrant d'un handicap ou d'une perte d'autonomie mais aussi les proches et l'entourage. Au final nous sommes et nous devons toutes et tous nous sentir totalement impliqués d'autant plus que l'enjeu est loin d'être derrière nous. Selon de nombreuses études d'ici 2050 le nombre de personnes souffrant d'une perte d'autonomie va progresser de 60 %. C'est immense ! Il reste tant à faire et ce rapport montre des avancées notables y compris dans la période difficile de la crise sanitaire : lancement des permanences handicap, soutien dans la constitution de dossiers pour les aides sociales, soutien dans l'obtention des aides diverses qui sont parfois difficiles à connaître, la mise en place d'un ambitieux agenda d'accessibilité programmée. Permettez-moi donc de remercier à la fois les membres de cette commission mais aussi l'ensemble des services municipaux qui œuvrent à cette politique transversale d'accessibilité. Une action municipale qui tranche, d'ailleurs ça vient d'être dit, avec l'action portée à cette politique par le gouvernement où jusqu'à ce jour aucun ministre ne porte l'intitulé « handicap » démontrant un engagement tout relatif sur ces enjeux à l'heure où les jeux paralympiques et leur préparation ont montré que la volonté politique rend possible des avancées sur ces questions. Nous devons prolonger cet engagement et garantir demain que Rania et toutes les personnes concernées bénéficient des mêmes droits, ni plus, ni moins que le reste de la population. Nous prenons donc acte de ce rapport. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Hristache vous avez la parole. »

Intervention de Mme Liliana HRISTACHE – conseillère municipale, déléguée à la médiation

« Monsieur le Maire, Cher-e-s collègues, Chères Montreuilloises et Chers Montreuillois,

Je prends la parole au nom de groupe « Écologiste » pour examiner notre soutien au rapport de la commission communale pour l'accessibilité pour l'année 2020-2023. L'accessibilité est un droit fondamental et la loi 2005 nous rappelle notre devoir de garantir l'égalité des droits et des chances pour tous. A Montreuil la commission communale pour l'accessibilité, active depuis 2008, démontre notre engagement en matière d'inclusion. Je veux ici saluer la mobilisation des agents municipaux, des associations et des bénévoles. Elle a permis de poursuivre ses actions essentielles comme l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie, à la continuité des services publics. Malgré la pandémie, la ville a maintenu ses efforts pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap et nous saluons la mobilisation des agents municipaux et des associations. Ce rapport souligne des avantages significatifs par exemple l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments publics, de la voirie et des services numériques. L'inclusion doit être culturelle et ce rapport contribue à sensibiliser davantage la population, initiatives prises pour soutenir les aidants à rendre la ville plus accessible dans tous ces aspects sont des progrès que nous applaudissons et ceci qu'il s'agisse des équipements scolaires, sportifs ou culturels. Cependant il reste du travail et nous serons attentifs à ce que les engagements de ce rapport soient concrétisés notamment en matière de transport et des espaces publics.

Les efforts de la ville pour améliorer les accessibilités des lieux publics et la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé constitue un engagement fort. Nous avons constaté des améliorations dans nos équipements scolaires, culturels et sportifs comme les séances « Ciné Relax » cela permet aux Montreuillois, quelques que soit leur besoin, de s'impliquer pleinement dans la vie citoyenne et sociale de notre ville. Cependant comme tout rapport il constitue aussi un appel à poursuivre les efforts, nous devons être conscients que le chemin vers une accessibilité totale est encore longue. Le groupe « Écologiste » sera particulièrement vigilant à ce que les engagements pris dans ce rapport soient suivis d'actes concrets dans les années à venir notamment en ce qui concerne l'amélioration de l'accessibilité des transports, des espaces verts et des services publics essentiels. En conclusion nous tenons à affirmer que ce rapport est en plus d'être un document réglementaire, est une boussole pour orienter les politiques publiques vers plus d'inclusion. Il fait écho à notre vision écologique d'une ville durable, inclusive et solidaire où chaque citoyen peut trouver sa place. En conclusion, ce rapport est une étape importante vers une ville plus inclusive et solidaire le groupe « Écologiste » le soutient pleinement et je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Yonis vous avez la parole. »

Intervention de Madame Choukri YONIS, conseillère municipale MOVICO

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

La commission communale pour l'accessibilité est une instance consultative et un observatoire local mis en place par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Une des missions de cette instance est d'établir chaque année un rapport relatif à l'état des lieux de l'accessibilité sur le territoire et de formuler des propositions d'amélioration.

Le rapport qui nous est soumis ce soir appelle de ma part trois observations. Tout d'abord, et c'est là ma première observation, je voudrais souligner le fait que ce rapport, que la loi a voulu annuel et à Montreuil quadri annuel, a pris la fâcheuse habitude de s'arranger avec la loi. En 2020, le rapport de la commission était un rapport triennal couvrant la période 2016-2019. En 2024, on fait mieux on voit la situation se dégrader puisque désormais le rapport couvre 4 années. Cela ne serait pas ennuyeux si sur notre commune, la question de l'accessibilité était traitée à la mesure de ce qu'elle devrait être. Malheureusement on est très loin du compte. Vous invoquez sans doute les difficultés financières pour justifier le retard considérable pris en matière d'accessibilité. Je voudrais m'arrêter quelques instants sur ces difficultés ce sera là ma deuxième observation. Plus que les difficultés financières de mon point de vue il y a une question de volonté politique.

Les difficultés financières ne sont pas à nier, simplement elles ne justifient pas tout.

Preuve en est que le contexte financier tendu n'a pas empêché par exemple d'avancer sur la question des pistes cyclables et c'est tant mieux quand la volonté est là on trouve toujours un chemin et des partenariats qui peuvent permettre de donner vie à des projets complexes et attendus. Les personnes porteuses de handicap font partie des oubliées de la politique communale en investissement. Le budget consacré à l'accessibilité c'est moins de 250000 €. En lisant cela on comprend mieux pourquoi la mise en accessibilité a du mal à être perçue sur le terrain. C'est clairement pas une priorité et cela se voit. Quel que soit la partie de la ville que l'on regarde quand on s'arrête sur des secteurs par exemple comme la Boissière, les Ramenas en travaux avec l'arrivée du métro et du tram, les traversées sont dangereuses et rien n'est prévu pour les personnes porteuses de handicap. Sur le secteur de la Croix de Chavaux, des arpentages ont été organisés, c'est vrai ils ont même été organisés à partir de 2015 donc très tôt. Malheureusement il ne se passe rien sur le terrain et les traversées sont toujours aussi dangereuses. Ce soir vous nous annoncez que les choses vont changer mais pour croire en ce changement nous attendrons de voir ce qu'il en est sur le terrain. Au-delà des investissements nécessaires pour rendre la ville accessible il y a ce qui relève de l'accompagnement des personnes porteuses de handicap. Là également le manque de moyens est criant en 2023 en fonctionnement le budget de la mission handicap c'est 14400 €, 3,5 ETP et moins de 10000 € de subventions accordées aux associations du secteur. Comment voulez-vous avec aussi peu de moyens répondre à une demande d'accompagnement en matière de handicap qui est en croissance exponentielle et ça a été dit.

La situation sur le terrain montre que les pouvoirs publics ne sont clairement pas dimensionnés pour répondre aux demandes. L'accueil institutionnel à Montreuil pour les personnes en situation de handicap c'est une personne au niveau municipal à laquelle il faut rajouter une permanence d'une demi-journée par semaine d'un professionnel de l'accueil des personnes en situation de handicap au service social départemental. Ce n'est manifestement pas suffisant en réalité quand et bien même que ce ne sont soit pas des travailleurs sociaux c'est vers les associations que sont dirigées les personnes qui sont porteuses de handicap et en difficulté dans leur démarche administrative. Je parlais tout à l'heure de volonté politique ce soir vous allez nous demander de voter 21500 € de subvention à deux associations dont on a même pas dans le document de séance les dossiers de demande de subvention. Pour l'une des associations on nous parle même de financement de projets à venir si besoin était. On voit bien qu'il y a là un problème donc de priorité.

Toujours pour illustrer cette question de l'absence de priorisation je voudrais m'arrêter quelques instants sur la dynamique portée par la petite enfance et le plan d'action coordonné mis en place pour détecter, repérer, accompagner les parents et les diriger vers les bons interlocuteurs pour la prise en charge de l'enfant et la mise en œuvre d'un projet pédagogique adapté et son accompagnement vers l'école maternelle. Les idées sont là, le savoir-faire des services est bien présent c'est effectivement un projet formidable mais là également on se heurte à une question donc de moyens mis à disposition par la ville. En effet, le nombre de places disponibles en crèche permet de répondre à Montreuil qu'à 20 % des demandes. S'agissant des enfants en situation de handicap en 2023 seuls 11 enfants ont été accueillis dans les crèches municipales et ont pu donc bénéficier de ce dispositif intéressant. Montreuil a la chance de bénéficier d'un tissu associatif dense, elle dispose d'association à la pointe notamment sur ces questions de handicap. Il y a du savoir-faire, de la volonté sur tous ces sujets dans les services. Il est urgent je crois que les politiques sortent du cosmétique sur ces questions, il est urgent que la ville fasse de ce sujet une vraie priorité en lui affectant les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Luc Di Gallo vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Luc DI GALLO, adjoint au maire, délégué à la Ville Zéro déchet, à l'économie circulaire, à la propreté et aux composteurs collectifs

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Montreuilloises, Montreuillois,

Vous connaissez mon attachement à ce conte pour enfant qui contient de nombreux messages philosophiques je parle du fameux « Petit Prince ». Euh je suis sûr qu'il démarrerait cette intervention par la demande classique qu'on aurait pu entendre « dessine-moi la ville accessible ». Le rapport de la commission communale pour l'accessibilité 2020 2023 tout comme d'ailleurs la délibération numéro 6 que nous allons voter un peu plus tard sur les conventions entre la ville de Montreuil et les établissements et services médico-sociaux sur la commune nous donnent l'occasion de revenir sur un enjeu majeur qui nous concerne toutes et tous ici « faire de Montreuil une ville accessible dans les faits ». Le premier article de la Déclaration universelle des droits de l'homme déclare « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ». Nous pouvons nous poser la question de savoir si dans les faits les Montreuilloises et les Montreuillois sont donc bien libres et égaux en dignité et en accès au droit sur notre ville. L'intervention touchante d'ailleurs de mon ami, collègue Amin a montré que ce n'était pas encore gagné et que malheureusement des enfants rencontrent beaucoup de difficultés en ce qui se concerne la fraternité invoquée dans cet article de la Déclaration des Droits de l'Homme. J'en doute pas nous agissons dans cet esprit. C'est le cœur même de notre action municipale tout comme de nombreux acteurs de notre ville.

Rappelons-nous encore que presque 1000 bénévoles se sont mobilisés quasi spontanément durant les confinements pour aider nos habitantes et habitants en difficulté à répondre à leurs besoins essentiels. Quelle belle démonstration de fraternité cela fait chaud au cœur de voir que notre ville regorge de tant de bénévoles. Il s'agit en effet que chacun et chacune puisse accéder à ses droits et quel que soit son âge. C'est par exemple l'objet de la création d'une unité d'enseignement maternel autisme en 2021 et bientôt l'ouverture d'un centre qui accueillera des enfants autistes dans l'ancienne école Aragon. L'accessibilité des établissements culturels ou des équipements sportifs tout comme les aménagements accessibles de l'espace public tiennent une bonne place dans ce rapport d'ailleurs le sport vu comme un facteur d'intégration devrait devenir encore plus accessible à toutes et tous au sein de nos équipements mais également à travers l'action de nombreuses associations sportives présentes sur notre territoire. Je ne détaillerai pas plus l'ensemble des avancées abordées dans ce rapport, mes collègues l'ont déjà bien fait jusqu'à présent.

Permettez-moi cependant de faire un petit cavalier car il ne figure pas dans ce rapport et pourtant cela reste un besoin essentiel qui peut être entravé par des problèmes d'accessibilité c'est un sujet que je porte sur cette ville il s'agit de l'accès aux toilettes publiques qui bien qu'il soit en nombre encore insuffisant et non seulement pensées en terme d'accès PMR mais également pensées pour que des personnes handicapées par la maladie ou en situation de faiblesse pour différentes raisons puissent se déplacer dans notre espace public sans être contrariées par l'accès à ce besoin essentiel et ce n'est pas un hasard d'ailleurs si l'association nationale reconnue d'utilité publique «AFA Crohn» invite la ville de Montreuil à présenter son dispositif de partenariat avec des bars et des restaurants. Après les coups de projecteur portés par les personnes en situation de handicap grâce aux Jeux paralympiques de Paris 2024, les Françaises et les Français sont encore plus nombreux à avoir pris conscience que tout le monde n'a en

réalité pas les mêmes droits et la même dignité en raison de son handicap. Cette prise de conscience nous oblige, raison pour laquelle nous ne pouvons nous reposer sur nos lauriers et sans remettre en question le travail immense qui est déjà réalisé sur la ville forcée de constater que la situation est loin d'être réjouissante. Combien de fois j'ai croisé des personnes en fauteuil roulant circuler sur la route faute de trottoir adéquat d'ailleurs sans aller chercher très loin à quelques mètres d'ici notre salle des mariages n'est toujours pas accessible aux personnes PMR. Mais la responsabilité est collectivement partagée ne s'arrête pas seulement à nos responsabilités de collectivité. L'éducation nationale par exemple n'est pas en reste je suis presque sûr que l'ensemble de mes collègues ici présents en conseil d'école pourront témoigner que de nombreux parents d'élèves en situation d'handicap si ce n'est l'ensemble de ces parents d'élèves rencontre d'immenses difficultés pour obtenir des AESH. Il y a donc tout un pan de notre jeunesse qui n'a pas droit à un accès digne à l'éducation et cette situation a peu de chance de s'améliorer vu que notre nouveau ministre issu de l'alliance des perdants et soumis au RN n'a même pas jugé nécessaire de nommer un ministre pour porter les questions de handicap. Cependant gardons espoir et continuons de travailler à notre échelle. Notre groupe « Générations Montreuil Écologie et Solidarité » restera à l'écoute et soutiendra toutes les habitantes et les habitants, les associations et l'ensemble des acteurs qui œuvreront à rendre notre ville plus accessible. Je terminerai encore par le « Petit Prince » / « Fais de ta vie un rêve et d'un rêve une réalité ».

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup Luc Di Gallo. Madame Benabderrahmane vous avez la parole. »

Intervention de Madame Kheira Benabderrahmane –conseillère municipale

« Monsieur le Maire, Cher-e-s collègues, Chères Montreuilloises et Chers Montreuillois, Mesdames et Messieurs, le présent rapport atteste des avancées notables réalisées pour l'accessibilité des personnes handicapées au cours des 4 dernières années. Nous devons continuer à œuvrer pour faire de notre commune un lieu inclusif, où chaque citoyen, quel que soit son handicap, peut se déplacer, travailler et participer pleinement à la vie locale.

L'accessibilité n'est pas seulement un choix, c'est aussi une obligation légale : la loi de 2005 en précise le contour. Je vais rappeler quelques chiffres pour mesurer la situation : (il s'agit de chiffres du ministère des Solidarités)

En 2021, 6,8 millions (13 %) de personnes de 15 ans ou plus vivant à leur domicile déclarent avoir au moins une limitation sévère dans une fonction physique, sensorielle ou cognitive et 3,4 millions (6 %) déclarent être fortement restreintes dans des activités habituelles, en raison d'un problème de santé.

Sur l'année scolaire 2021-2022, 212 400 élèves en situation de handicap étaient scolarisés dans les établissements du premier degré et 197 000 l'étaient dans les établissements du second degré.

L'accessibilité contribue à l'inclusion des personnes en situation de handicap, en garantissant l'égalité des droits. En rendant les infrastructures accessibles, Montreuil envoie un message fort : celui d'une ville mieux accueillante pour les familles avec des poussettes ou les personnes âgées. Par exemple, des trottoirs abaissés facilitent la mobilité de toutes et tous.

Avec le vieillissement de la population, de plus en plus de personnes peuvent faire face à des problèmes de mobilité ou de vision. En anticipant ces besoins à travers des infrastructures adaptées, la ville se prépare à répondre aux défis démographiques futurs, tout en améliorant la qualité de vie de ses citoyens.

Les jeux paralympiques ont été un succès et ont participé à l'esprit J.O qui a traversé le pays. Nous en avons besoin, surtout après la séquence politique que nous avons vécue. Oui, nous le rappelons, porter les exigences d'une ville inclusive, permet de pérenniser les bonnes pratiques.

Depuis plus de 10 ans, Montreuil, sa mission Handicap, l'EPT Est Ensemble et le cinéma Le Méliès, organisent, les séances de cinéma qui garantissent l'accès aux salles de cinéma à des personnes en situation de handicap. L'accès à la culture est un droit pour tous, que nous défendons ! Montreuil s'engage à offrir un cadre de vie toujours plus inclusif. Grâce à des actions concrètes comme la cartographie des places Personne à Mobilité Réduite qui sera réalisée fin 2024, l'adaptation des lieux publics ou encore la modernisation des transports pour assurer plus de mobilité pour les personnes en fauteuil.

J'ai commencé mon propos en insistant que l'accessibilité est un chantier permanent. Chaque jour, nous cherchons à répondre aux besoins de chacun. Une ville pour tous, c'est une ville où chacun peut vivre pleinement et participer à la vie collective. Il devient de plus en plus difficile pour notre collectivité d'appliquer la loi, faute de moyens suffisants de la part de l'État.

Au lendemain de la nomination du gouvernement Barnier, les associations avaient fait part de leur colère et de leur déception face à l'absence d'un ministère dédié au handicap. Le Premier Ministre a fini par accéder à cette requête légitime, preuve que la lutte paie !

Conscients des efforts qu'il nous reste à accomplir, nous prenons acte de ce rapport. Merci à notre collègue Danièle Creachcadec d'être audacieuse et vigilante en la matière. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Madaule vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Olivier MADAULE – Adjoint délégué à la santé

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, Montreuilloises, Montreuillois,

Le rapport qui nous est présenté ici est le fruit d'un long travail de mise en œuvre, de suivi et de synthèse. Merci aux actrices et acteurs de terrain, aux associations, à ma collègue Daniel Creachcadec et bien sûr aux services pour la production de ce rapport exhaustif qui revient sur trois années d'actions. La Défenseuse des droits réaffirmait l'an dernier, en audition parlementaire, que le handicap et l'état de santé sont les premiers motifs de discrimination. Avant de reconstruire la ville inclusive ce que nous devons reconstruire est profondément enraciné. C'est le fruit de millénaire de construction sociale de la différence. Ce validisme est partout puisqu'une image vaut souvent 1000 discours. Voyez le métro parisien et ses 90 % de stations non accessibles ou plus anecdotique l'oubli récent du Premier Ministre de nommer un ministre délégué au handicap. La commission communale d'accessibilité a justement la charge de dresser un panorama de l'inclusion en identifiant les sources de rupture d'égalité sur notre territoire. Dans son rapport, la commission montre que l'accessibilité ce n'est pas que la rampe d'accès PMR dans un bâtiment public. C'est aussi l'autonomie des personnes âgées, l'accompagnement des enfants en situation de handicap, c'est la signalétique sur les bâtiments communaux, c'est l'aide à l'insertion ou à la réinsertion pour les personnes atteintes de troubles psychiques, c'est l'accès au sport, à la culture, au droit des personnes vulnérables. Nous saluons le fait que le nouveau contrat local de santé nomme le handicap dans trois de ces fiches action : accès au droit, sensibilisation, accompagnement des parcours de vie et des aidants. Nous le savons l'insertion et la quête d'autonomie sont des conditions de la dignité. Celles-ci passent par l'accès à la formation et à l'emploi et par le logement adapté et pour cause si l'emploi public à Montreuil est en progression, l'emploi privé lui reste excluant. Si les DuoDay ont l'intention louable de faire découvrir le monde de l'entreprise à l'occasion de stage le nombre de bénéficiaires est faible et quoi qu'il en soit le monde de l'entreprise n'ouvre pas suffisamment ses portes de manière pérenne aux personnes handicapées. Nous connaissons par ailleurs les dérives du secteur privé qui fait des personnes handicapées une main-d'œuvre corvéable à souhait et déshumanisée comme les révélations de « Cash Investigation » dans les Esats l'ont montré en janvier dernier. Nous pensons à ces 120000 usagers qui ne sont même pas reconnus comme salariés. Le logement est aussi une piste d'amélioration on nous interpelle quotidiennement en tant qu' élu sur des questions de mal logement y compris sur le parc social 68 % de celui-ci est inadapté. La ville et les bailleurs travaillent de concert notamment dans la mise en place de solutions individuelles, mais il reste encore 818 personnes qui espèrent avoir un logement adapté tant en matière de handicap que de santé mentale. Le maintien à domicile est crucial et c'est entre autres ce à quoi est attaché le conseil local de santé

mentale que je salue ici. Pour conclure malgré les alertes de la Défenseure des droits et malgré les ressources que nous déployons c'est une fois encore l'État qui est défaillant.

Comment se fait-il que les AESH ne soient pas encore reconnus à la juste valeur ? que la loi divise par 5 la production de logement neuf accessible ? Qu'il y a encore tant d'arrêts de bus inadaptés aux PMR ? Vraisemblablement la condition des personnes en situation de handicap ne s'améliorera pas avec ce nouveau gouvernement Barnier qui abandonne des ministères de plein exercice sur la question du droit des femmes, des LGBT, dans la lutte contre les discriminations. Nous le déplorons et nous engageons donc à redoubler d'efforts, à poursuivre ces chantiers il en va de notre dignité et du respect de notre promesse républicaine. Le groupe « Montreuil Unitaire Sociale et Écologique » soutient et salue donc ce rapport merci. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup Monsieur Madaule, merci beaucoup. Donc nous prenons acte de la présentation de ce rapport. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

DECIDE

Article 1 : Prend acte du rapport 2020-2023 de la Commission Communale pour l'Accessibilité présenté au conseil municipal et annexé à la présente délibération.

DEL20240925_2 : Approbation de la convention de partenariat entre la Mutuelle Fraternelle d'Assurance, la Ville et le CCAS de Montreuil relative à la mise en place d'un dispositif d'assurances multirisques habitation

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons à la délibération N°2 et je passe la parole à Monsieur Florian Vignerou »

Présentation par Monsieur Florian VIGNERON – Adjoint délégué aux affaires sociales, aux solidarités et au cimetière. Adjoint délégué au quartier Montreuil - Le Morillon

« Monsieur le Maire la délibération de ce soir propose au conseil municipal d'approuver la mise en place d'un dispositif d'assurance multirisque habitation en lien et en partenariat avec la Mutuelle fraternelle d'assurance sur le modèle de la mutuelle communale, modèle que ce dispositif propose d'amplifier. Le dispositif d'assurance multirisque habitation municipale sera ouvert aux habitantes et aux habitants de la commune mais aussi à celles et ceux qui y travaillent sans y habiter. Pardon pour l'assurance multirisque nous avons fait le choix d'un partenaire mutualiste avec qui nous avons en commun les valeurs de solidarité, de proximité, d'ancrage territorial et de prévention puisque la MFA est présente depuis plus de 20 ans sur le territoire de la commune. Le contenu de la convention présentée ce soir est le fruit d'un long processus alliant travail sur le pouvoir d'achat et travail pour toujours plus accompagner le développement des mobilités douces. Concernant le pouvoir d'achat, les négociations avec la MFA ont permis d'ajouter des garanties complémentaires au contrat et ce à titre gratuit. Les garanties en question, le rééquipement en neuf sur mobilier en cas de sinistre, la garantie scolaire, extrascolaire sans limitation du nombre d'enfants. L'engagement de la MFA de la limitation des éventuelles hausses tarifaires à 4 % par an et l'option assistance intégrale qui permet le dépannage des appareils ménagers ainsi que le prêt d'un appareil de remplacement pendant les réparations. Dans un contexte où les cabinets Addactis et Fact and Figures pardon pour mon accent annoncent des hausses de tarifs pouvant aller jusqu'à 10 % pour 2025 en matière d'AMRH. Cette convention est pour moi la garantie de pouvoir allier qualité des couvertures d'assurance et accessibilité des prix. Au moment où l'on se parle, le parangonnage que nous avons mené montre que les tarifs de cette assurance multirisque habitation municipale sont inférieurs de 7 à 33 % selon la typologie des logements par rapport aux tarifs pratiqués actuellement par deux autres grands opérateurs sur ce créneau-là. Je ne sais pas si je dois les citer donc je ne les cite pas. Concernant les mobilités douces et contrairement aux quelques coquilles présentes dans la note qui vous est présentée ce soir en conseil municipal cette convention propose des solutions assurantielles aux propriétaires de vélos et notamment vélo électrique et à celles et ceux qui souhaitent sauter le pas. Dans le cadre de la négociation avec la MFA, la valeur des vélos assurables a été portée de 2500 € à 5000 € sans surcoût et sans procédure dérogatoire. Je veux profiter de cette délibération pour remercier Stéphane Beltran qui a travaillé avec moi sur ce sujet et remercier également l'administration et notamment l'administration du CCAS qui a fait un travail d'une très grande qualité sur ce sujet. Pour toutes les raisons que j'ai évoquées dans ce développement mes chers collègues je vous invite à adopter cette délibération. Merci beaucoup. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Leleu vous avez la parole. »

Intervention de Madame Nathalie LELEU – conseillère municipale

« Monsieur le Maire, Cher-e-s collègues, Chères Montreuilloises et Chers Montreuillois,
C'est pour protéger des citoyens que l'assurance de certains risques a été rendue obligatoire. C'est le cas notamment de l'assurance liée à l'habitation et à la responsabilité civile des occupants locataires ou copropriétaires qui trouve son origine dans l'évolution de la concentration urbaine des populations et de nouveaux modes de vie qui génèrent des risques et des dangers. Risque fait partie du vocabulaire de l'assurance puisque le principe de cette dernière est justement fondé sur l'exposition à un danger potentiel inhérent à une situation ou une activité et dont on ne pourrait affronter les conséquences financières qu'elles soient liées aux biens ou aux personnes. Mais quand un individu ou une famille est confronté à des difficultés financières il arrive qu'il ou elle choisisse ou soit contraint de courir le risque du danger plutôt que de s'acquitter d'une charge financière qui vient s'ajouter à toutes les autres quitte à se mettre hors la loi et aussi se mettre à la merci d'éventuels problèmes bien supérieurs à ceux existant. Plusieurs mesures permettent de limiter, voire d'éviter cette situation pour notre population. La première exige des tarifs avantageux sans renier sur la protection, la seconde concerne la transparence des garanties de leurs périmètres eux-mêmes adaptés au contexte et au risques, la troisième est que ce produit soit connu et accessible.

Comme pour la mutuelle santé auparavant, la ville de Montreuil a posé un cadre concernant un service dont le prestataire pourra changer à l'avenir mais le cadre est posé et cela est un préalable essentiel et nécessaire à la mission d'accompagnement de nos administrés. Cette nouvelle convention de partenariat permettra de renforcer la participation de la ville et du CCAS de Montreuil à la lutte contre les exclusions et à l'amélioration du pouvoir d'achat. En complémentarité du travail déjà engagé avec la mutuelle communale, nous avons évoqué les garanties de ce contrat, mais il y en a une sur laquelle nous souhaitons attirer plus particulièrement l'attention c'est la garantie individuelle scolaire et extrascolaire qui sera offerte aux bénéficiaires qui souhaiteraient, la souscrire sans limitation du nombre d'enfants. Entre les activités scolaires obligatoires, les activités facultatives,

la cantine, et les activités périscolaires la couverture des assurances multirisque habitation du marché va avec une assurance scolaire optionnelle et qui vient pour certaines garanties en doublon ainsi les assurances s'empilent. Je parlais précédemment de transparence elle est particulièrement bienvenue dans ce cas précis sur le périmètre des garanties et le partenariat a permis de déboucher sur une satisfaisante. C'est ce genre de bénéfice dont la population a besoin et que la population attend de ce type de démarche. Nous remercions donc Florian Vigneron, la direction des solidarités, le CCAS et les services associés pour ce travail qui nous l'espérons se poursuivra sur d'autres terrains assurantiels. C'est pourquoi le groupe « Générations Montreuil Écologie et Solidarité votera cette délibération. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Bertin vous avez la parole. »

Intervention de Mme Loline BERTIN– adjointe au maire déléguée à la tranquillité publique, à la brigade propreté, à la prévention et à la vie nocturne

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois, À la lecture de cette délibération et de la convention qui l'accompagne peut-être est-il bon de rappeler ce qui est une assurance. Une assurance c'est un dispositif juridico-financier qui vise à se protéger finalement des coups durs de la vie et on le sait dans notre engagement du quotidien que celles et ceux qui sont les plus vulnérables et les moins protégés pour des raisons notamment économiques. C'est pour cela finalement qu'il est du rôle de nos municipalités de gauche et c'est dans ce cadre que s'inscrit la ville de Montreuil et prend cette convention la ville de Montreuil de contribuer à la protection de ces publics et de contribuer à les aider finalement à se protéger de ces coups durs de la vie. La puissance publique pour intervenir en ce sens a plusieurs leviers. Elle a des leviers financiers et on sait qu'ils sont de plus en plus contraints et puis elle a d'autres types de leviers dont celui d'un pouvoir de négociation et de rapport de force avec les acteurs économiques tels que les mutuelles ou les assurances plus important que les particuliers et c'est dans ce sens-là et c'est aussi l'ingéniosité de ce dispositif de permettre de contribuer à cette protection des plus vulnérables sans engager un euro de la collectivité et donc de montrer aussi que l'action publique peut-être agissante et peut provoquer et permettre des changements positifs sans toujours avoir un impact sur les finances contraintes de la ville. A travers cette disposition la ville de Montreuil s'inscrit finalement dans la fameuse situation de Jaurès, le service public et le patrimoine de ceux qui n'en ont pas à la fois en termes d'accessibilité de l'assurance et de taux de couverture. Ça a été rappelé par mes collègues je n'y reviens pas et cette action s'inscrit finalement dans l'engagement de longue durée de la ville de Montreuil pour le logement social et pour un logement social digne et de qualité et pour finalement la bulle sociale Montreuilloise dans un contexte inflationniste et dans un contexte de gouvernement de droite libérale et dure contre lequel nous allons devoir continuer de redoubler d'ingéniosité. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Glémas. »

Explication de vote de Madame Dominique GLEMAS – conseillère municipale

« J'interviens pour une explication de vote pour notre groupe. Donc il est clair qu'aujourd'hui de nombreuses personnes, de nombreux ménages, de nombreuses familles ont des budgets plus que restreints ce qui oblige certaines et certains et cela malgré elles et eux, à choisir de ne plus contracter certaines assurances. Ce constat est fait entre autres en ce qui concerne la santé et la non prise de mutuelle mais aussi la sécurité et la non prise d'assurance habitation ou auto. Nous tenons à remercier le CCAS ainsi que Florian Vigneron et Stéphan Beltran d'être particulièrement vigilant et de toujours répondre au mieux à ses états de fait. Notre groupe votera donc évidemment pour cette délibération. Merci. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci à tous les orateurs et les oratrices. Je mets aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la Mutuelle Fraternelle d'Assurances, la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Montreuil relative à la mise en place d'un dispositif d'assurance multirisques habitation et auto, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes administratifs en découlant.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Délibération numéro 3. Alors Madame Alphonse est en permanence d' élu, permanence d'adjointe elle a été appelée par une autorité donc elle présentera un peu plus tard sa délibération. Nous passons à la délibération numéro 4, Olivier Stern. »

DEL20240925_4 : Approbation de la convention de coopération entre l'EPT Est Ensemble et la commune de Montreuil relative au Grand Chemin

Présentation par Monsieur Olivier STERN – adjoint au maire, délégué aux Relations usagers au numérique, mobilités, ville cyclable, stationnement

« Monsieur le Maire c'est avec plaisir que je vais dire quelques mots sur le Grand Chemin au détour de cette délibération qui a pour objet d'approuver la convention de coopération entre Est Ensemble et Montreuil pour sa réalisation. D'abord, comme vous le savez, le projet du Grand Chemin c'est un projet ambitieux porté par Est Ensemble sous l'impulsion de son président Patrice Bessac mais également des neuf maires de notre territoire qui tous soutiennent ce projet un peu fou de réaliser un parc linéaire de quasiment 55 km dont 40 à Est Ensemble et le reste à Paris avec un détour par Rosny-sous-Bois ou Fontenay. C'est avec l'ambition des grands projets et la détermination de produire un résultat significatif pour les habitants que

nous avançons méthodiquement dans nos communes d'Est Ensemble et ici à Montreuil sous l'impulsion de mon collègue Gaylord Le Chequer. Je ne vais pas revenir en détail sur ce qui fonde ce grand projet sinon rappeler ce que porte le territoire à travers ses politiques publiques d'atteindre l'objectif de multiplier par deux la surface d'espaces verts disponible par habitant pour la porter à 10 puis à 12 m² par habitant à travers la mise en œuvre du Grand Chemin bien sûr, mais aussi du plan arbre, de nos orientations en matière de règles d'urbanisme, de la désimperméabilisation des sols et de bien d'autres sujets encore car cette question-là est au cœur du projet politique que nous avons en partage avec les villes du territoire. Le Grand Chemin qui est la traduction la plus évidente de notre devise à Est Ensemble, celle de mettre en œuvre des politiques publiques pour la justice sociale et climatique. Les politiques qui visent à préparer notre territoire à se confronter à des températures qui ne cessent d'augmenter, des politiques qui visent à améliorer la qualité de l'air que nous respirons. Rappelons que 37000 habitants de notre territoire respirent un air très pollué d'ailleurs. Parce que nous sommes mobilisés sur ces sujets, le conseil de territoire a adopté hier un plaidoyer sur l'apaisement des autoroutes. Le projet du Grand Chemin participe des politiques publiques qui accompagnent la transition vers des modes de déplacement moins carbonés et parmi les très nombreux autres enjeux, la lutte contre l'artificialisation de nos sols et la gestion des eaux alors que 47 % des sols du territoire sont aujourd'hui imperméables. Rappelons enfin que le projet du Grand Chemin s'appuie sur quatre piliers : la renaturation, renaturer en proposant des voiries rendues largement perméables, planter, accueillir la faune, gérer l'eau à ciel ouvert, apaiser pour mieux partager l'espace public et trouver un meilleur équilibre entre les modes de déplacement en rendant une copie 100 % accessible aux piétons, aux cycles ou aux mobilités alternatives, à la voiture accompagnée et animée pour que le Grand Chemin soit d'abord pour les habitants et propose par exemple des balcons panoramiques pour admirer le grand paysage qui se dévoile en bordure du plateau, favoriser l'appropriation citoyenne, les usages sportifs, la promenade, la flânerie ou bien d'autres choses encore. Je vais assez rapidement vous dire où nous en sommes aujourd'hui au-delà de Montreuil de ce projet à Est Ensemble et je reviendrai un peu plus spécifiquement sur les rues de Montreuil. D'abord, je vous invite à vous rendre ce n'est pas très loin avenue Robert Schumann, aux Lilas vous y découvrirez le tout nouveau tronçon démonstrateur qui est presque terminé. Il reste encore les plantations à réaliser ça se fera pendant l'hiver et les balcons panoramiques pour admirer la vue du grand paysage qui se dévoile depuis la corniche. D'ailleurs les arbres sont issus de la pépinière intercommunale que les habitants de la Zac Boissière Acacia connaissent bien. Soit dit en passant encore une politique intercommunale très concrète sur la renaturation, la transformation du tronçon démonstrateur a été très importante. L'avant-après est assez éloquent sur le sujet.

Elle est très réussie. Allez faire un tour pour vous en rendre compte par vous-même, d'autres travaux d'aménagement du Grand Chemin vont se poursuivre dans la commune des Lilas en 2025 et en particulier rue du Garde-Chasse au sud de ce même tronçon démonstrateur. A Bagnolet, le démarrage des travaux se prépare pour les rues Sadi Carnot, Molière et la Dhuys. A Romainville, l'avant-projet devrait être terminé fin 2024 et permettre d'envisager le calendrier de réalisation en commençant par le secteur Sapinière-Vassou pour ceux qui connaissent. Au Pré-Saint-Gervais et l'année 2025 sera celle d'une action pilote de préfiguration qui sera mise en œuvre pour que les habitants puissent se projeter et participer à l'élaboration de l'avant-projet. A Noisy-le-Sec, le tracé se précise depuis la station la Dhuys qui va jusqu'au Fort de Noisy en profitant de la vue exceptionnelle qu'offre la corniche du plateau. A cet endroit va se déployer, à Pantin, le tracé est arrêté, les équipes travaillent d'arrache-pied pour les esquisses afin d'arrêter un projet au cours de l'année 2025 à Bobigny et Bondy. Enfin il y a une particularité, celle d'être dans la plaine et non sur le plateau pourtant et c'est une fierté dans le portage de ce projet, ce n'est plus seulement la promenade des hauteurs comme c'était au début l'idée, mais nous avons voulu au début de ce mandat proposer à ces deux villes d'intégrer le projet d'abord parce que si le plateau est un marqueur du grand paysage de notre territoire il en est de même pour le canal et donc le Grand Chemin va descendre du plateau pour rejoindre la plaine et le canal et au-delà pour cheminer dans Bondy. En ce moment, des études de l'école nationale du paysage de Versailles sont sur le terrain en train de travailler au diagnostic. A Montreuil, enfin les travaux ont commencé vous l'avez remarqué ce qui justifie par ailleurs la présente délibération. Voici des éléments de planning qui sont aujourd'hui stabilisés mais qui peuvent encore à mesure que nous avancerons connaître des petites adaptations. De novembre 2024 jusqu'à janvier pour 3 mois la rue des Soucis et la rue Eugène Varlin seront en travaux.

De janvier 2025 à mars 2025 ce seront autour des rue Pierre de Montreuil et en janvier 2025 et jusqu'à février 2025 pour une période qui dépassera une année le bas de la rue Hoche, la rue Hoche basse, les rues Alexis Lepère, le carrefour Paul Vaillant Couturier, la rue de l'Église et puis les rues Pépin et la place de l'Amitié et puis le Grand Chemin ne s'arrêtera pas là il sera amené à se poursuivre à l'issue de mai 2026 pour une période de 5 mois dans la rue Hoche haute, avenue de la Résistance, rue de la Convention et se terminera enfin pour cette première partie pour une période de 8 mois jusqu'en août 2027 pour les rues Pierre de Montreuil ouest, Gaston Montmousseau ou le carrefour Saint-Just. Tout au long de l'avancée de ce projet les équipes de la ville, d'Est Ensemble mais aussi mon collègue Gaylord Le Chequer et moi-même nous nous tenons bien entendu à la disposition des élus, des habitants, de toutes celles et ceux qui souhaiteraient des précisions ou auraient un besoin à nous transmettre sur la conduite de ce grand projet, de ce grand marqueur pour notre territoire. Je vous remercie. Je vous invite bien entendu chers collègues à voter cette délibération, à travers elle, à donner vie au Grand Chemin, à ce beau projet de renaturation pour notre territoire. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup Monsieur Stern. Monsieur Serne vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE, conseiller municipal MOVICO

Chers collègues et les téléspectateurs et téléspectatrices qui regardent,

Juste une courte intervention quand même pour dire enfin par moment j'ai l'impression qu'on est avec Péresse à la région Ile-de-France où tout a commencé en 2016 quoi. Non le Grand Chemin il n'a pas commencé avec Patrice Bessac ! C'est pas tout d'un coup Patrice Bessac 2020 et tout a existé quoi il a pas créé le monde en 6 jours ou 7 jours ! Ça s'appelait le Parc des Hauteurs avant il me semble hein et donc ça a commencé bien avant, bien avant ! Voilà donc quand on voit l'aboutissement d'un projet qui a commencé bien avant. Juste citer un peu les prédécesseurs, ceux qui ont travaillé dessus et éviter de dire que tout a commencé avec vous ! C'est quand même plus correct et plus honnête il me semble qu'il y a enfin voilà c'était Gérard Cosme, avant Bruno Marielle dans cette ville qui a bossé sur ce projet et cetera. Voilà enfin ils ne sont même pas de mon parti donc voilà ils sont des socialistes donc voilà ou en tout cas ils étaient mais franchement c'est très agaçant quand on a l'impression que Valérie Péresse a inventé les transports publics en Île-de-France ! Je me mets à la place de ceux qui ont bossé sur ce projet. C'est pas parce qu'on change de nom que c'est tout d'un coup un nouveau projet voilà donc ça c'est un super projet voilà il est en train d'aboutir mais ça a mis du temps et c'est normal 42 km c'est pas rien.

C'est de l'intercommunal donc c'est pas non plus hyper facile donc voilà c'est un beau projet mais autant rendre hommage à tous ceux qui l'ont porté. Voilà je sais que quand c'est sur les transports vous voulez pas citer mon nom c'est pas grave mais pour les autres faites-le au moins ! »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Alphonse vous avez la parole. »

Intervention de Madame Mireille ALPHONSE– adjointe au maire déléguée à la transition et à la démocratie alimentaire

« Monsieur le Maire, Chers collègues,

Alors déjà je me permets de répondre un tout petit peu à Pierre Serne parce que comme vous le savez chers collègues dans le précédent mandat j'étais à Est Ensemble et donc nous avons travaillé sur l'affaire du Parc des Hauteurs et je dois te dire, je dois vous dire bien humblement que nous avons été un certain nombre à être en désaccord disons-nous avec le président Cosme malgré la bonne entente que nous avons par ailleurs dans

la mesure où il y avait quelque chose de l'ordre de la fausse promesse aux habitants parce que appeler un Parc des Hauteurs un périmètre qui est parmi le périmètre le plus dense de l'agglomération enfin d'Est Ensemble d'une part et puis même de ce côté de l'Île-de-France d'autre part il y avait quelque chose d'incompréhensible. On avait même rencontré des habitants qui nous disaient mais il est où le Parc des Hauteurs. Voilà donc d'une certaine manière personnellement alors que je ne suis plus à Est Ensemble, que je n'ai pas travaillé avec mon collègue Olivier Stern sur le sujet et que personne ne me paye rien du tout pour dire ce que je suis en train de dire, je trouve que le Grand Chemin a quelque chose de plus honnête vis-à-vis de la population que le Parc des Hauteurs qui n'existait que dans l'esprit d'architectes du CAUE et qui nous avaient vendu un truc qui faisait rêver certes mais qui n'existait pas dans la réalité. Voilà je me permets juste cette petite correction. Après effectivement Bruno Marielle avait travaillé dessus, était très fier de son machin mais c'est resté un machin. Aujourd'hui nous sommes donc appelés à voter sur la convention de coopération entre la ville de Montreuil et l'EPT Est Ensemble pour la création du Grand Chemin. Ce projet que notre groupe « Écologiste » soutient s'inscrit dans une démarche résolument tournée vers l'avenir en transformant des voiries en une boucle verte végétalisée de 42 km. Ce projet contribuera non seulement à la lutte contre le réchauffement climatique mais aussi à l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens. Il offrira un Montreuil et des espaces publics plus verts, plus accessibles et encouragera les mobilités douces. Le Grand Chemin est une réponse aux besoins urgents de renaturation de nos espaces urbains. La plantation d'arbres, la piétonisation de certaines rues et l'enfouissement des réseaux aériens contribueront à une meilleure qualité de l'air et à la réduction des nuisances sonores. Nous pouvons aussi espérer que ça contribue à faciliter les transports de la petite faune urbaine d'un quartier à l'autre tout en créant des lieux de détente et de convivialité. Pour tous les Montreuillois dans quelques semaines le Trail des Hauteurs d'Est Ensemble en dessinera du reste pour une nouvelle année consécutive une partie de ce tracé. Nous saluons également la dimension intercommunale du projet qui permet de répondre à des enjeux à la fois locaux et territoriaux renforçant ainsi la coopération entre nos communes.

L'objectif commun pour une ville est d'avoir 6 m² d'espaces végétalisés par habitant. Avec cet aménagement, nous souhaitons tendre vers cet objectif et même aller au-delà vers 11 m² pour garantir un meilleur cadre de vie aux Montreuilloises et aux Montreuillois. Cependant et je suis certaine que mes collègues de la majorité comprendront tout à fait ce paragraphe et cette intervention. Nous alertons sur une partie de la convention qui nous semble injustifiée, mauvaise, le financement de la vidéosurveillance. En effet, nous rappelons notre opposition à ces dispositifs qui sont en l'occurrence là tout à fait douteux, coûteux et contraire aux idéaux de sobriété énergétique et matière. Nous préférierions que notamment les 28000 € dédiés à la vidéosurveillance dans l'article sur les modalités financières soient consacrés à un peu plus de mobiliers urbains, à l'emplacement de toilettes urbaines comme tant et tant de personnes notamment de personnes âgées nous le demande. En somme le projet du Grand Chemin est une illustration concrète de notre vision écologique pour une ville plus verte, plus résiliente et plus juste malgré cette regrettable erreur dans le projet. Pour autant, devant l'intérêt objectif de ce Grand Chemin nous voterons en faveur de ce projet. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Dehay. »

Intervention de Madame Catherine DEHAY – adjointe au maire déléguée aux parcs, à la nature et à l'animal en ville, à la végétalisation, et aux jardins citoyens

« Bon merci bonsoir. L'Anthropocène est une nouvelle époque géologique qui se caractérise par l'avènement des humains comme principale force de changement sur Terre, surpassant les forces géophysiques. C'est l'âge des humains ! Celui d'un désordre planétaire inédit.

Nous vivons la 6ème extinction des espèces sur la planète. De la pollution chimique à la fonte de la calotte glaciaire, le dérèglement climatique impacte et détruit la nature et remet en cause le devenir de l'humanité. Nul ne peut le nier ou l'ignorer aujourd'hui.

Les conséquences négatives des activités humaines sur les milieux naturels ou anthropisés sont, de plus en plus intenses, de plus en plus fréquentes, de plus en plus graves, et touchent tous les territoires de la planète, y compris notre proche environnement et sans oublier les maladies liées à la pollution qui nous réservent encore bien de mauvaises surprises.

Alors, il nous faut réagir... et vite. Et commençons par nos rues et en appliquant nos valeurs. Est Ensemble nous a proposé un projet ambitieux de renaturation de notre voirie. En effet, il faut repenser notre urbanisation. Il faut végétaliser au maximum et donner à cette végétation les moyens de bien vivre, c'est-à-dire assez d'espace pour son développement aérien et racinaire. Est Ensemble a prévu une grande diversité d'espèces et de variétés d'arbre, plus 400, et Montreuil a fait le même choix.

A Montreuil, nous accueillons Est Ensemble pour la maîtrise d'œuvre et pour réaliser l'ensemble des travaux concernant le grand Chemin. Ces travaux permettent aussi d'améliorer les services aux habitants avec l'arrivée et/ou l'enfouissement de différents réseaux pour améliorer la qualité paysagère, la débitumisation dès que possible, la reprise de l'éclairage public, la piétonisation de certaines voies, le tout avec la concertation et la participation des habitants. Tous ces travaux permettent la mise en place de corridors écologiques tant aériens que souterrains. Ils bénéficieront aux animaux de la petite faune sauvage et modifieront le paysage urbain pour le plus grand plaisir de toutes et tous.

A Montreuil, le service Nature en ville soigne les sols afin de donner tous les nutriments nécessaires aux arbres et arbustes, ce qui permet ainsi un bol alimentaire pour les animaux granivores et insectivores. Nous avons entrepris un relevé patrimonial des arbres de Montreuil, c'est-à-dire construire une base de données qui sera un outil de pilotage important pour gérer et connaître les arbres de la ville. Nous n'oublions pas la mise à disposition de l'eau pour toute la faune diurne et nocturne dans nos futurs projets. En effet, si les arbres souffrent de stress hydrique lors des périodes de sécheresse, les animaux souffrent et meurent aussi du manque d'eau.

On voit bien que le capitalisme libéral permet toutes les exactions possibles concernant l'exploitation du vivant, il dispose librement des communs de la planète que sont le sol, l'air et l'eau. L'intérêt individuel l'emportant sur l'intérêt général, il en résulte une injustice sociale et économique flagrante. Notre ambition est d'y répondre avec nos valeurs. L'enjeu écologique fait partie de nos combats et renforce notre détermination à permettre un mieux vivre en ville. Le grand Chemin irrigue les quartiers. Il est l'exemple de la ville de demain. Le groupe Montreuil Rassemblée approuve cette convention de coopération avec l'EPT Est Ensemble sur cet espace constitué par le grand Chemin. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup et merci encore Olivier Stern pour le travail et l'engagement sur ce projet de Grand Chemin. Monsieur Seme vous souhaitez la parole ? »

Explication de vote de Monsieur Pierre SERNE, conseiller municipal MOVICO

« Oui une explication de vote. Je vais bien sûr voter parce que c'est quand même le même projet, le seul changement par rapport au nom au Parc des Hauteurs qui s'est appelé ensuite Promenade des Hauteurs qui s'appelle maintenant Grand Chemin pourra changer de nom encore trois fois si on veut. La grande différence c'est qu'il y a deux communes de plus depuis 2023 passé de 7 à 9 communes qui sont traversées mais ce que tu as appelé un truc c'était déjà enfin c'était pas un parc, c'est toujours pas un parc. Voilà ça a juste changé de nom et il y a bien des gens qui et d'ailleurs j'ai retrouvé quelques interventions se félicitant quand ça s'appelait des hauteurs ou Parc des Hauteurs de la part de EELV, d'Est Ensemble y compris de EELV de Montreuil. Donc voilà faut pas exagérer, le principal c'est que ça se fasse, que ça se fasse maintenant très bientôt et voilà mais ne réécrivons pas l'histoire. Donc voilà. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Il faut effectivement rendre à César ce qui est à César. Il y a eu deux grandes étapes dans la constitution de ce qui a d'abord été appelé le Parc des Hauteurs puis le Grand Chemin. La première étape a été celle au fond de l'idéation qui a conduit à un premier travail sous la direction de Gérard Cosme avec notamment Bruno Marielle et bien d'autres Jean-Charles Nègre et des élus des différentes villes qui a permis avec les équipes d'urbanisme consacrées d'Est Ensemble sur ce sujet de faire émerger une première idéation de ce que pourrait être ce qui était à l'époque le Parc des Hauteurs. L'apport de l'exécutif que j'ai l'honneur de servir a été surtout sur deux aspects. Le premier aspect ça a été de passer du stade de l'idéation au stade opérationnel. C'est-à-dire de se confronter à la problématique de la réalisation dans un délai court de la dynamique de ce que nous appelons aujourd'hui le Grand Chemin. Ce qui a amené d'ailleurs à réinterroger radicalement une série de pratiques, de concept, option du projet et à conduire Est Ensemble en lien avec les villes à des formes de coopération très très efficaces, passer aussi de l'idéation à la voie opérationnelle sur l'aménagement végétal, les pistes cyclables, la manière de recycler différents types de voiries sur le territoire et différents types de projets et puis passer de l'idéation à la phase opérationnelle tout simplement en définissant un chemin concret c'est-à-dire pas simplement un espace autour des différents parcs mais un chemin concret de réalisation et ça c'est le travail de planification et de concertation qui s'est fait à Montreuil avec Gaylord Le Chequer et Olivier Stern avec l'ensemble des élus des autres communes et le deuxième point important de transition sur la logique entre les deux mandats ça était tout simplement de passer de l'idéation au financement. C'est-à-dire à l'engagement concret sonnante et réverbérante des recherches de financement et de l'engagement de la collectivité sur le projet de grand chemin qui conduit à Montreuil à Bagnolet, à Romainville, aux Lilas, au Pré-Saint-Gervais, à Noisy-le-Sec puis à Bondy et à Bobigny dans un deuxième temps et Pantin naturellement a engagé désormais les phases opérationnelles. Je mets aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée à l'unanimité je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention de coopération entre la ville de Montreuil et l'Établissement Public Territorial Est Ensemble, relative au Grand chemin, tronçon n°1, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20240925_3 : Approbation de la convention de partenariat entre l'association APPUI, la Ville et le CCAS de Montreuil relative à une démarche d'étude-action afin de favoriser l'accès à une alimentation de qualité et durable aux personnes en précarité alimentaire

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Alors Mireille Alphonse a été libérée de ses obligations de permanence et, donc je lui passe la parole pour la délibération numéro 3. »

Présentation par Mireille ALPHONSE– adjointe au maire déléguée de la transition et à la démocratie alimentaire, en charge du projet de cantine publique

« Libérée momentanément jusqu'au prochain comme me disait le commissaire ! Ce que je ne souhaite évidemment pas ! Je suis sûre que chers collègues vous partagez avec moi la tristesse qu'il y a à devoir envoyer en hôpital psychiatrique une personne complètement désorientée et en l'occurrence par les désordres du monde liés à la guerre entre Israël et la bande de Gaza... Euh je reviens à mon intervention.

Mesdames et Messieurs, Mes chers collègues, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois,

Via cette délibération j'ai le plaisir de vous proposer d'approuver une convention de partenariat entre l'association Appui, la ville de Montreuil et son CCAS afin de renforcer nos actions visant à rendre accessible aux plus précaires des produits alimentaires sains et de grande qualité nutritive, plaisir n'est pas ici une formule de politesse mais bien un sentiment fondé sur une réalité tangible.

Les actions concrètes développées par l'association Appui coïncident parfaitement avec l'un des axes politiques forts de notre stratégie alimentaire, le soutien effectif à celles et ceux qui n'ont pas les moyens financiers de se payer des produits alimentaires de qualité. Appui s'est développé tout d'abord sur le territoire voisin de Plaine commune via sa plateforme « Au Bon Transit » situé à Saint-Denis. C'est lors d'un travail de parangonnage ou de benchmark que nous avons pu apprécier le grand intérêt de ses actions et la convergence de ses orientations avec les nôtres comme travailler sur l'accessibilité pour les plus démunis et développer une économie locale qui valorise les acteurs de proximité notamment les paysannes et paysans situés en moyenne-banlieue. Au sein de sa plateforme de stockage, Appui collecte des fruits et légumes auprès donc de producteurs, de l'épicerie sèche auprès de partenaires commerciaux et développe ensuite une activité de livraison en vélo cargo auprès d'associations de solidarité, de collectifs d'habitants, de quartiers défavorisés et de foyers de travailleurs migrants. En complément, elle travaille avec les écoles dans le but de réduire le gaspillage alimentaire dont on sait à quel point il demeure encore beaucoup trop important, volume même si avec mes collègues Dominique Attia et Luc Di Gallo et avec les engagements de Tables Communes nous tendons régulièrement à le réduire ici à Montreuil. Appui à Plaine Commune s'est ainsi constitué tout un écosystème d'acteurs économiques et associatifs réunis par cette seule et forte exigence d'apporter à toutes et tous une alimentation saine de qualité. L'association est aussi très attentive à renforcer le pouvoir d'agir des habitants qui sont loin d'être pour elle exclusivement des bénéficiaires tout au contraire elles et ils sont encouragés à agir et à devenir à leur tour des acteurs à part entière de l'écosystème alimentaire. C'est justement à ce titre qu'Appui a été lauréat de l'appel à projet de l'État pour une fois n'est pas coutume pour le programme national de l'alimentation 2024-2025 « soutenir le développement d'écosystème alimentaire solidaire inscrit dans une démarche de transition ». Quand je disais une fois n'est pas coutume c'est que pour le coup nous avons obtenu de l'argent supplémentaire de l'État. Grâce à cela mes chers collègues, le travail développé depuis le printemps avec cette association ne nous coûte rien ce qui j'en suis sûre plaira beaucoup à mon collègue des Finances ainsi qu'aux services avec lesquels il travaille ici à Montreuil. Notre partenariat avec Appui se déploie selon deux axes. Le premier nous accompagne tout au long d'une réflexion opérationnelle sur les meilleurs dispositifs à créer ou renforcer pour apporter des aliments sains à des prix accessibles dans les quartiers qui en ont besoin. Le second consiste à faire bénéficier les habitantes et habitants de notre ville des collectes alimentaires que l'association effectue déjà depuis 2 ans. Dans ce cadre je peux vous dire que près de 6 tonnes de produits alimentaires ont été distribués par Appui à Montreuil c'est du concret Madame YONIS ! entre mai dernier et ce mois de septembre puis réparti entre les différents partenaires de la CASAM, la structure qui réunit les acteurs montreuillois de l'aide alimentaire à laquelle s'ajoutent désormais les associations de quartiers organisant des marchés alimentaires. Je pense par exemple à « Léz'arts Dans Les Murs », à « On sème tous » et aussi à Récolte urbaine. Et d'ici décembre une livraison est programmée par mois à laquelle il faut ajouter des achats directs de produits bios effectués par le CCAS. Ainsi outre les compétences et opportunités que nous offre déjà ce partenariat avec Appui, la dynamique créée contribue à renforcer d'autres vertus, la coopération et la

mutualisation entre les acteurs locaux de la CASAM. J'en profite en conclusion pour remercier mon collègue Florian Vigneron, pour remercier la directrice du CCAS Valérie Belard et le chargé de mission auprès de la CASAM Olivier Gastou avec lesquels nous travaillons, nous, le service de la stratégie alimentaire pas tout à fait au quotidien mais en tous les cas chaque semaine. C'est au prix de ces coopérations multiples que nous parvenons à créer les conditions indispensables pour répondre à l'importance des besoins dans notre ville.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je vous remercie. Monsieur Abdoulbaki vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Mohamed ABDOULBAKI–conseiller municipal délégué aux initiatives de lutte contre la grande précarité

« Monsieur le Maire, Cher-e-s collègues, Chers Montreuillois-e-s

Les prix flambant et la situation devient insupportable pour les Françaises et des Français qui se voient contraints de déboursier des sommes de plus en plus exorbitantes pour subvenir à leurs besoins vitaux tels que l'énergie, la santé et surtout la nourriture. En 2022, 45 % des Français estiment ne pas manger correctement, faute de moyens, contre 42 % en 2016. L'inflation alimentaire a poussé beaucoup de ménages à réduire leurs dépenses alimentaires. Sauter des repas devient une habitude pour les Français les moins aisés. Enfin, une grande partie des personnes éligibles aux aides sociales, notamment alimentaires, ne les demande pas. Voilà pourquoi le présent partenariat vise à rétablir la dignité des plus faibles, des moins aisés et notamment des femmes. La « féminisation de la pauvreté » s'explique en partie par leur accès limité à des emplois stables, par la prévalence des emplois à temps partiel, précaires et mal payés, ainsi que par les responsabilités liées à la monoparentalité. Dans un esprit de justice sociale, le 8 février 2023, le CM a voté un abattement de 25 à 40% pour les parents isolés pour les prestations périscolaires. Les dépenses de l'Etat sont en manque de boussole ! Avec 48,3 milliards d'euros de soutiens publics pour l'agriculture et l'alimentation, les dépenses de l'état sont en dessous des besoins des Françaises et des Français ! A Montreuil, nous voulons être à la hauteur pour que chacun.e.s puisse avoir accès au droit à une alimentation saine. Concrètement, le travail mené par la Coordination des Acteurs Sociaux et de l'Aide Alimentaire de Montreuil est un levier une stratégie alimentaire visant à développer un accès à chaque habitant à se nourrir, quel que soit son revenus et son quartier de résidence. La ville s'appuie également sur le projet alimentaire territorial de la Seine-Saint-Denis, ainsi que sur les actions menées par Est Ensemble, dont la commune fait partie. Nous tenons à remercier vivement le travail conjoint réalisé par l'association APPUI, la ville et le CCAS de Montreuil. D'autre part, face à la fragilisation croissante des populations, dans le contexte actuel d'inflation, l'enjeu majeur d'une politique sociale active est de prévenir et lutter le plus en amont possible contre les phénomènes conduisant à la précarisation et à l'exclusion. La Ville et le CCAS de Montreuil poursuivent ainsi leur volonté de consolider les offres de service proposées à la population. Montreuil innove et accompagne les agents de la ville en proposant une couverture risque / habitation. Après la mise en place d'une mutuelle santé communale avec une couverture santé qualitative à un tarif préférentiel, nous étendons cette protection afin de couvrir les risques et aléas de la vie. Le nouveau premier ministre est déjà tristement connu pour ses actions contre le droit au logement. Les premiers à en pâtir seront les citoyennes et les citoyens, notamment ceux et celles déjà durement affectés par le coût de la vie. Les communes, qui se trouvent en première ligne, deviendront le principal interlocuteur pour subvenir aux besoins des Français. Nous exigeons des moyens appropriés pour faire face à cette situation.

Il est évident que le groupe Montreuil Rassemblée votera ces 2 délibérations, qui vont dans le sens de la solidarité portée par la municipalité et ses élus. Je vous en remercie. »

REPRISE DE LA SEANCE PAR MONSIEUR GAYLORD LE CHEQUER

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– Premier Adjoint, président de séance

« Merci beaucoup Monsieur Abdoulbaki. La parole est à Pierre Serne. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE, conseiller municipal MOVICO

« Oui merci. C'est évidemment un beau projet, je ne vais pas insister sur tous les avantages qui ont été indiqués par Mireille Alphonse dans les interventions suivantes j'avais juste quelques questions en fait pour soit mieux comprendre, soit suggérer des choses.

D'abord la convention alors c'est peut-être une erreur elle va peut-être être décalée, mais elle est indiquée comme durant du 1er juin au 31 décembre 2024 qui voudrait dire qu'on la vote trois mois après son début et que en fait elle est quasiment enfin dans 3 mois elle sera finie donc la question c'est : Est-ce que du coup elle commence maintenant ou est-ce qu'elle a déjà commencé ? Si elle a déjà commencé est-ce qu'on a déjà des premières indications sur comment ça marche et pourquoi avoir fait que 6 mois ? J'ai compris que c'était une étude d'action mais est-ce que on pourrait enfin du coup est-ce que ça veut dire qu'il faudra repartir sur autre chose à compter du 1er janvier 2025 si ça continue et en gros enfin comment enfin voilà si on peut savoir un peu comment c'est censé ensuite évoluer et si on n'aurait pas pu leur donner un peu plus de de visibilité sur la suite ?

Autre question c'est il y a un certain nombre d'AMAP enfin il y a même pas mal d'AMAP qui travaillent sur enfin qui ont une activité sur Montreuil. Certaines ont parfois du mal à avoir le nombre, enfin le seuil critique de participants pour tenir, certaines du coup ont abandonné leur activité sur Montreuil, est-ce que du coup peut-être pas maintenant mais en tout cas dans les scénarios de suite il pourrait pas y avoir un travail justement avec ces AMAPS pour éventuellement, un, elles viennent donc du coup, d'un point de vue logistique ça ajoute pas d'aller-retour et du coup ça leur donnerait plus d'activité et en même temps on sait que c'est des produits qui sont bons ? La dernière question c'est qu'il est dit dans la convention que c'est en partenariat en tout cas coordonné avec le plan alimentaire du département de la Seine Saint Denis justement comment ça se coordonne ou est-ce que comment ça va se monter en puissance éventuellement en parallèle avec la montée en puissance du chèque alimentaire, enfin ce qu'on a coutume d'appeler la sécurité sociale alimentaire qui est en expérimentation sur le département donc enfin sur quatre communes dont Montreuil et du coup j'imagine que tout ça se peut se goupiller et au passage du coup j'en profite là encore pour un petit hommage sur le travail qui est un peu parallèle en fait que fait au département notre ancienne conseillère départementale du département Frédérique Denis écologiste et notre conseillère départementale de Montreuil Tessa Chaumillon qui a repris ce projet et qui le porte actuellement. Et donc voilà je pense que tout ça est très cohérent en fait sur traiter à la fois une meilleure alimentation et les problèmes de précarité sociale et donc j'imagine tout ça à des synergies et peut se monter en puissance parallèlement y compris en mutualisant un certain nombre de travaux, d'activités enfin voilà et du coup d'échelle. Merci. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– Premier Adjoint

« Merci beaucoup. La parole est à Murielle Bensaïd. »

Intervention de Mme Murielle BENSALD – Conseillère municipale missionnée au développement des AMAP

« Chères Montreuilloises, chers Montreuillois, Cher-e-s collègues,

Ce soir, nous actons la signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Montreuil, le Centre Communal d'Action Social et l'association APPUI et sa solution logistique, "Au Bon Transit", spécialisée dans l'aide alimentaire.

Cette démarche, portée par le CCAS, s'inscrit dans une ambition forte. Lauréate d'un financement du Plan National Alimentaire, APPUI lance une étude-action expérimentale visant à déployer une logistique durable pour distribuer des fruits et légumes de qualité aux personnes en situation de

précarité alimentaire. Le projet s'articule étroitement avec les associations locales engagées dans la distribution d'aide alimentaire, et s'inscrit dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial de la Seine-Saint-Denis, en collaboration avec Est-Ensemble et la Coordination des Acteurs de la Solidarité Alimentaire Montreuilloise.

L'alimentation devient une urgence sociale dans notre pays, où, aujourd'hui, c'est une personne sur six qui doit faire des économies sur le nombre de repas, selon une étude Ipsos commandée par le Secours populaire et publiée ce mois de septembre. Ce chiffre a donc doublé en quelques mois. Les gens sautent des repas, voire ne mangent pas tous les jours.

Les inégalités sociales exacerbent cette précarité alimentaire : 34 % des personnes vivant dans des logements surpeuplés souffrent de la faim.

Enfin, 43 % des Français éprouvent des difficultés à acheter des fruits et légumes frais.

À Montreuil, ce sont 6 000 personnes qui dépendent de l'aide alimentaire, un chiffre qui ne cesse d'augmenter face à l'inflation et la stagnation des salaires. L'alimentation est souvent la première variable d'ajustement dans les dépenses des ménages en difficulté. Ce phénomène entraîne des privations, une baisse de la qualité et de la diversité des produits consommés, avec des conséquences dramatiques : augmentation du diabète, des troubles alimentaires, des difficultés scolaires liées à une mauvaise nutrition, voire un développement perturbé chez l'enfant.

Face à cette situation, l'initiative citoyenne permet de résister. Elle propose des actions concrètes mais aussi construit des plaidoyers pour mobiliser les politiques et tenter de réorienter les priorités budgétaires du gouvernement. Il nous faut l'appuyer.

A Montreuil, la solidarité alimentaire est bien souvent au cœur des préoccupations des initiatives citoyennes. Dans une ville où les habitants et habitants sont particulièrement mobilisés contre les injustices, le fait que des enfants, des personnes âgées, ne mangent pas suffisamment ou seulement des aliments de mauvaise qualité, leur est absolument insupportable. Nous avons vu nombre d'initiatives se construire spontanément lors du confinement, et aujourd'hui, certaines se sont structurées pour continuer leur action.

Il serait trop long ici de citer tout le monde et surtout nous ne pouvons pas être exhaustifs. Toutefois, il me semble important de citer quelques-uns.es de ces actrices et acteurs du territoire dans le sens où leurs actions répondent à plusieurs enjeux : sociaux, de santé, d'éducation et d'écologie. Nous pensons aux associations de nos quartiers, notamment animées par des femmes, qui organisent des ateliers de cuisine, des cantines solidaires...

L'agriculture urbaine aussi, avec Récolte Urbaine, On sème Tous, Root Cause, Le Sens de l'Humus, les Mamies du Beal Air, etc...mènent des actions d'éducation populaire et de productions locales, avec des propositions diverses et adaptées au milieu urbain.

Des réseaux d'AMAP, des marchés de producteurs locaux...

Des repas conviviaux, à la portée des bourses du plus grand nombre.

La présence aussi et les actions des acteurs nationaux essentiels comme Action Contre la Faim, les Restos du Cœur, et le Secours Populaire et le Secours catholique, continuent d'animer l'aide alimentaire chaque jour.

La convention présentée ce soir permet donc d'acter et ainsi renforcer un partenariat avec un acteur qui a d'ores-et-déjà initié une action sur notre territoire. Ainsi, APPUI anime, avec les associations comme On sème tous, LeZ'Arts dans les Murs ou Récolte Urbaine, des marchés à prix libre dans les quartiers. APPUI contribue aussi à l'aide à la diversification des fournisseurs et à la montée en qualité de l'approvisionnement des acteurs de l'aide alimentaire (secours pop, secours catho, les Restos, l'Épicerie solidaire). À noter qu'en renforçant cette action en faveur d'un accès aux fruits et légumes frais et bio dans les quartiers populaires, ce partenariat s'inscrit en parfaite cohérence avec notre Stratégie Alimentaire de Territoire.

Par conséquent, l'enjeu est d'harmoniser notre action locale pour garantir un accès à une alimentation saine et durable. Dans cette perspective, le Conseil Local de l'Alimentation de Montreuil (CLAM), initié le 4 juin dernier, constitue l'échelle idéale pour structurer les filières locales, promouvoir le bio et répondre aux besoins des plus précaires.

Cependant, j'attire enfin votre attention sur un glissement préoccupant. De plus en plus d'associations nous rapportent qu'elles sont en concurrence avec des start-up qui achètent et revendent les surplus alimentaires, sous couvert d'anti-gaspillage. Cette marchandisation de la solidarité est inacceptable. Nous devons rester fermes face à ces dérives, qui s'octroient en plus une image « greenwashing » tout en dévoyant le sens même de l'aide alimentaire.

Dans cette perspective, nous voterons en faveur de cette délibération ».

REPRISE DE LA SEANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Frédéric Molossi sera notre dernier orateur. »

Intervention de Monsieur Frédéric MOLOSSI – Adjoint délégué aux commerces, aux marchés et aux relations avec les cultes

« Monsieur le Maire, mes cher-e-s collègues, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois,

Je ne vais pas être très très long parce que beaucoup de choses ont été dites à la fois par notre collègue Mireille Alphonse dans la présentation de cette délibération et beaucoup de choses ont été aussi dites par les précédents intervenants et, donc je ne reviendrai pas sur l'ensemble des points évoqués. Simplement un petit mot d'abord pour remercier nos deux collègues Mireille Alphonse et Florian Vigneron et leurs services de nous permettre de voir aujourd'hui présenter un beau projet lors de cette séance du conseil municipal qui une fois de plus met en avant la préoccupation qui est la nôtre pour l'accès à tous à une alimentation durable et saine, ce qui n'est pas simplement anecdotique mais beaucoup de choses ont été dites. J'observe d'ailleurs que ce marqueur et cette attention particulière à l'accès à une alimentation de qualité et désormais là où la gauche rassemblée gouverne un des marqueurs de nos politiques publiques et pour ma part je m'en félicite évidemment quand elle intervient dans le cadre de la gouvernance de la ville de Montreuil.

Mais comment ne pas faire référence à Est Ensemble et puis ça été dit également au département de la Seine-Saint-Denis et je pense en complémentarité à ce que l'on nous propose ce soir notamment et Pierre Serne y a fait référence et je l'en remercie, à l'expérimentation en cours notamment autour du chèque alimentation qui concerne y compris le territoire de notre ville sous l'égide désormais de notre collègue Tessa Chaumillon et qui au même titre que la délibération qui nous est présentée ce soir à coup sûr mais encore faudra-t-il l'évaluer sera à la fois une réussite et nous l'espérons en tout cas permettra de traduire en acte réel et bien cette volonté de permettre au plus grand nombre en particulier au plus précaire d'entre nous un accès encore une fois une alimentation de qualité et en circuit court de manière générale. Les questions de l'écologie et la dimension sociale ne sont pas comme certains tentent de nous faire croire des opposés mais au contraire on le voit des politiques qui vont dans le même sens et qui portent un intérêt aussi à la question sociale et pas seulement à la question purement environnementale et je me permets de souligner donc pour toutes ces raisons et je m'arrêterai là. Je conclurai en vous informant mais vous l'aurez compris que le groupe « Socialiste » votera favorablement à cette libération. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Nous passons aux voix... »

Intervention de Madame Mireille ALPHONSE – adjointe au maire déléguée de la transition et à la démocratie alimentaire, en charge du projet de cantine publique

« Pour les réponses... »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Oui je vous en prie. »

Intervention de Madame Mireille ALPHONSE – adjointe au maire déléguée de la transition et à la démocratie alimentaire, en charge du projet de cantine publique

« J'attendais voilà merci Monsieur le Maire. Oui quand même deux, trois réponses. Alors oui la convention en effet se termine au 31 décembre pour une raison simple c'est que comme vous l'avez compris je pense les uns et les autres ont bénéficié d'une convention qui est sur une durée qui a été déterminée par l'État et qui fait que nous ne payons pas un centime et Appui a été lauréat pour cette période-là. Voilà donc évidemment c'est un sujet parmi nous, c'est un sujet de discussion, c'est un sujet de travail parce qu'il n'est pas question qu'on s'arrête au 31 décembre et après on il faut qu'on trouve les moyens de poursuivre le travail qui a été entrepris. Euh et oui nous réfléchissons de façon très sérieuse à impliquer les AMAPS alors et vous avez bien compris que ce soit Pierre Serne ou Frédéric Molossi je vous en remercie. Vous avez insisté sur le côté mutualisation et coordination avec toutes les strates voilà. Pardon ? oui des fois des fois la social-démocratie est d'accord avec l'opposition de gauche c'est ça Monsieur Molossi. Nous travaillons évidemment en coordination précédemment au niveau du département avec Frédérique Denis et maintenant avec Tessa Chaumillon et avec Est Ensemble avec Monsieur Benharous on va se voir dans pas très longtemps et avec la métropole du Grand Paris aussi puisque sur les questions qui sont les nôtres il serait complètement ridicule d'une certaine façon de rester juste coincé dans notre territoire il y a besoin de mettre toutes les forces ensemble. Ça va être l'objet de la mise en place du Conseil Local de l'alimentation. Du coup j'en profite pour vous donner la date puisque je n'avais pas l'occasion d'en parler maintenant que la date est effective et qui sera le 7 novembre prochain. Donc le 7 novembre prochain ici en salle des fêtes nous aurons le plaisir avec Monsieur le Maire d'inaugurer ce conseil local de l'alimentation et dont le but sera de poursuivre, amplifier toutes ces coopérations, toutes ces mutualisations et tous les acteurs, Murielle aussi à Mohamed tous ces acteurs que vous avez cités à juste titre sont d'ores et déjà invités à participer à ce travail. Donc à la fois les grosses associations de solidarité, le Secours Pop, les Restos du Cœur mais aussi les associations locales, Sens de l'Humus, Root Cause, Lez 'arts dans le Mur et cetera, toutes celles et ceux qu'on connaît et les AMAPS. Je me permets juste de dire parce que je sais que certains d'entre vous sont très sensibles à la question des AMAPS sur notre territoire, qui comme on est à Montreuil et que les choses sont très politisées partout toutes les AMAPS ne sont pas d'accord entre elles et donc pour ne pas avoir de souci nous avons invité la Fédération Francilienne des AMAPS pour que dans l'espoir qu'elle puisse chapoter, ce qui ne nous empêche pas d'avoir des liens individuels avec chacune des AMAPS. Par ailleurs et enfin la mutualisation et le lien avec la carte Vitalim euh de son côté le département a travaillé et obtenu de l'argent de l'État pour pouvoir expérimenter ce chèque alimentaire ensuite l'histoire est celle-là, ensuite il a fait appel aux villes qui avaient envie de travailler avec lui là c'était encore à l'époque de Frédérique Denis et à Montreuil on a dit présent et le département avait plusieurs villes. Il savait qu'il pouvait en retenir que quatre, plus de villes du département avaient dit « nous on veut, nous on veut, nous on veut » et Montreuil a été retenue comme étant la première ville parce que tout de suite et notamment avec le CCAS nous avons été en moyen, en situation de dire au département si vous testez avec nous ce chèque alimentaire nous pouvons aligner un certain nombre d'acteurs locaux qui vont relayer le travail dans les différents quartiers de la ville et c'est pour ça que Montreuil a été choisie dans un premier temps et Tessa Chaumillon fait partie des gens qui vont être invités au CLAM évidemment, qui vont participer aux travaux du CLAM et ensemble nous verrons comment au terme de cette expérimentation nous poursuivrons pour aller ensemble vers une sécurité sociale de l'alimentation. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je vous remercie. Je mets aux voix la délibération N°3 qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre l'association APPUI, la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Montreuil relative à une préfiguration d'essaimage qui s'inscrit dans la stratégie alimentaire de territoire, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes administratifs en découlant.

DEL20240925_5 : Approbation de la charte de fonctionnement des écoles maternelles entre la ville de Montreuil et l'Éducation Nationale

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Dominique Attia vous avez la parole. »

Présentation par Madame Dominique ATTIA – adjointe au maire déléguée à l'éducation, l'enfance et les bâtiments

« Monsieur le Maire, Citoyennes Citoyens de Montreuil, mes cher-e-s collègues, Depuis juillet 2019 l'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans. L'école maternelle est donc la première étape du parcours scolaire des enfants, étape déterminante pour leur épanouissement, pour le développement du langage, pour l'éveil de leur personnalité. L'école maternelle devient de fait une période de fondation des bases nécessaires pour l'acquisition des savoirs. Éducation nationale et commune sont directement partenaires à des degrés divers pour assurer son bon fonctionnement. De façon plus concrète, une politique scolaire doit être mise en place pour garantir égalité, justice, inclusion. Ces trois axes forment la colonne vertébrale non seulement de notre politique éducative à l'échelon municipal mais également les objectifs de notre projet éducatif de territoire Rêve réussir ensemble pour une ville émancipatrice ». Objectif dont l'ambition est de contribuer à un système éducatif de qualité qui garantit l'accès au droit à l'éducation à l'ouverture sur le monde malmené. L'école devient le reflet d'une société qui se porte de plus en plus mal puisqu'aucune mesure ne vient juguler le manque d'enseignement, d'AESH, de personnel pour la médecine scolaire. L'école est pourtant le lieu qui nous construit toutes et tous aussi investir dans le service public de l'éducation pour lui permettre d'être à la hauteur de ses missions et de l'ambition que l'État devrait porter pour réduire les inégalités, pour permettre l'inclusion de tous les enfants et le minimum de ses engagements pourtant non honorés. L'orientation libérale qui est prise poursuit la casse du service public de l'éducation délaissant ainsi une

jeunesse en devenir. Orientation encore confirmée aujourd'hui et qui ne nous rend pas plus optimiste après la constitution du gouvernement Barnier figure d'une droite ultra conservatrice et la nomination au poste de ministre de l'Éducation nationale de Anne Genetet, macroniste de la première heure. Donner les moyens appropriés pour la scolarisation dès 3 ans dépend d'un budget national conséquent qui inclut de revitaliser la formation des enseignants, d'en recruter davantage pour que les effectifs de classe soient réduits afin d'accueillir plus et tous les enfants. Ce manque de moyens a forcément des répercussions sur les collectivités à qui on demande de faire toujours plus, de palier le désinvestissement de l'État sans compensation mettant des communes comme la nôtre en difficulté alors même que nous assistons à une remise en cause infondée des comptes des collectivités locales. Malgré celle-ci, nous aimerions investir davantage que nous le faisons déjà sur les petits et gros travaux d'entretien entrepris comme chaque année afin de combler le retard pris depuis plusieurs décennies sur le patrimoine ancien bâti ou encore sur la rénovation des bâtiments scolaires à l'exemple de l'école élémentaire Françoise Héritier transformée en école maternelle, la construction de la nouvelle école Guy Moquet, avec la rénovation totale des réfectoires maternelle et élémentaire et de leur office commun à l'école d'Estienne d'Orves. On peut mesurer la qualité du travail coordonné entre nos agents des trois directions éducation, bâtiment, enfance et les entreprises qui sont intervenues sur ces chantiers. L'enjeu éducatif porte à la fois sur les conditions matérielles bâtimentaires dans lesquelles les enfants évoluent mais également dans leur accompagnement par les adultes. État et collectivité ont une responsabilité de premier plan malgré la crise structurelle que subit notre école publique dû aux logiques de sélection et vérité qui la plombe. La Ville poursuit depuis le début du mandat sa politique de lutte contre les inégalités en matière d'éducation. L'une des mesures prioritaires était de doter toutes les petites et moyennes sections des écoles maternelles d'ATSEM. C'est chose faite aujourd'hui puisque 125 agents agentes et agents territoriaux spécialisés des 27 écoles maternelles font partie des effectifs de notre ville soit 60 embauches nouvelles réalisées représentant un budget sur la masse salariale de près de 2 000 100 €. Ce qui m'amène à vous présenter ce soir la délibération soumise au vote de notre conseil municipal. Un travail a été entrepris sur la charte qui remplace en lieu et place ce que nous appelions alors la charte des ATSEMS devenue obsolète puisqu'elle datait de 2009. Les agentes et agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles interviennent auprès des enfants les accompagnent tant du point de vue éducatif qu'affectif. Leur rôle d'adulte référent parmi les autres adultes a inévitablement un impact sur le développement de l'enfant et sa socialisation.

Cette charte a fait l'objet d'une concertation transversale au cours des nombreuses réunions auxquelles 120 à 130 personnes ont participé enseignants, directions d'école maternelle, animateurs, agents techniques polyvalent, responsables pédagogiques de l'enfance, responsables de secteur de la propreté des bâtiments restauration et vie scolaire, agents de la petite enfance.

Cette nouvelle charte vise non seulement l'amélioration de la qualité de l'accompagnement éducatif des enfants de maternelle mais également la reconnaissance et la valorisation des métiers qui coexistent dans les écoles en clarifiant les rôles et les missions de tous ces professionnels qui interagissent au quotidien autour et pour les enfants. Il est à noter une montée en compétence car pour chaque recrutement d'ATSEMS le CAP petite enfance est requis. Ces réunions ont donc permis de dégager des objectifs, à savoir constituer un document référentiel qui facilite la collaboration, garantir l'homogénéité et la cohérence de fonctionnement dans l'ensemble des écoles maternelles montreuilloises, préciser les relations hiérarchiques et fonctionnelles ainsi que les responsabilités de chacune et chacun, enfin garantir un service de qualité au bénéfice de l'ensemble des enfants fréquentant l'école maternelle. Cette charte de l'école maternelle a vocation à être diffusée à l'ensemble des ATSEM en poste dans les écoles maternelles de la ville et à chaque nouveau recrutement et également à l'ensemble des directions des écoles maternelles pour transmission aux enseignants. Les détails, précisons-les : missions et rôles, les règles de fonctionnement, le temps de travail, les obligations de service sont contenus dans la Charte elle-même inclus dans le document de séance du Conseil. Il est bien évident que la charte intègre le plan de formation des agentes et des agents intégrés dans leur temps de travail soit 12 mercredi par an y sont consacrés. Investir dans le service, dans le service public pour lui permettre d'être à la hauteur de ses missions et qu'il ait la capacité d'exprimer les valeurs humaines fortes qu'il porte et l'un est un défi qui se pose chaque jour aux agentes et agents qui le compose.

La Charte a donné lieu à des discussions, a dégagé de la créativité, de l'inventivité pour renouveler le métier, le valoriser et tendre vers une meilleure professionnalisation en sortant de la polyvalence cela a été le cas pour les agents de restauration c'est aujourd'hui le cas avec les ATSEMS au travers de cette charte. Aujourd'hui même se tenait le premier séminaire annuel pour établir un bilan de la nouvelle organisation de travail des ATSEMS et présenter aux ATSEMS la version finalisée de la Charte soumise ce soir, issue d'un travail collectif persévérant et abouti. Je remercie beaucoup et chaleureusement les directions de l'éducation, de l'enfance, des ressources humaines, les services de ses directions et bien sûr les agentes et agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles qui ont toutes et tous permis que cette charte voie le jour. Beau travail du service public. L'éducation est le socle de tout système démocratique, nous sommes résolument attachés à l'école gratuite, égalitaire et solidaire. La charte de l'école maternelle est non seulement un document référentiel, mais elle reflète cette intelligence collective mise au service des enfants et de notre école républicaine. La charte sera soumise prochainement à la signature à la fois de la ville et de l'Éducation nationale.

Aussi je vous propose mes chers collègues de l'adopter ce soir lors de ce conseil. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup Madame Attia. Monsieur Serne vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE, conseiller municipal MOVICO

Chers collègues,

Si on suit juste la présentation qui vient d'être faite on a l'impression que c'est une charte très complète et vachement bien. Quand on regarde vraiment ce qu'il y a dans la charte en fait c'est un document de gestion des ressources humaines ni plus ni moins.

D'ailleurs ça s'appelle la charte des ATSEMS c'était plus honnête quelque part et c'est très étonnant en fait de voir que les organisations syndicales ne sont pas citées dans les personnes enfin dans les organismes et les personnes concertées, les ATSEMS non plus donc c'est quand même assez bizarre. Vous avez listé toute une série alors que ce soit dans la délibération ou dans ce que vous avez cité, tout le monde est cité sauf les ATSEMS à qui donc si on comprend bien il y a eu l'information aujourd'hui mais avant non et en tout cas s'agissant de l'organisation du travail parce que c'est quand même ça, on se demande comment c'est possible que ce ne soit pas passé par l'organisme paritaire, devant le CT et l'avis du CT n'est pas visé d'ailleurs dans la délibération. Donc c'est d'un point de vue légal je sais, pas d'un point de vue politique et de gauche c'est pas terrible et alors ce qui est encore moins terrible c'est je vous invite quand même à lire précisément les règles, le temps de travail et les règles qui sont indiquées dans cette charte que moi personnellement je ne peux pas accepter et assumer et donc je m'abstiendrai sur cette délibération parce que enfin c'est des journées continues de 9h la plupart du temps avec une pause de 30 minutes sachant que le début est à 8h et que la pause de 30 minutes est à 13h30 donc 5h30 sans pause, une pause pour manger pendant 30 minutes avec l'interdiction de sortir donc le déjeuner doit être pris 30 minutes on doit rester à l'intérieur de l'établissement et ensuite ça reprend jusqu'à 17h.

Bon très bien il ne me semblait pas que c'était tout à fait la notion qu'on avait des relations de travail et j'en passe des meilleurs. Enfin il y a qu'à regarder un peu les règles aussi qui sont imposées enfin il y a un côté patron de choc quand même qui moi voilà... Je ne peux pas valider et voter pour quelque chose comme ça. Je ne sais pas ce qu'en pensent en réalité les ATSEMS, je me demande ce qu'en ont pensé les organisations syndicales mais on en revient toujours à la même chose la façon dont le personnel municipal est traité devient quand même de plus en plus inquiétante. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Poulard vous avez la parole. »

Intervention de Mme Karien POULARD – conseillère municipale

Monsieur le Maire, Cher-e-s collègues, Montreuilloises, Montreuillois,

Je veux tout d'abord remercier au nom du groupe Socialiste le travail remarquable mené par Dominique Attia et la direction de l'éducation qui a permis d'élaborer cette charte qui sera le socle d'un fonctionnement lisible et valorisant pour les ATSEMS des écoles maternelles dont la commune a la charge. Je veux également en profiter pour souligner que cela s'inscrit dans une démarche profondément engagée de la ville pour donner à chaque élève de nos écoles publiques les mêmes chances, l'opportunité de grandir bien à Montreuil et l'envie d'apprendre dans de bonnes conditions. Il n'est pas anodin dans une période où l'incertitude vient s'installer durablement dans le paysage éducatif français de continuer à mener ses combats à notre niveau même si le manque d'une vision globale et d'une volonté claire de l'État fait cruellement défaut. Le service public est le bien de ceux qui n'en ont pas, c'est pour cela qu'à Montreuil nous avons investi cet été 1,3 million d'euros dans les travaux de nos écoles, que nous avons une ATSEM par classe de petite et moyenne section et qu'un nouveau groupe scolaire a été inauguré en cette rentrée. En tant qu'élus, nous sommes convaincus que l'éducation est la première priorité de notre temps, car elle est la seule chose qui peut donner à chaque enfant les clés de compréhension de notre époque et de notre société. Ce projet de délibération est l'un de ces actes nécessaire et important que notre municipalité fait au quotidien pour pallier le manque de moyens et le désintérêt de notre gouvernement pour l'école, pour l'État aussi d'ailleurs.

Nous sommes fiers d'agir pour nos enfants et j'en terminerai par-là : Victor Hugo disait à l'époque, qui a vu naître l'école laïque et obligatoire « Chaque enfant qu'on enseigne est un homme qu'on gagne ». Cette phrase n'a pas perdu son sens et c'est avec à l'esprit la mobilisation encore nécessaire pour un plan d'urgence pour le 93 et le manque de milliers de professeurs en cette rentrée 2024 que nous continuerons à Montreuil à utiliser nos moyens pour qu'aucun élève ne soit laissé pour compte. Cette charte s'inscrit dans ces combats en permettant la valorisation des personnels intervenant auprès des enfants. Cette valorisation est la clé pour une qualité d'encadrement toujours plus importante au bénéfice des enfants. C'est pourquoi le groupe Socialiste votera en faveur de cette délibération. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Yonis vous avez la parole. »

Intervention de Madame Choukri YONIS, conseillère municipale MOVICO

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Vous nous demandez ce soir d'approuver la charte de fonctionnement des écoles maternelles de notre ville. Permettez-moi tout d'abord de dire combien je regrette l'angle retenu par la municipalité pour élaborer sa charte je m'en explique. Vous nous présentez un document qui en réalité pose un cadre à l'intervention des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles communément appelé les ATSEMS d'ailleurs les objectifs affichés de la démarche le rappellent très clairement puisqu'il s'agit entre autres nous dites-vous de valoriser la mission éducative des ATSEMS et leur appartenance à la communauté éducative, de rendre attractive la fonction d'ATSEM à Montreuil et de faciliter les recrutements, d'anticiper les évolutions de carrière. On voit bien qu'il s'agit là d'un document qui a vocation à clarifier le champ, le rôle et le champ d'intervention des ATSEMS, à préciser leur temps de travail, à formaliser la coopération avec le corps enseignant, fixer la doctrine d'emploi des ATSEMS à Montreuil c'est essentiel certes mais ce n'est pas suffisant. Pour résumer le fonctionnement de l'école maternelle ce parti pris de mon point de vue produit un autre biais préjudiciable.

En effet centrer la focale sur les ATSEMS, sur les relations ATSEM- enseignants quand on parle de l'école maternelle et de son fonctionnement c'est mettre au centre de ce fonctionnement les relations entre les professionnels là où en réalité c'est l'enfant qui devrait être mis au centre du fonctionnement et cette charte devrait être conçue comme l'outil qui permet d'organiser autour de l'enfant et de ses temps d'apprentissage les relations entre l'ensemble des adultes intervenants dans ce cadre-là. Le choix de l'angle de traitement est loin d'être anodin, saisir le fonctionnement de l'école maternelle comme vous le faites ce soir à travers l'organisation du travail des professionnels c'est penser le fonctionnement de l'école en silo. D'ailleurs lorsque je vous ai interrogé en commission de préparation du conseil municipal sur la pause méridienne vous m'avez dit que la charte de la pause méridienne était en cours de rédaction.

On voit bien que le choix que vous faites est loin d'être anodin, il cristallise un fonctionnement de l'école en silo faisant des temps de l'enfant des temps qui se juxtaposent alors que justement un des objectifs d'une telle charte de fonctionnement aurait été d'organiser les continuités pédagogiques et de donner une vision globale de l'accueil du jeune enfant à l'école maternelle, un accueil dans lequel chaque professionnel a sa place, son champ d'intervention clairement défini. Il est dommage que l'angle qui a été retenu ne soit pas celui de l'accueil du jeune enfant avec une vision globale donc incluant le périscolaire, l'accueil de loisirs, la pose méridienne quitte à faire une charte présentée en conseil municipal. Il eût été intéressant de nous présenter une charte posant les principes du fonctionnement entre l'ensemble de ces professionnels intervenant sur ces différents temps durant le passage à l'école maternelle de l'enfant. Cela nous aurait donné à voir la cohérence et les continuités éducatives. Rédiger la charte de fonctionnement de l'école maternelle en plaçant l'enfant au centre de la démarche aurait eu de mon point de vue permis pardon de mon point de vue de donner une place aux parents d'élèves.

En effet je déplore que le document qui nous est soumis ce soir et qui nous est présenté comme étant la charte de fonctionnement de l'école maternelle pardon fasse l'impasse sur la place des parents dans le fonctionnement de cette école et leur rôle dans l'accompagnement de la scolarité de leurs enfants. Je regrette également que ce document ne fasse pas sa place aux réalités de terrain dans notre ville il existe un certain nombre de parents qui sont allophones il eût été intéressant que ce document pense la place de ces parents d'élèves allophones. Comment l'école de la République accueille ces parents ? Comment elle leur fait une place pour leur permettre d'accompagner la scolarité de leurs enfants ? Dans le même ordre d'idée il n'est pas fait mention de la scolarisation avant 3 ans, aux zones d'éducation prioritaire alors que notre ville bénéficie de ce dispositif mis en place au niveau national pour lutter contre les inégalités. Pour conclure je dirais que même en tant que document fixant le cadre d'emploi des ATSEMS, ce document souffre de nombreuses lacunes. Vous par exemple vous affirmez vouloir rendre attractive la fonction d'ATSEMS à Montreuil sans qu'on comprenne réellement comment vous allez procéder. L'organisation du temps de travail décrit interpelle ce n'est pas très clair en fait on ne comprend pas très bien et mon collègue d'ailleurs a insisté là-dessus compte tenu de l'ensemble de ces lacunes et de ces remarques je m'abstiendrai moi également donc sur le vote de cette charte. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Avant de passer la parole à Dominique Attia pour les réponses de l'exécutif je voulais simplement attirer l'attention du conseil municipal sur ce qui est pour moi un des faits majeurs de la pratique que nous mettons en œuvre que sont les 12 mercredis par an de formation des ATSEMS. Nous sommes à l'échelle nationale que très peu de villes à consacrer autant de temps concentré dans le cadre d'une formation professionnalisante, bienveillante permettant de réfléchir sur les pratiques professionnelles des ATSEMS et pour avoir participé à plusieurs sessions de formation à la rentrée scolaire je peux vous dire qu'il y a un changement complet dans l'appréhension de ces professionnels à la fois de la place qu'ils ont dans l'organisation et dans le lien éducatif mais aussi de l'attention qui est portée aux besoins éducatifs pour l'ensemble d'ailleurs de la population des élèves mais aussi pour les enfants qui peuvent avoir des besoins, des besoins particuliers et donc merci encore à la direction de l'éducation, à Dominique Attia, Marie France, à Lise Marchand et à l'ensemble de ceux qui ont travaillé sur ce processus éducatif. Je pense qu'on ne mesure pas ce qui est en train de se passer en profondeur dans la qualification de ces professionnels et je pense que c'était important de le dire Dominique Attia et de le faire surtout.

Réponse de Madame Dominique ATTIA – adjointe au maire déléguée à l'éducation, l'enfance et les bâtiments

Bon je comprends que tout ce qu'a présenté cette majorité municipale vous y soyez opposé. Je prends ça comme un comme une posture de votre part parce que premièrement le passage en CT, il a bien eu lieu en juillet 2023, donc il faudrait d'abord vous informer avant de jeter l'anathème. Les organisations syndicales ont bien été sollicitées et informées tout au long de ce travail de réorganisation. Deuxièmement, la charte des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles comme je l'ai dit dans mon propos c'était la charte des ATSEMS. Elle était obsolète depuis 2009 et, donc il a fallu non seulement la réactualiser, mais y remettre du contenu que ce soit sur le volet éducatif, que ce soit sur la clarification entre le rôle et les missions des uns et des autres, que ce soit enseignants, agents territoriaux, agents de restauration, tous les adultes référents intervenant en école maternelle et de mon point de vue minimiser l'impact du travail accompli durant une bonne douzaine d'ateliers réunissant l'ensemble des ATSEMS c'est faire injure à ce travail dense ! c'est faire injure à leur implication et à leur engagement auprès des enfants des écoles maternelles ! Donc certes cette charte au fil des années évoluera vraisemblablement en fonction des réajustements qu'il y aura à faire et le travail qui a été effectué ce matin au cours du séminaire est un premier bilan à mi-année de la mise en place depuis le 1er janvier 2024 de l'ensemble des ATSEMS dans les petites et moyennes sections de nos écoles maternelles et de ce qui s'est passé ce matin lors de ce séminaire les ATSEMS ont exprimé leur satisfaction de voir cette charte enfin rédigée et qui leur a été remise et non seulement elles en ont pris acte, mais elles ont été satisfaites que leur parole a été prise en compte. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Serne une explication de vote ? »

Explication de vote de Monsieur Pierre SERNE– conseiller municipal MOVICO

« Oui parce que je voudrais vraiment comprendre l'histoire du passage en CT. C'est une charte donc qui a été élaborée au cours de l'année, qui a été présentée aujourd'hui aux ATSEMS mai qui est passée vous avez dit au CT en juillet 2023. Donc là ça a le mérite de nous expliquer un peu mieux et en tout état de cause le CT enfin l'avis du CT n'est pas visé dans le dispositif de la délibération. Donc vous pouvez raconter ce que vous voulez c'est sûr que la question des ATSEMS elle a déjà dû passer en CT un jour, oui ça c'est possible, mais cette charte n'est pas passée en CT et l'organisation qui est dedans enfin on ne sait pas pourquoi ça serait passé en juillet 2023 pour une charte qu'on vote en septembre 2024. Faut arrêter de nous prendre pour des imbéciles quand même. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Non, non on ne vous prend pas pour... En fait l'organisation du temps de travail qui est une partie en fait de la charte est passée naturellement au CT avant de passer ici comme un des éléments de la totalité de la Charte. Voici l'explication simple. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Deux abstentions. Proposition adoptée. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

50 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Approuve la charte de fonctionnement des écoles maternelles entre la ville de Montreuil et l'Éducation Nationale, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite charte ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

DEL20240925_14 : Approbation de la Convention d'Intervention Foncière 2025-2029 entre l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF), la commune de Montreuil et l'Établissement Public Territorial Est-Ensemble

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Délibération 14. Monsieur Le Chequer. »

Présentation par Monsieur Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Monsieur le Maire, Chers collègues,

Cette délibération devait initialement passer « en sans présentation » nous la présentons à la demande d'un conseiller municipal en l'occurrence Pierre Serne. Pourquoi elle passait sans présentation c'est qu'en fait c'est exactement le même contenu que la délibération que nous avons adoptée le 17 avril 2023 c'est-à-dire la convention signée à cette époque portant sur ce partenariat entre la collectivité et l'établissement public foncier. La seule chose qui change aujourd'hui c'est que la date de fin de convention était devant nous au 31 décembre et, donc on va renouveler une nouvelle convention qui va nous engager jusqu'à 2029. Le reste des termes de la convention ne change pas ni sur les enveloppes financières donc pour répondre à une question très précise qui nous a été posée par notre collègue sur l'enveloppe de 70 millions dont il est question dans ce document, vous évoquez les 48 millions qui ont d'ores et déjà été engagés par l'établissement public foncier dans la question que vous vous posez l'enveloppe reste à 70 millions, inclus les 48 qui ont d'ores et déjà été engagés par l'établissement public foncier d'Île-de-France. Par ailleurs, je voudrais quand même pour les personnes qui à cette heure tardive nous regarde encore, préciser que on est en train de parler de l'un des différents outils mobilisés par la collectivité pour nous permettre de lutter efficacement ou en tous les cas le plus efficacement possible contre la spéculation immobilière que nous connaissons sur tous les territoires qui jouissent d'une attractivité forte et c'est le cas de notre ville. D'un certain point de vue tant mieux. D'un point de vue effectivement des conditions de vie et du coût de la vie et du logement pour les habitants de Montreuil, notre objectif est de pouvoir encadrer et l'un des outils, l'outil d'ailleurs principal quand on discute avec l'ensemble des acteurs de l'immobilier c'est la lutte contre la spéculation du prix du foncier et en permettant à l'établissement public foncier de préempter à la valeur du bien c'est-à-dire à la valeur vénale de ce bien en faisant le portage c'est-à-dire en permettant à des opérations de se réaliser parfois 5 ou 10 ans après ce portage et en revendant au prix auquel ça a été acquis. C'est un des outils pas le seul, mais c'est un des outils qui nous permet d'essayer de contenir les logiques de spéculation et nous avons puisque le partenariat avec l'établissement public foncier, la première convention c'était 2010 donc une mandature où pour la majorité municipale qui est ici n'était pas aux responsabilités. C'est 2010 le début de cette convention et qui a été ensuite renouvelée régulièrement et qui a été pour ce qui

concerne notre majorité municipale et par exemple lors de la délibération de 2023 d'étendre à l'ensemble du territoire de la ville la possibilité d'action de l'établissement public foncier. Pourquoi ? Parce que des secteurs par exemple le haut Montreuil avec l'arrivée du métro, du tram, des secteurs comme le secteur du bas Montreuil qui connaît une forte pression liée à l'envolée des prix notamment sur Paris, c'est l'ensemble du territoire qui est aujourd'hui sous cette pression et qui nous permet d'utiliser ce levier notamment de la maîtrise foncière.

Vous avez posé un certain nombre de questions auxquelles je répondrai à nouveau puisqu'un certain nombre d'éléments avaient déjà été apportés lors de la délibération de 2023. Sur la question notamment effectivement de l'article 5, vous avez raison sur le considérant sur le fait qu'il a été indiqué par hectare le nombre de logements produits, c'est effectivement une erreur. Vous avez utilisé je crois une erreur de stylo, donc il faut bien se référer à l'article 5 de la convention qui est en page 376 du document et qui est la rédaction exacte concernant la production de logement généré par ces préemptions. Vous pointez la question de la confidentialité indiquée dans la convention c'est une règle de l'établissement public foncier que de ne pas communiquer en tout cas d'un point de vue public les adresses qui sont préemptées pour des raisons simples de risque d'occupation illégale et donc c'est une remarque. Je sais que vous avez déjà eu d'ailleurs l'occasion de faire remonter directement auprès des instances de l'établissement public foncier sur les occupations sans titre ou sur les occupations au sens général et ça me permet pardon de rétablir deux, trois contrevérités qui ont été dites tout à l'heure au début du conseil accusant le fait que nous ne mobiliserions pas nos moyens et les moyens de nos partenaires notamment de l'EPFIF pour répondre par exemple à des situations humanitaires, des situations d'urgence c'est ne pas connaître la réalité de la ville et c'est ne pas connaître l'action engagée puisque avec l'établissement public foncier, avec l'organisation Caracol nous avons un partenariat sur une adresse dans le secteur non loin du Tramway où nous accueillons des jeunes réfugiés dans le cadre de cette convention avec l'association Caracol et dans le cadre de la mise à disposition d'un bien de l'établissement public foncier. L'établissement public foncier a longtemps, y compris les questions d'exposition de ses responsabilités à accepter l'occupation qui s'est très mal terminée de la rue des Néffiers. Je vous rappelle que quand les gens se sont retrouvés sur le trottoir, personne n'est venue nous aider ou nous poser la question de la façon dont nous allons nous, régler cette question-là. Pendant plusieurs années, ces familles ont été accueillies dans ce site de la rue des Néffiers, propriété de l'établissement public foncier, qui avait pourtant une autorisation de procéder à une évacuation et qui n'a pas mis en œuvre cette évacuation. Je voudrais aussi prendre l'exemple de locaux d'activité préemptés dans le secteur République où l'établissement public foncier loue à des prix dérisoires à des artistes plutôt en situation de précarité des locaux qui ont été préemptés. Donc voilà parmi tout un tas d'exemples ce que je voudrais rétablir. Vous avez également pointé peut-être pour y revenir, mais ça a déjà été dit et en commission technique et ça avait déjà été dit lors du précédent conseil municipal sur les différents secteurs d'intervention de l'établissement public foncier et les différents périmètres les abords des lignes de transport en commun dont il est question dans cette délibération ligne 11 ou tramway T1 si vous avez suivi l'actualité, si vous avez également suivi les marchés en tant que membre de la CAO comme vous savez pour ce qui concerne Montreuil une étude urbaine en cours aux abords du métro ligne 11, sur l'encadrement de l'évolution du secteur parce qu'il y a des parcelles soit déjà en maîtrise publique via l'établissement public foncier, soit en cours de mutation et qui nous permettent de travailler avec les habitants sur la définition d'un projet urbain sur le secteur avec cette logique de maîtrise. Sur le tramway T1 là aussi où des emprises foncières ont été préemptées par l'établissement public foncier. Est Ensemble a mené une étude qui a été adoptée au conseil de territoire sur l'aménagement aux abords du tramway T1 donc c'est dans ce cadre-là que l'établissement public foncier intervient. Sur le secteur Stalingrad ça a déjà été dit un périmètre d'étude est aujourd'hui en phase opérationnelle, sur l'étude d'encadrement du périmètre Stalingrad avec des emprises foncières notamment d'anciennes entreprises qui ont déjà muté donc qui ont été préemptées ou qui sont en cours de mutation où l'ensemble des propriétaires vendent et là aussi cette étude qui est en cours, première réunion publique a eu lieu le 7 septembre dernier avec un certain nombre de collègues présents dans cette salle et va permettre de lever à terme le périmètre d'étude et de gel pour avoir un périmètre opérationnel. Le quartier de La Noue je veux bien en reparler, mais on en a déjà souvent parlé. Le secteur République on a eu l'occasion de l'évoquer c'est la rue de la République avec tout un linéaire de type faubourien sur lesquels ces emprises sont soit déjà en maîtrise publique, soit font l'objet d'une forte pression de la part des promoteurs, donc on vise la maîtrise publique et c'est la même chose sur la place de la République sur une parcelle on va dire une dent creuse c'est un ancien garage c'est pour répondre précisément aux questions qui nous ont été posées, le secteur Montmousseau c'est la maîtrise publique qui nous permet aujourd'hui d'engager les travaux de construction du foyer de desserrement du site de desserrement du foyer Rochebrune et voilà et donc ce sont ces différents périmètres sur lesquels on avait déjà eu l'occasion d'échanger. Voilà Monsieur le Maire en quelques mots. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Lana vous avez la parole ; »

Intervention de Madame Nathalie LANA – adjointe au maire, déléguée à la vie associative – quartier Paul Signac

« Monsieur le Maire, Chères Monteilloises, Chers Montreillois, Chers collègues,

Donc bon je ne vais pas reprendre ce qu'a déjà expliqué mon collègue Gaylord Le Chequer sur ce que sont donc des établissements publics foncier en tant qu'outil et partenaire incontournable de la collectivité. Donc pour mener ces politiques de maîtrise foncière ce qui est intéressant c'est que effectivement officiellement ils sont considérés, ils sont présentés comme des outils pour contribuer à mobiliser du foncier de façon prioritaire pour la construction de logement, donc on donne leurs objectifs, mais nous ont dit les choses de manière claire en fait aujourd'hui c'est pour quoi on les utilise. Dans des zones urbaines denses, les métropoles et plus particulièrement, Paris et sa banlieue, le coût du foncier constitue aujourd'hui le frein principal à la réalisation de logements sociaux ou même accessibles financièrement.

Ce coût est aussi un frein pour maintenir des activités et en particulier les activités des petites industries, des artisans, des commerces de proximité. Dans un contexte trop concurrentiel, seuls les ménages les plus fortunés, les entreprises les plus puissantes, les grandes surfaces commerciales, peuvent accéder à des biens. Aussi, les villes qui portent une politique volontariste pour assurer la mixité de l'habitat et des emplois de qualité, ne sont plus, paradoxalement, en capacité financière de mener une politique de maîtrise foncière en propre. Acquérir et porter un foncier pour qu'il échappe à la spéculation, représente des millions d'euros et même les villes les plus riches n'en ont pas les moyens. Pour autant, il ne s'agit pas d'acheter tout et n'importe quoi. Il s'agit de maîtriser des biens qui, soit de par leur situation stratégique, soit parce qu'ils pourront constituer, une fois réunis, un terrain de taille suffisante, permettront de construire un projet urbain cohérent. Un projet dans lequel il s'agit de définir, ensemble, une programmation variée en logements et, également, des équipements. Voilà à quoi servent les EPF et la convention qui nous est présentée ce soir a pour objet de permettre de continuer un partenariat qui a commencé en 2010, alors que notre ville était dirigée par une autre majorité. La pertinence des interventions de l'EPFIF se comprend, déjà, au regard des réflexions menées par la ville et Est ensemble par la définition de projets urbains. On pense là, par exemple, à la réflexion lancée sur le devenir du quartier Stalingrad. Chacun le voit, ce quartier à la limite de Vincennes et Fontenay et traversé par un axe départemental, voit petit à petit sa vocation de quartier d'activités avec des grandes surfaces, de type hangars, disparaître. Dans un secteur urbain dense, proche de la capitale, les propriétaires sont naturellement poussés à vouloir valoriser leurs biens par la réalisation d'immobilier résidentiel. L'intervention de l'EPFIF permet donc de maîtriser le foncier et d'assurer son portage, de façon à laisser à notre collectivité, le temps de définir un projet urbain, cohérent, solidaire, avec de fortes ambitions environnementales. Autre secteur sur lequel je souhaiterais attirer l'attention : celui de la rue Monmousseau. Cette petite rue qui donne sur l'une des entrées des murs à pêches est, elle aussi, occupée par des hangars divers et des entreprises qui ont cessé ou déménagé leurs activités.

Trop d'opérations sans réelle cohérence architecturale et qui se limitent à utiliser les droits à construire du PLUI, ont déjà été réalisées. L'un des tronçons du Grand Chemin longe la rue Monmousseau, la rue Pierre de Montreuil. Ainsi, il est à notre sens, parfaitement cohérent de faire intervenir l'EPFIF sur cet îlot. A charge pour nous de finaliser une étude concertée avec les habitants pour définir un projet urbain précis. Un projet, qui, nous le souhaitons, sera accompagné de prescriptions architecturales fortes. Ce ne sont qu'ici que 2 illustrations, parmi tous les secteurs à enjeux forts,

que je citerai. Il me semble qu'ils portent aussi une actualité forte. Monsieur le Maire, au regard de l'importance stratégique majeure pour notre ville à maintenir sa convention avec l'EPFIF, notre groupe approuve cette délibération. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Pierre Serne. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE– conseiller municipal MOVICO

« Oui alors il y a eu des réponses effectivement apportées là à l'instant par le Premier Adjoint à un certain nombre de questions que j'avais posées enfin, mais certaines réponses sont soit complètement à côté, soit pas rassurantes du tout. Alors déjà bon en 2010 il y avait des gens de cette majorité en 2010 je rappelle juste vous étiez pas tous dans l'opposition euh je dis ça comme ça et par ailleurs il y avait une grosse différence c'est qu'en 2010 l'établissement public foncier il était gouverné par la gauche ce qui n'est évidemment plus le cas depuis la prise de la région par Valérie Pécresse et ça un peu changé quand même la donne sur le fonctionnement de l'EPFIF et convention après convention on a l'impression quand même qu'un certain nombre de choses s'aggrave en tout cas dans la façon de faire de l'EPFIF qui expulse de plus en plus à chaque squat sur un terrain de l'EPFIF ça commence par un dépôt de plainte. Ils sont obligés pour se protéger comme propriétaire mais ça expulse de plus en plus. EIF en est un exemple, mais il y en a d'autres et avant il y avait des enquêtes sociales, il y avait des promesses de relogement systématique quand il y a des habitant. Ça n'est plus le cas aujourd'hui depuis un certain temps elle expulse très souvent d'ailleurs comme vous le faites souvent. Vous dites ce n'est pas nous, c'est l'EPFIF ! Bon cette convention montre que l'EPFIF et vous c'est un peu pareil quand même et en tout cas qu'il y a dans cette convention des possibilités en fait de faire des baux précaires ou des conventions d'occupation précaire contrairement à ce que vous avez dit il y en a extrêmement peu et sur un certain nombre de cas ça pourrait être des solutions soit pour des squats existants, soit pour trouver des parcelles ou des immeubles qui pourront accueillir temporairement au moins un certain nombre de précaires qui sont dans des squats pour éviter qu'ils soient expulsés donc non ça n'est pas prévu comme ça. Par ailleurs la convention écrit noir sur blanc désormais que enfin c'est une obligation et des cocontractants donc y compris de la ville de tout faire pour expulser, pour virer les occupants sans titre

Ce qui fait de nous donc purement et simplement bah les auxiliaires de ces politiques d'expulsion quasi systématique. Maintenant il n'est même pas indiqué dedans les clauses au moins sur enquête sociale sur proposition de relogement et cetera il y a aucune différence entre les gens qui sont de bonne foi, aucune différence pour les gens qui habitent sur place contrairement éventuellement à ceux qui auront des activités professionnelles donc franchement il manque beaucoup de choses. Il n'y a pas de point financier, il est écrit noir sur blanc point financier inexistant bon on parle quand même d'engagement de plusieurs dizaines de millions d'euros parce que je rappelle que le portage qui est fait par l'EPFIF, une des clauses qui fait tenir tout ça, une des clauses de la convention c'est que la Ville s'engage à racheter les biens portés. Il y a une obligation de cession, elle est indiquée noir sur blanc alors évidemment on n'est pas obligé de tout racheter mais sur toutes les opérations c'est la ville qui rachète ou qui trouve les opérateurs pour racheter mais en tout cas ça n'est que du portage, donc il y a forcément des incidences financières et budgétaires sur les 5 années qui viennent il reste donc 22 millions à faire de portage mais sur les 48 millions sur lequel il y a déjà les opérations de l'EPFIF. Quelle est la partie qui a déjà été cédée ? Quelle est la partie qui reste à céder ? D'ailleurs je n'ai pas trouvé dans la convention la clause qui fait que les biens non cédés à la fin de la convention qui se termine le 31 décembre, quel est l'article ou la clause qui permet de les rebasculer en redonnant comme échéance 2020 et plus 2024 ? C'est pas clair dans la convention en tout cas c'est impossible de dire qu'il y a pas d'impact financier pour la ville à partir du moment où il y aura forcément des moments où on va reprendre des cessions d'un certain nombre de ces parcelles ou en tout cas devoir payer une partie et en tout cas dire que ces 70 millions sont absolument neutres pour les finances de la ville c'est un mensonge. Par ailleurs vous aurez beau répéter à chaque fois effectivement que oui il y a des projets sur les deux zones de maîtrise foncière place de la République et rue de la République vous ne répondez jamais à la question. Quel projet ? Qu'est-ce qui est prévu ? Là même vous dites on fera des études depuis le temps maintenant vous devez avoir quand même avoir une petite idée et idem sur Stalingrad vous ne répondez jamais à ce qui est prévu comme mutation. Dernière chose vous dites que l'hectare, là sur l'erreur de plume, donc vous c'est bien la phrase sans le mot hectare qui doit prévaloir il faudrait le corriger quand même dans la délibération sachant que vous avez dit que ça valait pour les logements mais vous avez pas dit pour les activités commerciales. On est bien d'accord que les 33000 m² d'activité commerciale c'est pareil, c'est pas à l'hectare. Vous avez dit que pour le logement, donc je préfère m'en assurer. Merci. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup Monsieur Serne. Les réponses de l'exécutif. Gaylord Le Chequer »

Réponse par Monsieur Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Merci beaucoup. D'abord je vais remercier Nathalie Lana pour son intervention et donc lui confirmer effectivement sur l'attention particulière sur le secteur Monmousseau donc à la fois la convention d'intervention qui avait été étendue sur ce périmètre, des préemptions qui ont déjà eu lieu dont une partie permet aujourd'hui de travailler et de mettre en œuvre puisque le permis a été accordé, le desserrement du foyer Rochebrune et en parallèle avait été réalisé suite à la révision puis à la modification du plan local d'urbanisme et sur la base de la mobilisation d'ailleurs de riverains du bas de la rue Monmousseau et du secteur de la rue de Rosny. Ce qu'on appelle une orientation d'aménagement programmé, une OAP spécifique sur l'ensemble de l'îlot Monmousseau, donc on aura l'occasion éventuellement de le représenter mais ce document effectivement existe. Pour le reste, je voudrais juste rétablir une chose c'est qu'il n'y a pas eu d'expulsion d'EIF puisqu'en fait c'était la fin des baux qui avait été informé donc l'ensemble de ceux qui le souhaitaient d'ailleurs ont été relogés. Je pense notamment à l'entreprise de l'économie sociale et solidaire « Sur le Bois » relogé dans un site de l'établissement public foncier sur une ville voisine et je le redis sur le secteur pour la question des expulsions sur le secteur Néfliers, la maison des Néfliers, propriété d'établissement public foncier alors qu'un jugement accordait la possibilité de procéder à l'expulsion des familles des Néfliers l'EPFIF à notre demande d'ailleurs, n'avait pas procédé à la demande d'expulsion et nous savons tous comment la situation s'est terminée. Sur le point financier vous avez raison de m'interpeller parce que je n'avais pas répondu à votre question sur le sujet, mais je vous redis vous faites une erreur Monsieur Serne depuis 2014 en tous les cas et c'était le cas déjà avant, aucun bien préempté par l'établissement public foncier n'a fait l'objet d'une acquisition d'une manière ou d'une autre par la ville, donc il y a zéro dépense. Je vais prendre un exemple le plus marquant que vous avez évoqué EIF alors qu'en règle générale il y a une coutume chez l'EPF c'est d'essayer de ne pas porter les biens trop longtemps puisqu'il faut que les choses tournent. EIF ça fait 14 ans que le site est porté par l'établissement public foncier et vous voyez bien que pour l'ensemble des sites la seule chose qui change par exemple sur celui-ci c'est que si une opération doit être réalisée par exemple d'un équipement public de compétences d'Est Ensemble ça donne la possibilité à Est Ensemble d'acquiescer mais aujourd'hui il n'y a pas dans le cas de cette convention de biens qui ont généré quelques mouvements financiers avec l'EPFIF. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci. Nous passons au vote. Monsieur Serne une explication de vote ? »

Explication de vote de Monsieur Pierre SERNE– conseiller municipal MOVICO

« Oui très sincèrement ces explications ne sont pas c'est presque encore pire ça veut dire que si sur les 48 millions il y a rien qui a été cédé pour l'instant ça veut dire que c'est une convention entre la ville et Est Ensemble et l'EPF et la ville peut, doit même théoriquement acquérir au moins une partie en tout cas c'est un outil pour la ville aussi il y a rien qui le dit en tout cas dans cette convention et donc au minimum c'est un risque, c'est un risque et, donc il y a il y a des incidences financières. Par ailleurs la dernière chose quand même voilà vous ne répondez pas aux questions et puis ce n'est pas parce que une fois vous avez demandé à l'EPFIF de faire un bail précaire ou une convention d'occupation précaire que ça efface toutes les autres fois où justement vous ne l'avez pas demandé. Ce qui prouve bien que vous pouvez obtenir quelque chose et éviter des expulsions quand vous voulez. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Merci, merci. Alors nous passons au vote contre ? Abstention ? Deux abstentions. Proposition adoptée. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

44 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Approuve la Convention d'Intervention Foncière 2025-2029 entre l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF), la commune de Montreuil et l'Établissement Public Territorial d'Est Ensemble ainsi que ses annexes et ce, jointes à la présente délibération, sans que puissent être remis en question les fondements des précédentes acquisitions et cessions réalisées par l'EPFIF.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué(e), à signer ladite Convention d'Intervention Foncière ainsi que les actes en découlant, dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20240925_6 : Approbation des conventions de partenariat entre la Ville de Montreuil et les Etablissements et Services Médico-Sociaux situés sur la commune

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons à présent aux délibérations avec présentation simplifiée. Délibération numéro 6 sur les conventions de partenariat entre la ville de Montreuil et les établissements médicaux-sociaux pas de demande d'intervention. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et L'AFASER, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et L'APEI Les Papillons Blancs, annexée à la présente délibération.

Article 3 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et L'ESRP Timbaud Masson, annexée à la présente délibération.

Article 4 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et Autisme - Les Caméléons, annexée à la présente délibération.

Article 5 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et L'ESAT Marsoulan, annexée à la présente délibération.

Article 6 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et La Maison d'Accueil Médicalisée Glasberg, annexée à la présente délibération.

Article 7 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et La Plateforme de services Mémo, annexée à la présente délibération.

Article 8 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et Le Silence des Justes, annexée à la présente délibération.

Article 9 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile Trisomie 21 de Seine-Saint-Denis, annexée à la présente délibération.

Article 10 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et L'Union pour la Gestion des Établissements des Caisses d'Assurance Maladie d'Île-de-France, annexée à la présente délibération.

Article 11 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et L'Unité Renforcée d'Accueil Transitoire l'Élan Retrouvé, annexée à la présente délibération.

Article 12 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et L'EM Evoludia Montreuil, annexée à la présente délibération.

Article 13 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer lesdites conventions ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

DEL20240925_7 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Montreuil et la Régie de Quartier à Montreuil pour 2024-2026

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Pour la 7 ne prendront pas part au vote au sens de l'article L.2131-11 CGCT en tant que membres du CA et du bureau, Madame Murielle Bensaïd, Monsieur Romain Delaunay, Madame Djeneba Keita, Madame Nathalie Leleu pour l'approbation d'objectifs et de financement de la ville de Montreuil et la Régie de Quartier. Pas de demande d'intervention je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

42 voix pour

3 ne participent pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Murielle BENSARD, Romain DELAUNAY, Nathalie LELEU

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement 2024-2026 entre la Ville de Montreuil et la Régie de Quartier de Montreuil, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20240925_8 : Adhésion de la Ville à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) et à Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« L'adhésion à Cités et Gouvernements locaux unis et l'Association Française du Conseil des communes et Régions d'Europe. Monsieur Serne vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE– conseiller municipal MOVICO

« Oui j'avais posé la question et il m'avait été dit qu'il y aurait des réponses probablement en séance sur les raisons en fait, moins de l'adhésion à l'AFCCRE qui ne pose pas forcément de problème particulier mais plutôt sur le fait qu'on ait quitté Cités Unies France qui est quand même une association de collectivités qui travaille sur la coopération internationale décentralisée de façon historique et qui est quand même plutôt à gauche on va dire. Pourquoi il y a qu'à regarder l'organigramme enfin franchement quasiment tous les maires écologistes sont dedans. Enfin voilà bref. Donc pourquoi on le quitte ? Beaucoup de collectivités sont à la fois dans l'AFCCRE et Cités Unies France et donc j'aimerais comprendre la raison qui fait que tout d'un coup la ville de Montreuil décide de quitter cette organisation qui je crois était jusqu'à peu présidée par Johanna Rolland qui est maintenant présidée je crois par le maire de Montpellier ? Alors est-ce que c'est parce que juste en disant il y a plus de groupe de travail Mali, dont on avait la présidence, donc on s'en va, ça me paraît quand même un peu léger comme argumentation. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Ok on a compris votre question. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE– conseiller municipal MOVICO

« Bon ben si j'ai plus le droit de finir, j'ai plus le droit de finir. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Halima Menhoudj pour les réponses de l'exécutif. »

Réponse de Madame Halima MENHOUDJ – adjointe au maire déléguée à la coopération décentralisée, aux populations migrantes et à la solidarité internationale

« C'est François Rebsamen qui est président de Cités Unies France ! C'est pas Johanna Rolland, c'est pas la maire socialiste de Nantes ! Pour le choix d'avoir quitté Cités Unies France c'est qu'on avait une grosse coopération décentralisée historique avec le cercle de Yelimané au Mali et que depuis la déclaration de l'Élysée de suspendre la coopération décentralisée mais aussi la « DP » on s'est retrouvé, tout le groupe d'ailleurs toutes les collectivités territoriales engagées dans le groupe Mali ayant une coopération au Mali, on s'est retrouvé totalement pieds et mains liés aux décisions du ministère des Affaires étrangères, des ministères des Affaires européennes et étrangères. Je ne vois pas pourquoi on paierait une adhésion sans pouvoir rejoindre d'autres groupes, parce que c'est des groupes pays là où sont engagés, on y siège là où on est engagé dans une coopération décentralisée. Il n'y a plus de coopération décentralisée avec le Mali donc il y a aucune raison de payer une grosse cotisation qui nous permet pas de déployer des actions de territoire à territoire et, donc on a fait ce choix puisque la coopération avec la Palestine en Cisjordanie et à Jérusalem est elle est surtout portée par le RCDP et nous sommes toujours adhérent du RCDP et, donc on a fait remarquer à plusieurs reprises à Cités Unies France que le fait de nous avoir entre guillemets comment dire « empêché de pouvoir travailler avec les collectivités territoriales maliennes » nous

amenait à une chambre d'enregistrement qui servait strictement à rien et juste à satisfaire à l'époque la position de la ministre des Affaires étrangères Colonna et, donc on a fait ce choix beaucoup d'autres collectivités territoriales ont aussi fait le choix de suspendre ou de ne pas adhérer, de continuer l'adhésion à Cités Unies France voilà et donc les autres villes qui sont adhérentes chez Cités Unies France c'est parce qu'ils ont une coopération décentralisée ailleurs à l'échelle internationale et que leur groupe pays vit pleinement voilà et donc c'est un choix et on a préféré s'engager sur une échelle bien importante voilà. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup Halima Menhoudj. Pierre Serne pour une explication de vote. »

Explication de vote de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Je m'abstiendrai sur cette délibération. Enfin je comprends pas. En dehors des groupes pays enfin alors juste au passage hein c'est pas Rebsamen, c'est DELAFOSSE le maire de Montpellier qui est président de Cités Unies France. Je maintiens je viens de vérifier c'est bien ça. Enfin les villes qui ont pas de coopération enfin qui ont des coopérations variées ou pas peuvent siéger à Cités Unies France. Par ailleurs vous aviez dit vous-même que vu que sur le Mali on pouvait plus pour l'instant faire, il y aurait réflexion rapide pour élargir à d'autres éventuellement, d'autres territoires notre coopération décentralisée. Donc de ce point de vue là je vois pas du tout en fait pourquoi enfin pour moi c'est que ça cache autre chose. Vous voulez pas le dire bon tant pis mais dans ces conditions moi je participe pas à ce petit jeu et, donc je m'abstiens. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je mets aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions proposition adoptée merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

49 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Approuve l'adhésion à l'Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe.

Article 2 : Approuve le versement de la cotisation 2024 à hauteur de 4734 euros.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire ainsi que les actes administratifs en découlant.

Article 4 : Dit que la dépense en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20240925_9 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement 2024 entre la Ville de Montreuil et l'Association AFAR-GMV

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Délibération numéro 9 pour la convention 24 entre Montreuil et l'association AFFAR-GMV je me mets aux voix contre abstention unanimité je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement pour l'année 2024 entre la Ville de Montreuil et l'association AFAR-GMV, annexée à la présente délibération, portant sur le projet d'aménagement d'espaces maraîchers intitulé « Maïmouna KANE » qui se situe à YÉLINGARA, dans la commune de MOUDÉRY, dans le département de BAKEL, région de TAMBACOUNDA au Sénégal.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 35 000 euros dont 25 000 euros de rétrocession de fonds du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères pour le projet susmentionné.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire.

DEL20240925_10 : Approbation de nouvelles attributions de subventions à des associations

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Délibération numéro 10 pour les attributions de subvention à des associations pas de demande d'intervention je mets aux voix contre abstention unanimité je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve l'attribution de subventions de fonctionnement à deux associations, telles que présentées dans le tableau ci-après, pour un montant total de 21.500,00 €.

DG	Direction / Mission	Nature comptable	Libellé Tiers	Enveloppe	Montant
DGA3	DIR. CITOYENNETE - POL. VILLE ET VIE QUART.	65748	MODE 2 VIE	Commission subventions	1 500,00
DGA4	DIRECTION DES SPORTS	65748	MONTREUIL FOOTBALL CLUB	Commission subventions	20 000,00
		6574	Total subventions de fonctionnement		21 500,00

Article 2 : Dit que la dépense en résultant sera imputé sur le budget de l'exercice 2024.

DEL20240925_11 : Approbation de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Montreuil et la Ville de Vincennes pour l'aménagement de la rue des Meuniers

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Délibération numéro 11 pour l'approbation de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Montreuil et la Ville de Vincennes pour l'aménagement de la rue des Meuniers. Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Montreuil et la ville de Vincennes pour l'aménagement de la rue des Meuniers, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20240925_12 : Approbation des conventions de réservation des logements locatifs sociaux dans le cadre de la gestion en flux entre la Ville de Montreuil et les bailleurs sociaux Valophis - La Chaumière de l'Ile-de-France, RATP Habitat, Erilia, Logéo Habitat, Antin Résidences

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Délibération numéro 12 pour les conventions de réservation avec la Chaumière, Valophis, RATP Habitat, Erilia, Logéo Habitat et Antin Résidences pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention bilatérale 2024-2026 de gestion en flux de réservation des logements locatifs sociaux entre la Ville de Montreuil et VALOPHIS - La Chaumière de l'Ile-de-France, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Approuve la convention bilatérale 2024-2026 de gestion en flux de réservation des logements locatifs sociaux entre la Ville de Montreuil et RATP Habitat, annexée à la présente délibération.

Article 3 : Approuve la convention bilatérale 2024-2026 de gestion en flux de réservation des logements locatifs sociaux entre la Ville de Montreuil et ERILIA, annexée à la présente délibération.

Article 4 : Approuve la convention bilatérale 2024-2028 de gestion en flux de réservation des logements locatifs sociaux entre la Ville de Montreuil et LOGEO Habitat, annexée à la présente délibération.

Article 5 : Approuve la convention bilatérale 2024-2026 de gestion en flux de réservation des logements locatifs sociaux entre la Ville de Montreuil et ANTIN Résidences, annexée à la présente délibération.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué-e, à signer les conventions visées aux articles ci-dessus ainsi que les avenants et tous documents y afférents lorsque que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20240925_13 : ZAC Boissière-Acacia : Dénomination de la place "Roger Kasparian"

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« ZAC Boissière Acacia pour la dénomination de la place « Roger Kasparian ». Je passe la parole à Alexie Lorca pour la présentation hommage. »

Présentation de Mme Alexie LORCA – adjointe au maire déléguée à la culture et l'éducation populaire

« Merci Monsieur le Maire. Oui c'est juste pour pouvoir parler un petit peu de cette personnalité incroyable de Montreuil une très grande figure du quartier de la Boissière, une très grande figure des arts et de la culture à Montreuil et bien au-delà. Roger Kasparian, son père et sa mère, rescapés du génocide arménien donc sont arrivés à Montreuil, ont créé son bâti, cette maison et créé le studio Boissière là enfin où il est actuellement et Roger donc a repris ce studio et aujourd'hui c'est sa fille et sa petite-fille qui le font revivre avec un projet associatif très innovant et très dynamique sur le quartier. Alors pour revenir sur Roger au début des années 60 donc son père a ce studio photo à la Boissière. Roger Kasparian à 20 ans il prend son appareil photo et puis il s'en va à Paris photographe de jeunes artistes qui sont alors inconnus des jeunes de son âge, des jeunes qui lui ressemblent. Il disait « ils étaient neufs comme moi » à partir de ce moment-là, donc il les voit dans les maisons de disque, il fait un peu le pied de grue devant les stations de radio, dans les aéroports et ces jeunes inconnus sont les Beatles, les Rolling Stones, Françoise Hardy, Marianne Faithfull, Johnny Hallyday, Eddie Mitchell, d'ailleurs il y a une photo d'Eddie Mitchell au parc Montreuil à une fête qui devait être d'ailleurs la fête de l'Huma qui est assez incroyable, France Gall, Jacques Dutronc, Sylvie Vartan, Gainsbourg. Il photographiera aussi Brel, Brassens, Piaf aussi Coltrane, les jazzmans et Ella Fitzgerald, Nina Simone, Ray Charles et cetera et il dira à cette époque-là qu'il ne fréquente pas pour autant les photographes des stars qui sont là également parce qu'ils ne se sont pas de leur milieu. Il n'est pas parisien lui il est de la banlieue et donc les photographes des stars sont d'un côté et lui il se met dans un autre angle ce qui donnera ces photographies qu'on a pu voir qui sont à fleur de peau, assez inattendues, toujours en mouvement et qui dénotent des personnalités chez ces très jeunes artistes qu'on ne voit pas forcément sur les photos plus institutionnelles des maisons de disque. Il dira c'est peut être un truc de jeunes et donc au bout de dix ans il arrête, il reprend le studio de la Boissière et archive des centaines, des milliers de photos de celles et de ceux qui sont devenus des stars et un jour beaucoup plus tard dans une brocante il tombe par hasard sur un collectionneur qui tient un disque et donc il regarde ce disque, il regarde la pochette et il lui dit « Ben tiens c'est moi qui ait fait cette photo » donc le collectionneur lui dit « ah bon mais vous êtes qui et cetera et vous avez d'autres photos comme ça ? » il lui dit « bah oui si vous venez à Montreuil j'ai plein de cartons je vous les montrerais » et c'est comme ça que explose finalement la notoriété de Roger Kasparian puisque le collectionneur en question va faire sa pub un peu partout et notamment en Angleterre où au printemps 2013 Roger Kasparian va être la star d'une expo qui s'appelle « Roger Kasparian les sixties » dans une galerie londonienne et puis va faire un peu le tour du monde en passant par la bibliothèque Desnos de Montreuil, quand même faut le dire et notamment moi j'avais vu aussi à Valence une rétrospective au centre culturel arménien de Valence et sur la devanture de ce centre culturel c'était énorme il y avait le studio Boissière de Montreuil avec Roger derrière son appareil photo. Voilà donc cette notoriété lui a fait visiter le monde, il était en Géorgie quand il nous a quittés, je crois qu'on a toutes et tous cette image de Roger au détour d'une rue ou d'un établissement public ou d'un événement montreuillois avec son appareil autour du cou toujours avec son petit sourire coquin, toujours prêt à arrêter une image, un visage, un mouvement et puis une pensée aussi particulière parce qu'il m'avait dit un jour on parlait du métro il dit « non mais attends déjà du temps de mon père on nous disait qu'un jour il y aurait le métro alors tu penses bien que moi le métro je n'y crois plus » et donc bah il nous a quittés juste avant l'inauguration, enfin peu de temps avant l'inauguration du métro qui arrive maintenant à la Boissière. Et voilà donc on a nommé je trouve que c'est une très bonne idée d'avoir nommé cette place d'un nouveau quartier de Montreuil « Roger Kasparian », toujours à la Boissière mais dans un nouveau quartier et je trouve que cette personnalité à cet endroit-là fait le lien entre l'ancien quartier et le nouveau quartier et entre les nouveaux habitants qui sont et les habitants qui sont là et les habitantes qui sont là depuis très longtemps à la Boissière. Voilà et donc un salut particulier pour toute la famille Kasparian et puis pour Mascha et Nelta qui prennent la suite et qui font un travail assez formidable à la Boissière avec les habitantes et les habitants. Voilà je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup Alexie Lorca. Madame Hristache. »

Intervention de Mme Liliana HRISTACHE – conseillère municipale, déléguée à la médiation

Monsieur le Maire, Chers collègues, Chers Montreuillois,

Le groupe écologiste souhaite exprimer son soutien à la dénomination de la nouvelle place située dans la ZAC Boissière Acacia en honneur de Roger Kasparian. Roger Kasparian est une figure montreuilloise emblématique à la fois pour son parcours de photographe reconnu dans les années 60 et pour son engagement local à travers son travail et son studio. Il a su capturer l'histoire culturelle et sociale de notre pays tout en restant profondément ancré dans la ville. Rendre hommage à Roger Kasparian c'est également saluer une famille qui continue à enrichir notre vie artistique et promouvoir le lien social à Montreuil notamment à travers le studio de la Boissière devenu un lien, un lieu de création et de rencontre. Ce geste permet de renforcer l'identité culturelle de Montreuil et de célébrer la mémoire d'un artiste qui marque des nombreuses générations. C'est pourquoi nous soutenons pleinement cette proposition. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Serne vous avez la parole. »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« C'est toujours un plaisir d'avoir un moment comme ça d'histoire si Stéphane Bern prend sa retraite je pense qu'on a une personne tout à fait apte à prendre la suite. Juste un tout petit, enfin c'est une très belle personne, très beau personnage, très bel artiste. Juste un petit regret c'est que les cinq places il y avait une volonté politique forte de donner des noms de femmes désormais au lieu et notamment à la Boissière il y avait cinq noms de femmes qui avaient été donnés. Alors effectivement il y avait une place Thérèse Clerc comme il y a maintenant un mail Thérèse Clerc. Il fallait retrouver un nom pour la 5e place je suis sûr qu'on aurait pu trouver un très beau profil d'une très belle personne, très belle artiste femme pour cette place bon c'est pas super grave. J'en profite malgré tout pour redemander à Gaylord Le Chequer en tout cas lui redire que le square Jean Le Bitoux a toujours pas retrouvé son nom que certes il y a des travaux à côté mais que rien n'empêche de remettre le panneau qui a disparu et que voilà que ça avait été promis et que c'est toujours pas le cas et que donc j'espère que voilà que Roger Kasparian aura pas le même sort et qu'il disparaîtra pas de l'espace public un beau jour à l'occasion de travaux. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Vous aurez un carton d'invitation. Il sera inauguré en novembre de cette année, il sera plus grand, il sera plus beau, il sera merveilleux mais on vous réserve le carton d'invitation. Allez, on met aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Abroge partiellement la délibération n°DEL20170927_10 du conseil municipal du 27 septembre 2017 en ce qu'elle a nommé ladite place identifiée « place Thérèse Clerc ». Les autres dénominations restent inchangées.

Article 2 : Renomme la place à livrer au croisement des rues Simone Signoret et rue Pierre Degeyter, en face de l'îlot B2 de la ZAC Boissière-Acacia, « place Roger KASPARIAN », tel qu'identifiée sur le plan annexé à la présente délibération.

Article 3 : Charge Monsieur le maire, ou son représentant délégué, d'intervenir et de prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEL20240925_15 : Appropriation de plein droit d'un bien sans maître situé à Montreuil sis 7 rue Charles Infroit et 84-84 bis Gaston Lauriau, parcelle cadastrée section BT n°180, lot n°3

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Délibération numéro 15 appropriation de plein droit d'un bien 100 m au 7 rue Charles Infroit je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Constate que le lot n°3 au sein de la copropriété sise 7 rue Charles Infroit et 84-84 bis Gaston Lauriau, cadastrée section BT n°180, d'une surface de 14 m², est sans maître.

Article 2 : Décide d'incorporer dans le patrimoine privé de la Ville ladite propriété considérée comme un bien sans maître.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces se rapportant à ladite incorporation, y compris le procès-verbal de prise de possession dudit bien, affiché en mairie, dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 4 : Dit que les dépenses éventuelles en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20240925_16 : Approbation de l'acquisition par la Ville de Montreuil à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle sise 31 impasse Gobétue, cadastrée BZ numéro 169, correspondant à une costière appartenant à Monsieur CAUVIN et Madame ROUSSILLAT

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Une acquisition à l'euro symbolique suite à un protocole d'accord pas de demande d'intervention. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve l'acquisition par la Ville de Montreuil d'une partie de la parcelle sise 31 impasse Gobétue, cadastrée BZ numéro 169p, correspondant à un terrain nu d'une superficie d'environ 23 m², auprès de Monsieur Mathieu CAUVIN et Madame Mathilde ROUSSILLAT, au prix de 1 € symbolique, les frais d'actes et leur suite restant à la charge de la Ville.

Article 2 : Approuve le protocole d'accord entre la ville de Montreuil Monsieur Mathieu CAUVIN et Madame Mathilde ROUSSILLAT, annexé à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces, au nom de la commune, se rapportant à ladite acquisition, notamment le protocole d'accord susmentionné, dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 4 : Classe la future parcelle acquise dans le domaine public routier communal.

Article 5 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20240925_17 : Approbation de l'acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Montreuil de l'emplacement réservé sis 153-161 rue Etienne Marcel, cadastré section AY n° 278, 280, 282 et 274 appartenant à COGEDIM PARIS METROPOLE

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Même sujet une acquisition à l'euro symbolique et un protocole d'accord pas de demande d'intervention je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité merci beaucoup

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve l'acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Montreuil des parcelles sises 153-161 rue Etienne Marcel, cadastrées AY n° 278, 280, 282 et 274, d'une superficie totale de 101 m², appartenant à COGEDIM PARIS METROPOLE ; les frais d'actes et leur suite resteront à la charge de la Ville.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant à ladite acquisition dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Classe les futures parcelles acquises dans le domaine public routier communal.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20240925_18 : Approbation de la cession d'une emprise de terrain non cadastré d'une surface de 15,6 m² situé 24 rue Rochebrune au profit de la SCCV VILLA LEA - abrogation partielle de la délibération n°DEL20160615_36 du conseil municipal du 15 juin 2016

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Une cession d'une emprise de terrain située au 24 Rochebrune pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Deux abstentions ! »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Oh pardonnez-moi s'est noté. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

50 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Abroge l'article 1 de la délibération n° DEL20160615_36 du conseil municipal du 15 juin 2016 approuvant la cession au profit de la SCCV Rochebrune de Montreuil d'une emprise foncière de 15,60 m² au prix de 6 500 € augmentés des frais de notaire.

Article 2 : Approuve la cession au profit de la SCCV VILLA LEA d'une emprise foncière d'une superficie de 15,6 m² sis 24 rue Rochebrune au prix de 6 500 €, les frais d'actes et leur suite restant à la charge de l'acquéreur.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces afférents à ladite vente dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 4 : Autorise la SCCV VILLA LEA à déposer sur ladite parcelle toute demande d'autorisation d'urbanisme, notamment une demande de permis de construire.

Article 5 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20240925_19 : Approbation de la cession de la parcelle cadastrée BO36, sise 9 rue du Capitaine Dreyfus, lot n°43, au profit de la Société d'Economie Mixte Locale "Résilience et Innovation"

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Sur la 19 c'est à-dire sortent de la salle lors du vote et ne prennent pas part au vote Monsieur Le Chequer, Guillot, Lana, Frédéric Molossi, Olivier Charles. Y a-t-il alors attendez euh attendez avant de sortir, y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en voie pas, si Monsieur Serne vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Bon alors c'est marrant parce que a priori là-dessus il n'y a pas, il n'y a plus d'obligation de sortir mais bon c'est... faites comme vous voulez, vous oubliez quand c'est nécessaire et vous faites quand c'est pas nécessaire tant pis ! J'avais posé une question parce qu'il y a une décision du maire sur ce 9 rue du Capitaine Dreyfus et une délibération et il y a une autre décision du maire qui concerne le même secteur avec une préemption pour l'instant pas de cession. J'avais posé la question et je pense que la question a été mal comprise, ma question c'était pas de savoir quel était le dispositif qui permettait de préempter et de céder ce genre de parcelle commerciale ma question c'est de savoir pourquoi ces locaux commerciaux là en particulier ont été préemptés ? et pourquoi faire ensuite cette cession voilà donc j'imagine que c'était un type de commerce qui n'était pas souhaité ou souhaitable et que c'est une autre destination qui est désormais prévue mais pour justifier en fait l'intervention publique et la préemption il faut qu'on le justifie quand même par le fait que c'était pas le bon commerce enfin c'est pas le bon type de commerce a priori qui allait s'y installer ou voilà, donc je repose cette question pourquoi et enfin pourquoi ? Comment ? et pas comment ? Pourquoi ? »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Molossi vous avez la parole pour les réponses de l'exécutif. »

Réponse de Monsieur Frédéric MOLOSSI – Adjoint délégué aux commerces, aux marchés et aux relations avec les cultes

« Bon il aura échappé à personne je pense dans cette salle ni ailleurs que notamment la rue du Capitaine Dreyfus mais je pourrais en citer quatre ou cinq autres sont des axes commerciaux, je vais dire particuliers et stratégiques pour la ville et ses habitants. Dans le cadre de ces différents axes stratégiques effectivement la puissance publique à travers, en l'occurrence l'outil de la préemption, souhaite pouvoir garantir une diversité de l'offre commerciale et ne pas se retrouver comme ça a été dans la dernière période notamment un peu le cas sans vouloir caricaturer mais de la rue du Capitaine Dreyfus avec une série d'établissements ou bar ou restaurant ou restauration rapide avec des degrés de qualité que l'on peut discuter et donc il se trouve que il y a effectivement eu cette opportunité sur une surface relativement réduite qui a priori allait être destinée à de la restauration rapide et que donc compte tenu à la fois de cette volonté politique de l'opportunité car le coût de cette préemption est évidemment pas tout à fait comparable à d'autres et pour les raisons que je viens d'évoquer.

C'est la raison pour laquelle nous avons été conduits à prendre cette décision et donc voilà les éléments que je peux apporter à votre connaissance

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci nous allons procéder au vote alors si Monsieur Le Chequer, Madame Lana, Monsieur Molossi et Monsieur Charles veulent bien... Attendez pardon explication de vote de Monsieur Serne ? Attendez ! Attendez une seconde. Explication de texte Monsieur Molossi... »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« En gros ça sert à rien de sortir quand on a répondu à la question c'est n'importe quoi ! C'est soit on participe au débat bref c'est non mais ben oui mais dans ce cas-là faut autant rester enfin c'est n'importe quoi... »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« C'est pardon excusez-moi, excusez-moi sur ce point je suis les recommandations du secrétariat général de la Ville qui en l'étude des textes nous disent que les administrateurs suivants sont priés de sortir, ils peuvent assister au débat mais me dit le secrétariat général de la Ville ils sont priés de sortir au moment du vote. Donc je m'exécute. Je vous en prie mais ce n'est pas sur un sujet technique... »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Enfin s'ils sortent c'est qu'ils sont considérés en risque de prise illégale d'intérêt comme conseiller intéressé. Ce que j'aime bien c'est que vous vous prenez des annulations de trucs par le tribunal administratif et vous continuez à dire que vous avez toujours raison sur ces trucs-là. Très bien tout à l'heure ce n'est pas grave tout à l'heure Djénéba Keita a voté sur le truc de l'EPFIF...tant pis mais voilà très bien... Bah oui celui qui est porteur du mandat a voté donc bah oui voilà... »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Attendez. Vous avez peut-être une explication de vote ? »

Explication de vote de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui et l'explication de vote c'est que effectivement ce que je demandais c'est si il y avait de prévu de la restauration rapide et qu'on ne veut pas qu'il n'y ait que de la restauration je comprends qu'il y ait une préemption mais du coup puisqu'on passe à la SEM « Résilience et Innovation » ça veut dire que c'est la SEM ou la SPL je sais plus qui devra veiller à l'usage commercial autre de ce lieu et donc pourquoi on passe par la SEM c'est pas grave du coup étant donné l'explication il n'y a pas de problème je voterai pour. Ça valait la peine de toute façon »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Le Chequer, Lana, Molossi et Charles veulent bien sortir de la pièce. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité merci beaucoup. Si on veut bien rappeler les élus. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

46 voix pour

4 ne participent pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Nathalie LANA, Frédéric MOLOSSI, Gaylord LE CHEQUER, Olivier CHARLES

DECIDE

Article 1 : Approuve la cession, une fois acquis par la Ville, du bien sis 9 rue du Capitaine Dreyfus, cadastré BO n°36, lot

n°43 constitué d'une boutique et d'un sous-sol d'une surface utile d'environ 20,05 m² au profit de la Société d'économie mixte locale (SEML) « Résilience et Innovation », au prix de 85 600 € H.T ; les frais d'actes et leur suite restant à la charge de l'acquéreur.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué-e, à signer tous actes et pièces se rapportant à ladite vente et notamment l'acte authentique de vente.

Article 3 : Dit que la recette en résultant sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20240925_20 : Avis favorable à la création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) de l'Église paroissiale Saint Pierre Saint Paul et de l'Hôtel de Ville de Montreuil

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« La création d'un Périmètre Délimité des Abords de l'Église paroissiale Saint Pierre Saint Paul et de l'Hôtel de Ville de Montreuil. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Donne un avis favorable à la création du Périmètre Délimité des Abords de l'église paroissiale Saint Pierre Saint Paul et de l'Hôtel de Ville tel que proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Article 2 : Précise que le Périmètre Délimité des Abords de l'église paroissiale Saint Pierre Saint Paul et de l'Hôtel de Ville de Montreuil sera adopté par le Conseil de Territoire d'Est Ensemble.

DEL20240925_21 : Avis favorable à la création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) de la halle Pathé Albatros et des trois fours à porcelaine Samson

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Pareil 21 pour un Périmètre Délimité des Abords de la halle Pathé Albatros et des trois fours à porcelaine Samson. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Donne un avis favorable à la création du Périmètre Délimité des Abords de la halle Pathé Albatros et des trois fours à porcelaine Samson tel que proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Article 2 : Précise que le Périmètre Délimité des Abords de la halle Pathé Albatros et des trois fours à porcelaine Samson sera adopté par le Conseil de Territoire d'Est Ensemble.

DEL20240925_22 : Approbation du rapport de la CLECT Est Ensemble du 4 juillet 2024

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« La CLECT dans son rapport du 4 juillet 2024. Monsieur Serne. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Je refais la remarque que j'avais déjà faite pendant la commission technique permanente. Il y a 4 représentants montreuillois à cette commission qui est quand même la commission qui étudie chaque année le transfert de charges entre la Ville et Est Ensemble. Les 4 montreuillois étaient absents voilà ce n'est pas la première fois on a vous dire il n'y avait pas un enjeu maximal à cette CLECT, qu'il n'y en ait pas un seul sur les quatre qui étaient présents c'est quand même voilà, un peu problématique et par ailleurs comme c'est une délibération que vous faites sans débat, donc pas de présentation, donc le rapport n'est pas présenté, dans ces conditions je ne prends pas part au vote sur ce rapport voilà. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Comme vous l'avez indiqué il a été répondu en commission. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Proposition adoptée je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
47 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article Unique : Approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) de l'Établissement Public Territorial Est Ensemble portant sur l'ajustement du calcul du Fonds de Compensation des Charges Territoriales pour 2024, adopté à l'unanimité par la Commission réunie le 4 juillet 2024, annexé à la présente délibération.

DEL20240925_23 : Approbation de la convention relative au dépôt administratif des archives audiovisuelles de type EIAJ de la ville de Montreuil aux Archives départementales de Seine-Saint-Denis

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 23 les archives. Pas de demande d'intervention. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention de dépôt des archives audiovisuelles de Montreuil au département de la Seine-Saint-Denis annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous les actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que le transfert des archives audiovisuelles s'effectuera dans le courant de l'année 2024.

DEL20240925_24 : Création de postes saisonniers pour les centres de vacances Enfance Hiver Printemps 2025

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Les postes saisonniers délibération 24. Pas de demande d'intervention ? Contre ? Abstention ? Si une explication de texte sur les postes saisonniers ? Oui je vous en prie. »

Explication de vote de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Explication de vote, je m'abstiendrai sur cette délibération. C'est les contrats les plus précaires qui puissent exister de tout ce qui existe dans la fonction publique voilà donc je ne comprends pas pourquoi on continue à passer par des saisonniers et pas des CDD par exemple ce qui serait quand même plus protecteur et mieux rémunéré. Donc je m'abstiens voilà. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. C'est noté au procès-verbal. On y va Contre ? Abstention ? Une abstention. Proposition adoptée. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

48 voix pour

1 abstention : Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Dit que les emplois saisonniers suivants, pour les séjours Enfance Hiver et Printemps 2025 en centres de vacances, seront créés et rémunérés comme suit.

SEJOURS ALLEVARD

- Pour le personnel technique :

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Période
Cuisinier	1	106.34	Du 06/01/2025 au 27/04/2025

--	--	--	--

Cette rémunérations brute journalière suit l'évolution du SMIC. À cette rémunération brute s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

- 1 poste de second cuisine : 06/01/2025 au 27/04/2025
- 2 postes d'aide de cuisine : du 06/01/2025 au 27/04/2025
- 1 poste d'aide lingère : du 13/01/2025 au 27/04/2025
- 9 postes service / ménage : du 06/01/2025 au 27/04/2025
- 1 poste de plongeur : du 13/01/2025 au 27/04/2025

Tous ces postes sont rémunérés en référence au grade d'adjoint technique (indice majoré 366 susceptible d'évoluer en lien avec la revalorisation du SMIC). À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

Afin de pallier d'éventuels remplacements (arrêt maladie, arrêt de travail), les personnels techniques et de cuisine pourront, de façon ponctuelle et pour 5 jours consécutifs maximum, être payés à la vacation sur la base d'un forfait journalier de 93.27 € bruts pour les premiers et 106.34 € bruts pour les seconds, auquel s'ajouteront les 10 % de congés payés. Bien entendu, le centre d'Allevard s'engage au suivi administratif des vacataires.

Afin de pallier un manque de personnels en cas de réservations de groupes extérieurs, le centre pourra recruter ou prolonger du personnel à hauteur de 1 personne par bâtiment occupé. La rémunération se fera sur la même base.

- **Pour le personnel pédagogique :**

1- Coordination des classes et séjours

- 1 coordinateur pédagogique rémunéré à l'indice en référence au cadre d'emploi des animateurs territoriaux (catégorie B) : du 06/01/2025 au 31/08/2025

2- Séjours Classes de Neige hiver 2025 : 3 séjours de 12 jours

- Séjour Classe de Neige 1 : du 13/01/2025 au 24/01/2025
- Séjour Classe de Neige 2 : du 27/01/2025 au 07/02/2025
- Séjour Classe de Neige 3 : du 10/03/2025 au 21/03/2025

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans)	Dates des séjours
Coordinateur pédagogique renfort (si absence de recrutement de responsable du centre et adjoint)	1	74.84	96	Du 02/12/2024 au 21/03/2025
Assistant sanitaire	3	62,89	42	Janvier/février/mars 2025
Animateurs *	16	59.43	42	Janvier/février/mars 2025

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC.

À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateurs supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

3- Séjour Allevard – vacances d'hiver 2025 : 12 jours – 120 enfants + 60 jeunes

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans)
Directeur	1	73.82	20
Adjoint de direction pédagogique	3	65.73	20
Assistant sanitaire	3	53.60	16
Animateurs *	22	48.54	16

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateurs supplémentaires pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

4- Séjour Allevard – vacances de printemps 2025 : 12 jours – 60 enfants

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans)
Directeur	1	73.82	20
Adjoint de direction pédagogique	1	65.73	20
Assistant sanitaire	1	53.60	16
Animateurs *	8	48.54	16

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateur supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

5 - Séjour Saint-Bris-le-Vineux – vacances de printemps 2025 : 10 jours – 48 enfants

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans)
--------------------------	-------------------------	--	--

Directeur	1	73.82	22
Adjoint de direction pédagogique	1	53.60	22
Adjoint de direction Économe	1	53.60	22
Animateurs*	8	48.54	22
Animateur spécialisé (Poney / Surveillant de Baignade / Assistant Sanitaire)	3	53.60	20
Cuisinier	1	106.34	18
Aide de cuisine	1	93.27	18
Lingères	2	93.27	18
Personnel de service	5	93.27	18

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateurs supplémentaires pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

6- Personnel technique factotum – St-Bris (en attente recrutement du responsable du centre de vacances)

Intitulé du poste	Nombre de postes	Taux horaire brut en €* en €*	Volume horaire hebdomadaire maximum	Nb de jours de fonctionnement par poste
Personnel technique factotum	1	11.65	48h	172 jours de janvier à août 2025

7- Soutien logistique Espace Ressources (fonctionnement du local, préparation séjours, montage/démontage/livraison des investissements) – selon les besoins et l'activité de la direction de l'Enfance

Intitulé du poste	Nombre de poste	Taux horaire brut en €	Volume horaire Hebdomadaire maximum	Nombre de jours de fonctionnement par poste	Date du Séjour
Personnel technique Factotum	2	11.65	48h	133	De janvier à juin 2025

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. A ces rémunérations brutes s'ajoutent 10% de congés payés.

Article 2 : dit que les dépenses résultant de ces décisions sont inscrites au budget et seront imputées au budget de l'exercice concerné (chapitre 012 rémunérations).

DEL20240925_25 : Modification du tableau des effectifs

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Le tableau des effectifs. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : de créer les postes suivants au tableau des effectifs :

- Création de 2 postes d'attaché principal
- Création de 2 postes de rédacteur
- Création de 10 postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- Création de 7 postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- Création d'un poste d'ingénieur en chef hors classe
- Création de 3 postes de technicien principal 1^{ère} classe
- Création de 24 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- Création de 8 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- Création d'un poste d'auxiliaire de soins principal 1^{ère} classe
- Création de 5 postes d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe
- Création de 5 postes d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe
- Création de 2 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (2 heures hebdomadaires)
- Création de 4 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (3 heures hebdomadaires)
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (4 heures hebdomadaires)
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (5 heures hebdomadaires)
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (5h15min hebdomadaires)
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (6 heures hebdomadaires)
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (6h15min hebdomadaires)
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (9 heures hebdomadaires)
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (10 heures hebdomadaires)
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (10h15min hebdomadaires)

Article 2 : dit que les postes sont supprimés tels que dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Article 3 : précise que la création des 2 postes d'attaché principal concerne les fonctions suivantes : directeur/riche Démarches Droit et Document à la Direction Générale Adjointe Ressources, et chargé-e de mission Relations Sociales à la direction des Ressources Humaines.

Article 4 : précise que la création du poste d'ingénieur en chef hors classe concerne la fonction de directeur/riche Environnement et Cadre de Vie à la Direction Générale des Services Techniques.

Article 5 : dit que les 3 postes d'attaché faisant fonction de directeur/riche Démarches Droit et Document à la Direction Générale Adjointe Ressources, chargé-e de mission Relations Sociales à la direction des Ressources Humaines et chargé-e de mission emploi/insertion/suivi des clauses à la direction des Solidarités sont supprimés.

Article 6 : dit que le poste d'ingénieur en chef, faisant fonction de directeur/riche Environnement et Cadre de Vie à la Direction Générale des Services Techniques, est supprimé.

Article 7 : précise qu'un poste de technicien principal 2^e classe faisant fonction d'inspecteur de salubrité est supprimé, ainsi que la précision d'emploi pour ce poste faisant référence à la délibération DEL20210707_45 du Conseil Municipal du 7 juillet 2021 portant sur la modification du tableau des effectifs.

Article 8 : dit que les 2 postes référencés au grade de directeur de la police municipale et de chef de service de Police Municipale principal 1^{re} classe sont supprimés au tableau des effectifs.

Article 9 : dit que tous les postes de catégorie A créés et susvisés dans les articles 1, 3 et 4 de la présente délibération seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-

8/2° du Code Général de la Fonction Publique.

Article 10 : dit que le poste de technicien principal 1^{re} classe faisant fonction d'inspecteur de salubrité sera pourvu par un agent titulaire de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8/2° du Code Général de la Fonction Publique.

Article 11 : précise que tous les postes d'assistant d'enseignement artistique créés au tableau des effectifs à l'article 1 de la présente délibération seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8/2° du Code Général de la Fonction Publique.

DEL20240925_26 : Modification d'un représentant du conseil municipal désigné par la délibération DEL20221207_50 du conseil municipal du 7 décembre 2022 relative à la désignation de représentants du conseil municipal au sein des établissements scolaires du 2nd degré

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Modification d'un représentant du conseil municipal désigné par la délibération DEL20221207_50 du conseil municipal du 7 décembre 2022 relative à la désignation de représentants du conseil municipal au sein des établissements scolaires du 2nd degré. Suite à la démission de Julien Consalvi il convient donc de désigner un représentant au sein du Conseil administration du collège George Politzer conformément à l'article 2121-21 du CGCT. Je vous propose de procéder au scrutin public à cette désignation, il n'y a pas d'opposition elle est donc adoptée par ailleurs en conformité avec ce même article si une seule candidature est déposée celle-ci prend effet immédiatement sans qu'il soit procédé au vote. La candidate proposée par la majorité est Madame Paul Guérin les autres candidats sont invités à se déclarer. Pas d'autres candidatures, elle est donc réputée élue merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation d'une représentante du conseil municipal au sein du conseil d'administration du collège Georges Politzer.

Article 2 : Prend acte de la candidature de :
– Madame Paule GUERIN

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités, désigne Madame Paule GUERIN, représentante du conseil municipal au sein du conseil d'administration du collège Georges Politzer.

Article 4 : Les représentants du conseil municipal au sein des autres établissements du 2^d degré restent ceux qui ont été désignés par les délibérations n°DEL20200624_21 du conseil municipal du 24 juin 2020, n°DEL20220928_39 du conseil municipal du 28 septembre 2022 et n°DEL20221207_50 du conseil municipal du 7 décembre 2022, comme indiqué dans le tableau joint en annexe.

VOEU

Vœu de la majorité « signature par Montreuil de L'appel des Villes pour soutenir le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) »

Présentation par Madame Halima MENHOUDJ – adjointe au maire déléguée à la coopération décentralisée, aux populations migrantes et à la solidarité internationale

Considérant le vœu qui lui est soumis, à savoir : signer **L'appel des Villes pour soutenir le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), le 26 septembre date de la Journée internationale de l'ONU pour l'élimination totale des armes nucléaires** ;

Considérant l'article 55 de la Constitution qui dispose que « **les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois** » ;

Considérant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) — signé et ratifié par la quasi- totalité des États membres de l'ONU, dont la France en 1992, à l'exception de la Corée du Nord, de l'Inde, d'Israël, du Pakistan, du Soudan

du Sud —, qui stipule dans son article VI que « **chacune des parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace** » ;

Considérant que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) — adopté le 7 juillet 2017 par l'Assemblée générale des Nations Unies, par une écrasante majorité de 122 États, et dont l'entrée en vigueur a eu lieu le 22 janvier 2021 — met en œuvre l'article VI du TNP et stipule en son article 1 que « **Chaque État partie s'engage à ne jamais, en aucune circonstance: mettre au point, mettre à l'essai, produire, fabriquer, acquérir de quelque autre manière, posséder ou stocker des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires ; transférer à qui que ce soit, ni directement ni indirectement, des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires, ou le contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs ; accepter, ni directement ni indirectement, le transfert d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires ou du contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs ; employer ni menacer d'employer des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires ; aider, encourager ou inciter quiconque, de quelque manière que ce soit, à se livrer à une activité interdite à un État partie du présent Traité ; autoriser l'implantation, l'installation ou le déploiement d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires sur son territoire ou en tout lieu placé sous sa juridiction ou son contrôle.**» ;

Considérant que l'arme nucléaire a été utilisée comme arme de guerre par deux fois dans l'histoire de l'Humanité (Hiroshima et Nagasaki, les 6 et 9 août 1945), et plus de 2 000 fois à travers des explosions souterraines et atmosphériques, **entraînant des conséquences humanitaires et environnementales importantes toujours d'actualité** ;

Considérant que **l'existence même des armes nucléaires, comme le souligne la situation internationale, entretient les différentes formes de prolifération nucléaire et accroît le danger d'un usage volontaire, accidentel ou par erreur** ;

Considérant que toute détonation nucléaire aurait des conséquences humanitaires et environnementales catastrophiques immédiates pour l'ensemble des États de la planète, et un impact pour les générations futures ;

Considérant **les annonces de relance de la production et l'utilisation des armes nucléaires en Europe par la Russie de Vladimir Poutine, et les récentes évolutions au Moyen-Orient qui tendent vers une prolifération nucléaire, particulièrement entre les États d'Israël et d'Iran, et amènent la région vers une course mortifère à la destruction** ;

Considérant que **le budget de 53,7 milliards d'euros engagés par la France, sur la seule période 2024- 2030, selon la loi de programmation militaire, pour la modernisation et le renouvellement de l'arsenal nucléaire de la France va à l'encontre de l'article 26 de la Charte des Nations Unies** qui stipule que pour

« favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales » il est nécessaire de ne détourner « vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde » ;

Considérant que, pour faire face à ce danger, **la communauté internationale a estimé qu'il n'y avait qu'une seule issue possible : l'élimination des armes nucléaires** comme l'indique l'article 6 du TNP et le TIAN ;

Considérant qu'à travers notre responsabilité d'élus en charge de la sécurité de la population de notre commune, nous sommes directement concernés par le danger des armes nucléaires qui sont des armes dirigées vers nos centres urbains et les populations civiles de nos villes et communes, et que nous serions dans l'incapacité de prendre en charge les souffrances subies par la population en situation d'usage de ces armes ;

Considérant, l'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales, qui stipule que le maire doit veiller à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité qui concerne entre autres la prévention des accidents et des pollutions. L2212- 2 alinéas 5 stipulant de plus que le maire doit « prévenir, par des précautions convenables, [...] les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature »,

Considérant de plus, l'attribution du prix Nobel de la paix à la **Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires**, ICAN, le 6 octobre 2017 ;

Considérant **la mission majeure qui nous incombe de préserver l'avenir de notre planète pour les générations futures et notre ferme conviction que les habitantes et les habitants de Montreuil, comme de tous les territoires subissant le risque d'un conflit nucléaire ont le droit de vivre dans un monde libre de cette menace** ;

Considérant que le conseil municipal de **Montreuil est profondément préoccupé par la lourde menace que les armes nucléaires posent aux communautés à travers le monde**, notamment en Europe ;

Nous, élu·es de Montreuil, émettons le vœu que

- Montreuil affirme son soutien à cette démarche en étant signataire de **L'appel des Villes pour soutenir le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires**
- Qu'une **requête soit adressée au Président de la République pour que la France adhère au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires**, en ces termes :

« Notre ville est profondément préoccupée par la lourde menace que les armes nucléaires posent aux communautés à travers le monde. Nous sommes fermement convaincus que nos habitants ont le droit de vivre dans un monde libre de cette menace. Toute utilisation, délibérée ou accidentelle, d'arme nucléaire aurait des conséquences catastrophiques

durables et à grande échelle pour la population et pour l'environnement. Par conséquent, nous soutenons le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et appelons notre gouvernement à y adhérer. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je le mets donc aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée je vous remercie. »

Pierre Serne est absent lors du débat et du vote de ce vœu.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Le conseil municipal vote à l'unanimité en faveur du vœu portant sur la signature par Montreuil de L'appel des Villes pour soutenir le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN)

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE
SES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« S'agissant des questions sur les décisions du maire vous avez connaissance de la liste des décisions que j'ai pris. Il a été répondu par mail aux questions qui ont été posées par Monsieur Serne. Je lui indique également que j'ai répondu à celui du 25 septembre sur un complément d'information sur la décision 418 et qui a été répondu par mail le même jour. »

Le conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

N°	SERVICE	OBJET	DATE
DEC2024_352	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 mai 2024 – Concession 81041	19/05/24
DEC2024_353	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 janvier 2020 – Concession 81042	18/05/24
DEC2024_354	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 avril 2016 – Concession 81043	19/05/24
DEC2024_355	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 mai 2018 – Concession 81044	20/05/24
DEC2024_356	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 mai 2021 – Concession 81045	20/05/24
DEC2024_357	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 mai 2024 – Concession 81046	21/05/24
DEC2024_358	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 mars 2024 – Concession 81047	21/05/24
DEC2024_359	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 mai 2024 – Concession 81048	22/05/24
DEC2024_360	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 22 mai 2024 – Concession 81049	22/05/24
DEC2024_361	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 juillet 2023 – Concession 81050	22/05/24
DEC2024_362	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 juillet 2022 – Concession 81051	27/05/24
DEC2024_363	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 février 2024 – Concession 81052	28/05/24

DEC2024_364	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 décembre 2023 – Concession 81053	28/05/24
DEC2024_365	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 juin 2019 – Concession 81054	28/05/24
DEC2024_366	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 29 mai 2024 – Concession 81055	29/05/24
DEC2024_367	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 31 mai 2024 – Concession 81056	31/05/24
DEC2024_368	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 juin 2027 – Concession 81057	30/05/24
DEC2024_369	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 1er juin 2024 – Concession 81058	01/06/24
DEC2024_370	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 juin 2027 – Concession 81059	01/06/24
DEC2024_371	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 juin 2024 – Concession 81060	03/06/24
DEC2024_372	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 février 2024 – Concession 81061	03/06/24
DEC2024_373	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 mars 2020 – Concession 81062	05/06/24
DEC2024_374	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 7 juin 2024 – Concession 81063	07/06/24
DEC2024_375	DSIIN	Renouvellement de l'adhésion à l'association Addulact	17/06/24
DEC2024_376	Finances	Réalisation auprès de la Caisse D'Epargne Île-de-France des deux prêts long terme d'un montant total de 7.000.000 euros, destiné à financer le programme d'investissement 2024/2025 de la Ville.	19/6/24
DEC2024_377	Finances	Tarifcation des enlèvements des dépôts sauvages	26/06/24
DEC2024_378	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la ville de Montreuil à Madame Veronica FRUHBRODT et Monsieur Jérôme KORNICKI pour la mise à disposition d'un terrain sis 51/57 rue des Ravins à Montreuil	13/06/24
DEC2024_379	Immobilier	Acceptation de la convention d'occupation précaire consentie par la SCCV MONTREUIL CUVIER et la société ALLIANZ PIERRE au bénéfice de la ville de Montreuil pour un terrain sis 27 rue Cuvier à Montreuil	10/06/24
DEC2024_380	Immobilier	Acceptation du bail professionnel consenti par la Ville de Montreuil à l'association Rixe Club portant sur une partie d'un pavillon, un hangar et un jardin sis 29 avenue Paul Signac et 43-45 rue des Néfliers à Montreuil	27/06/24
DEC2024_381	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 10 juin 2024 – Concession 81064	10/06/24
DEC2024_382	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 avril 2024 – Concession 81065	11/06/24
DEC2024_383	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 mai 2022 – Concession 81066	11/06/24
DEC2024_384	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 12 juin 2024 – Concession 81067	12/06/24
DEC2024_385	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 13 juin 2024 – Concession 81068	13/06/24
DEC2024_386	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 14 juin 2024 – Concession 81069	14/06/24
DEC2024_387	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 14 juin 2024 – Concession 81070	14/06/24
DEC2024_388	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 novembre 2021 – Concession 81071	14/06/24
DEC2024_389	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 avril 2022 – Concession 81072	14/06/24
DEC2024_390	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er décembre 2023 – Concession 81073	14/06/24

DEC2024_391	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 mai 2022 – Concession 81074	14/06/24
DEC2024_392	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 septembre 2022 – Concession 81075	14/06/24
DEC2024_393	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 juin 2024 – Concession 81076	14/06/24
DEC2024_394	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 mars 2024 – Concession 81077	14/06/24
DEC2024_395	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 octobre 2012 – Concession 81078	15/06/24
DEC2024_396	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 octobre 2022 – Concession 81079	15/06/24
DEC2024_397	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 décembre 2015 – Concession 81080	15/06/24
DEC2024_398	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 juin 2025 – Concession 81081	15/06/24
DEC2024_399	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 mai 2024 – Concession 81082	15/06/24
DEC2024_400	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 mai 2024 – Concession 81083	16/06/24
DEC2024_401	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 décembre 2017 – Concession 81084	16/06/24
DEC2024_402	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 décembre 2019 – Concession 81085	16/06/24
DEC2024_403	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 août 2023 – Concession 81086	16/06/24
DEC2024_404	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 août 2015 – Concession 81087	16/06/24
DEC2024_405	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 17 juin 2024 – Concession 81088	17/06/24
DEC2024_406	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 19 juin 2024 – Concession 81089	19/06/24
DEC2024_407	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 mai 2024 – Concession 81090	20/06/24
DEC2024_408	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 25 juin 2024 – Concession 81091	25/06/24
DEC2024_409	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 mai 2024 – Concession 81092	20/06/24
DEC2024_410	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 mai 2020 – Concession 81093	20/06/24
DEC2024_411	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 février 2022 – Concession 81094	20/06/24
DEC2024_412	Secrétariat général	Attribution d'un mandat spécial à Madame Méline LE GOURRIEREC, conseillère municipale, déléguée à la jeunesse, dans le cadre du Séminaire Culture et Territoire	05/07/24
DEC2024_413	Secrétariat général	Attribution d'un mandat spécial à Madame Alexie LORCA, huitième adjointe, déléguée à la culture et à l'éducation populaire, dans le cadre du Séminaire Culture et Territoire	05/07/24
DEC2024_414	Espaces publics	Demande de subvention auprès de la Région Île de France au titre du dispositif «Îlots de fraîcheur» pour le projet «Requalification et aménagement paysager de la place Croix-de Chavaux à Montreuil »	05/07/24
DEC2024_415	Immobilier	Acceptation de l'avenant no 1 à la convention de mise à disposition consentie par l'Office Public de l'Habitat Est Ensemble Habitat à la Ville de Montreuil, portant sur trois logements sis 14 allée Roland Martin à Montreuil	11/06/24
DEC2024_416	Secrétariat général	Attribution d'un mandat spécial à Madame Loline BERTIN, vingtième adjointe, déléguée à la tranquillité publique, à la brigade propreté, la prévention et la vie nocturne, dans le cadre de la 7ème édition des Assises de la Sécurité des Territoires à Rennes	17/06/24

DEC2024_417	Immobilier	Exercice du droit de préemption urbain renforcé – 9 rue du Capitaine Dreyfus – Cadastré BO36	05/07/24
DEC2024_418	Service juridique	Décision d'ester en justice – Défense dans l'affaire n°24PA00645 devant le tribunal administratif de Montreuil	#N/D
DEC2024_419	Secrétariat général	Attribution d'un mandat spécial à Madame Alexie LORCA, huitième adjointe, déléguée à la culture et à l'éducation populaire, dans le cadre de la 78e édition du festival d'Avignon	08/07/24
DEC2024_420	Petite enfance	Sollicitation d'une subvention de la Ville de Montreuil auprès de la caisse d'allocations familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis et de son dispositif Fonds de modernisation, pour la réfection de store extérieur de la cour de la crèche Pauline Kergomard	20/06/24
DEC2024_421	Petite enfance	Sollicitation d'une subvention de la Ville de Montreuil auprès de la caisse d'allocations familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis et de son dispositif Fonds de modernisation, pour la rénovation et la mise aux normes de la salle de change de la crèche Lounes Matoub	20/06/24
DEC2024_422	Petite enfance	Sollicitation d'une subvention de la Ville de Montreuil auprès de la caisse d'allocations familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis et de son dispositif Fonds de modernisation, pour la réfection des stores de la crèche Ethel Rosenberg	20/06/24
DEC2024_423	Petite enfance	Sollicitation d'une subvention de la Ville de Montreuil auprès de la caisse d'allocations familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis et de son dispositif Fonds de modernisation, pour la réfection des stores extérieurs de la crèche Sur le Toit	20/06/24
DEC2024_425	Enfance	Approbation de la convention de groupe pour la location de centre de montagne Allevard à la ville de Domessargues	17/06/24
DEC2024_426	Enfance	Approbation de la convention de groupe pour la location de centre de montagne Allevard à Monsieur BOSSAVIT – MJC Parmentier	17/06/24
DEC2024_427	Enfance	Approbation de la convention de groupe pour la location de centre de montagne Allevard à Madame ROBERT	17/06/24
DEC2024_428	Enfance	Approbation de la convention de groupe pour la location de centre de montagne Allevard à l'association Yolo – Période du 02 au 15 août 2024	17/06/24
DEC2024_429	Enfance	Approbation de la convention de groupe pour la location de centre de montagne Allevard à l'association Yolo – Période du 5 au 18 juillet 2024	17/06/24
DEC2024_430	Enfance	Approbation de la convention de groupe pour la location de centre de montagne Allevard à l'association Yolo – Période du 19 juillet au 1er août 2024	17/06/24
DEC2024_431	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Madame Nathalie MIRZA pour la mise à disposition d'un terrain sis 29 rue de la Montagne Pierreuse à Montreuil	18/06/24
DEC2024_432	Service juridique	Décision d'ester en justice – Défense dans l'affaire n°2404830	10/07/24
DEC2024_433	SACOP	Marché n°2024T06404 – Travaux électriques neufs, extension et maintenance du dispositif de vidéo protection de la ville de Montreuil	17/04/24
DEC2024_434	Service juridique	Décision d'ester en justice - Défense dans l'affaire n°2404529-4	15/07/24
DEC2024_435	Garage	Assurances – Acceptation d'une indemnité de sinistre versée par SMACL	19/06/24
DEC2024_437	Culture	Approbation de la convention entre la Ville de Montreuil et l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT) relative à l'attribution d'une subvention au titre de la programmation 2024 Quartiers d'été, dans le cadre du programme budgétaire Politique de la ville	15/07/24
DEC2024_438	Petite enfance	Signature de la convention temporaire d'occupation du domaine public avec l'association LES LOUPIOTES, et relative au prêt d'une salle un samedi matin par mois au sein de la Crèche municipale Lounès MATOUB pour l'année 2024-2025	02/07/24
DEC2024_439	Immobilier	Acceptation du procès-verbal de transfert de gestion et jouissance consenti par l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France à la Ville de Montreuil, portant sur un terrain sis 30 rue des Néfliers à Montreuil	02/07/24

DEC2024_440	Finances	Acceptation de l'offre de contrat de crédit de trésorerie d'un montant de 10 000 € consentie par ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS utilisable par versements et remboursements successifs pour une période de 12 mois	18/07/24
DEC2024_441	Citoyenneté	Approbation de la mise à disposition du local dit Parmentier-Jules Ferry au profit des associations Artblock production, Graace et Root Cause	19/07/24
DEC2024_442	Petite enfance	Signature de la convention temporaire d'occupation du domaine public avec les associations Berceau de Douceur, Cromignons de la Noue, Les Loupiotes-Village de la Parentalité, Montreuil Association d'Auxiliaires Parentales (MAAP), Rêves des Enfants et relative au prêt de la salle « La Rencontre », sise 2 place Anne-Marie Boyer	02/07/24
DEC2024_443	Citoyenneté	Sollicitation de six subventions auprès de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires pour la réalisation de projets de développement social urbain	19/07/24
DEC2024_444	Citoyenneté	Sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires pour la réalisation de projets de développement social urbain	19/07/24
DEC2024_445	Espaces publics	Demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris – Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) pour les opérations cyclables du plan vélo de Montreuil et de l'aménagement de la rue Saint-Antoine	25/07/24
DEC2024_446	Espaces publics	Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France pour le projet plan vélo – opérations 2024	25/07/24
DEC2024_447	Service juridique	Décision d'ester en justice – Défense dans l'affaire n°24PA02143	16/08/24
DEC2024_448	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 novembre 2018 – Concession 81095	24/06/24
DEC2024_449	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 juillet 2018 – Concession 81096	24/06/24
DEC2024_450	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 décembre 2021 – Concession 81097	25/06/24
DEC2024_451	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 26 juin 20214 – Concession 81098	26/06/24
DEC2024_452	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 novembre 2017 – Concession 81099	25/06/24
DEC2024_453	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 27 juin 20214 – Concession 81100	27/06/24
DEC2024_454	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 juillet 2022 – Concession 81101	26/06/24
DEC2024_455	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 avril 2025 – Concession 81102	26/06/24
DEC2024_456	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 1er juillet 2024 – Concession 81103	01/07/24
DEC2024_457	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 juin 2024 – Concession 81104	28/06/24
DEC2024_458	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 octobre 2023 – Concession 81105	28/06/24
DEC2024_459	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 2 juillet 2024 – Concession 81106	02/07/24
DEC2024_460	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 décembre 2023 – Concession 81107	03/07/24
DEC2024_461	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 5 juillet 2024 – Concession 81108	05/07/24
DEC2024_462	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 8 juillet 2024 – Concession 81109	08/07/24
DEC2024_463	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 novembre 2026 – Concession 81110	08/07/24
DEC2024_464	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 mai 2028 – Concession 81111	09/07/24

DEC2024_465	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 octobre 2022 – Concession 81112	10/07/24
DEC2024_466	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 janvier 2014 – Concession 81113	10/07/24
DEC2024_467	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 juin 2024 – Concession 81114	10/07/24
DEC2024_468	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 août 2023 – Concession 81115	10/07/24
DEC2024_469	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 juin 2024 – Concession 81116	10/07/24
DEC2024_470	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 décembre 2022 – Concession 81117	10/07/24
DEC2024_471	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 janvier 2021 – Concession 81118	11/07/24
DEC2024_472	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 août 2023 – Concession 81119	11/07/24
DEC2024_473	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 juin 2024 – Concession 81120	11/07/24
DEC2024_474	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 17 juillet 2024 – Concession 81121	17/07/24
DEC2024_475	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 17 juillet 2024 – Concession 81122	18/07/24
DEC2024_476	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 18 juillet 2024 – Concession 81123	18/07/24
DEC2024_477	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 novembre 2022 – Concession 81124	18/07/24
DEC2024_478	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 avril 2024 – Concession 81125	18/07/24
DEC2024_479	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 mai 2020 – Concession 81126	22/07/24
DEC2024_480	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 23 juillet 2024 – Concession 81127	23/07/24
DEC2024_481	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 juillet 2017 – Concession 81128	23/07/24
DEC2024_482	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 avril 2017 – Concession 81129	23/07/24
DEC2024_483	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 janvier 2021 – Concession 81130	24/07/24
DEC2024_484	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 juin 2018 – Concession 81131	25/07/24
DEC2024_485	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 26 juillet 2024 – Concession 81132	26/07/24
DEC2024_486	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 juillet 2024 – Concession 81133	27/07/24
DEC2024_487	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 juin 2019 – Concession 81134	27/07/24
DEC2024_488	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 juillet 2024 – Concession 81135	31/07/24
DEC2024_489	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 2 août 2024 – Concession 81136	02/08/24
DEC2024_490	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 décembre 2021 – Concession 81137	01/08/24
DEC2024_491	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 2 août 2024 – Concession 81138	02/08/24
DEC2024_492	SACOP	Marché n°2024S07369 – Externalisation, conservation et gestion de documents d'archives courantes et intermédiaires	19/07/24
DEC2024_493	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Monsieur Ali AIT DJOUDI OUFELLA pour la mise à disposition d'un terrain sis 63 rue Pierre de Montreuil à Montreuil	10/07/24

DEC2024_494	Immobilier	Exercice du droit de préemption urbain renforcé Immeuble sis : 50 avenue du Président Wilson et 58 rue du Capitaine Dreyfus à Montreuil Lot 1 : boutique- lot 2 : arrière-boutique Cadastré : B01 03	07/08/24
DEC2024_495	Bâtiments	Demande de subvention auprès de la Région Île-de-France au titre du dispositif « Eau et milieux aquatiques et humides » pour le projet de l'aménagement du ru de la Gigardelle du centre de vacances de la ville de Montreuil sur la commune de Mouroux	13/08/24
DEC2024_496	Santé	Approbation de la convention relative à la participation financière de l'agence régionale de santé (ARS) Île-de-France au financement des actions de santé du Service CLS 1 ASV et-Information, sensibilisation et dépistage des addictions	14/08/24
DEC2024_497	Santé	Approbation de la convention relative à la participation financière de l'agence régionale de santé (ARS) Île-de-France au financement des actions de santé du Service CLS 1 ASV et - Promotion d'une alimentation équilibrée et d'une pratique d'activité physique et sportive	14/08/24
DEC2024_498	Santé	Approbation de la convention relative à la participation financière de l'agence régionale de santé (ARS) Île-de-France au financement de la coordination du Contrat Locale Santé de Montreuil	14/08/24
DEC2024_499	Santé	Approbation de la convention relative à la participation financière de l'agence régionale de santé (ARS) Île-de-France au financement des actions de santé du Service CLS 1 ASV et- Prise en charge de l'obésité dans les CMS	14/08/24
DEC2024_500	Santé	Approbation de la convention relative à la participation financière de l'agence régionale de santé (ARS) Île-de-France au financement des actions de santé du Service CLS 1 ASV et -Accompagnement des personnes précaires vers la prévention, le dépistage et la prise en charge sanitaire de droit commun	14/08/24
DEC2024_501	Santé	Approbation de la convention relative à la participation financière de l'agence régionale de santé (ARS) Île-de-France au financement des actions de santé du Service CLS 1 ASV et - Santé mentale	14/08/24
DEC2024_502	Santé	Approbation de la convention relative à la participation financière de l'agence régionale de santé (ARS) Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé du Service communal d'hygiène et de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire – Développement de la prévention et du dépistage du saturnisme infantile	14/08/24
DEC2024_503	Santé	Approbation de la convention relative à la participation financière de l'agence régionale de santé (ARS) Île-de-France au financement des actions de santé du Service CLS 1 ASV et - Développement du dispositif de sport santé sur ordonnance	14/08/24
DEC2024_504	Service juridique	Approbation du protocole transactionnel entre la Ville et Monsieur Pierre Serne	02/08/24
DEC2024_505	Service juridique	Approbation du protocole transactionnel entre la Ville et Madame Choukri Yonis	02/08/24
DEC2024_506	Service juridique	Décision d'ester en justice – Défense dans l'affaire n°24PA02375 devant la cour administrative d'appel de Paris	16/09/24
DEC2024_507	Immobilier	Acceptation de la convention d'occupation précaire consentie par la ville de Montreuil à l'association Montreuil Eveil pour un terrain sis 92 rue François Arago à Montreuil	27/06/24
DEC2024_508	Service juridique	Approbation du protocole transactionnel entre la Ville et Monsieur Wandrille JUMEAUX	05/09/24
DEC2024_509	Garage	Réforme et aliénation des mobiliers communaux – Véhicule 8867	17/07/24

QUESTIONS ORALES

Questions orales cosignées par Madame Choukri YONIS et Monsieur Pierre SERNE

Question orale n°1 : Politique RH de la ville

On observe un écart important entre le nombre de postes identifiés comme nécessaires pour assurer le fonctionnement des services publics locaux et les postes qui sont effectivement pourvus. Au 31 décembre dernier, c'est près de 12% des postes ouverts qui n'étaient pas pourvus. Le tableau des effectifs joint à la séance du conseil municipal du 25 septembre 2024 montre que ce taux se dégrade puisque ce sont désormais 15% des postes qui ne sont pas pourvus.

A ce déséquilibre qui devient structurel, il faut ajouter le non-remplacement des absents. De nombreux services municipaux fonctionnent avec des effectifs réduits, les conditions de travail se dégradent et de nombreuses tensions apparaissent dans les services, avec des situations documentées de souffrance au travail.

Pouvez-vous nous indiquer ce qu'il est prévu au niveau de la collectivité pour remédier à cette situation qui devient préoccupante ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Belaïde BEDREDDINE

Le taux de vacance de poste prévu au tableau des effectifs ne reflète pas exactement la réalité de l'évolution des effectifs de la collectivité. En effet, à 9 mois, **le nombre d'équivalents temps plein en fonction en moyenne chaque mois sur l'ensemble des services de la municipalité est strictement identique à celui observé sur la même période en 2023, soit 2503 ETP.**

Ainsi, **l'évolution du taux "théorique" de vacance de poste observable au CM de septembre 2024, de 12% à 15%, s'explique principalement par la création de 48 postes permanents "indiciaires" sur le grade d'ATEA (intervenants culturels) (soit environ 2% des postes ouverts au tableau des effectifs),** qui n'étaient pas encore pourvus au moment de la présentation de la délibération relative au tableau des effectifs. Ceci s'explique par le fait que le changement de régime statutaire décidé par la municipalité pour les intervenants culturels nécessitait de nouveaux contrats pour les agents, effectifs à compter de la paye de septembre 2024.

S'agissant du remplacement des absents, il convient de préciser d'une part, que le taux d'absentéisme global de la collectivité est en repli en 2024 (**9,2% en moyenne sur les 9 premiers mois, contre 9,9% en moyenne sur la même période en 2023**) ; d'autre part, qu'il n'existe aucune politique générale de limitation des recrutements sur les postes vacants.

Question orale n°2 : Médecine du travail

La ville de Montreuil ne disposait pas, encore récemment, de médecin du travail. La situation a-t-elle évolué ?

Le cas échéant, comment sont pris en charge les agents dont la situation nécessite l'intervention de la médecine du travail ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Belaïde BEDREDDINE

La pénurie en médecin du travail est une préoccupation d'intérêt national, qui a donné lieu à plusieurs sollicitations à niveau ministériel ou parlementaire. Pour répondre au signal d'alerte lancé par les collectivités territoriales quant à la pénurie en médecins du travail, le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 :

- Prévoit le développement de la pluridisciplinarité
- Prend en compte des opportunités permises par les développements technologiques (téléconsultations)
- Prévoit également une « visite d'information et de prévention », à la place de l'examen médical obligatoire pour les agents territoriaux.

Face à ce contexte pénurique, la ville de Montreuil s'est engagée sur plusieurs terrains :

- Relances du CIG pour parapher une nouvelle convention --> refus du CIG faute de médecins de prévention disponible en petite couronne
- Publication d'un marché public en septembre 2023 visant à recruter une entreprise (service mutualisé en médecine du travail) --> **aucun pli retiré malgré le *sourcing* réalisé par la DRH**
- Publication d'une fiche de poste de médecin de prévention --> **aucune candidature**

Dernièrement, **la collectivité a engagé un médecin de prévention à raison de 1 journée par semaine** (soit la quotité de temps de travail disponible pour ce médecin). Ce volume ne sera pas suffisant pour couvrir l'ensemble des besoins de la collectivité (qui aurait besoin d'environ 1 médecin à temps plein) mais permettra de traiter les situations les plus sensibles ou urgentes. En parallèle, la collectivité continue d'explorer l'ensemble des pistes possibles.

Question orale n°3 : Prime télétravail

Lorsque nous vous avons interrogé sur la mise en place du prime télétravail vous nous aviez renvoyé vers un bilan avec les organisations syndicales. Ce bilan a-t-il été fait et si oui pouvez-vous nous transmettre ses conclusions ? Envisagez-vous de mettre en place cette prime ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Belaïde BEDREDDINE

Le bilan portant sur le *dispositif* télétravail au sein de la collectivité a été réalisé entre avril et septembre 2024. Il fera l'objet d'une restitution aux organisations syndicales reprogrammée en décembre 2024 la réunion du mois de septembre n'ayant pu se tenir.

S'agissant de la mise en place d'une éventuelle "prime télétravail", elle ne constitue pas une obligation pour les collectivités locales et la ville de Montreuil ne souhaite pas s'engager dans un tel dispositif.

Question orale n°4 : Bilan d'étape de la médiation préalable obligatoire (MPO)

En 2022, nous avons voté l'adhésion de la ville à la mission de médiation préalable obligatoire mise en oeuvre par le CIG petite couronne. L'objectif de cette mission étant de permettre une résolution amiable des litiges opposant la ville à ses agents, Pouvez-vous nous donner un bilan d'étape de la mise en oeuvre de cette mission ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Belaïde BEDREDDINE

Le rapport d'activité du médiateur a été établi par le CIG, et est donc disponible auprès du CIG.

Question orale n°5 : Avenir du Café la pêche

Cette année, le Café la pêche fête ses 30 ans. Le Café la pêche c'est un incubateur avant l'heure qui a permis à de nombreux jeunes montreuilloises et montreuillois d'explorer la musique et notamment les cultures urbaines. Aujourd'hui la question de l'avenir de ce lieu est posée et elle suscite de nombreuses inquiétudes.

Pouvez-vous nous indiquer quels sont les projets de la ville pour cette institution locale, quelle gestion en est prévue et quel fonctionnement futur ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Alexie LORCA

Le café La Pêche est un équipement qui a été longtemps associatif (depuis 1994). En 2012, la municipalité dirigée par madame Voynet, décide de le municipaliser et de le confier à la direction de la jeunesse. Dès 2015, la Municipalité conduite par Monsieur BESSAC entame un travail autour des musiques actuelles et de la culture Hip hop qui après avoir trouvé à son arrivée en France un terreau fertile à Montreuil, a été peu à peu moins accompagnée par les politiques publiques locales. Une mission est confiée à une personnalité montreuilloise du milieu Hip hop, par ailleurs fin connaisseur du Café La Pêche et de son histoire. Forte du résultat de cette mission et convaincue que la culture hip hop est une culture à part entière, la municipalité demande à la Direction générale de rattacher le Café La Pêche à la Direction de la Culture. Les échanges entre l'équipe de la Pêche, la Direction de la culture, le maire et l'élue à la culture, nourris parallèlement par les Assises de la jeunesse tenues entre le 19 janvier et le 30 mars 2018, conduisent la municipalité à proposer la création d'un festival hip hop, porté depuis sa genèse en 2019, par La Pêche. Aujourd'hui, l'équipe de La Pêche précise le projet d'établissement, en s'appuyant sur l'existant et de nouvelles actions qu'elle a mises en place, qui font sens au regard des orientations de politique culturelle définies par la municipalité, et rencontrent leur public. Ainsi par exemple, nous pouvons citer le projet "Rap'Crocheurs" qui permet le retour au collège via la musique des jeunes décrocheurs scolaires ou le dispositif "Jeux Rap" à destination des écoles élémentaires où les enfants écrivent, composent et enregistrent une chanson. Par ailleurs, l'arrivée récente d'une chargée de mission « Mémoires, cultures urbaines et Street Art » à la Direction de la culture et le recrutement d'un.e responsable administratif et financier au Café La Pêche vont conduire à consolider l'équipe dans le développement de La Pêche.

Question orale n° 6 : Les Instants Chavirés

Les Instants Chavirés devaient quitter leur lieu actuel historique.

Pouvons-nous indiquer quelle solution a été trouvée pour cette institution culturelle emblématique de notre ville et notamment quel nouvel emplacement lui serait dédié ? Par ailleurs, quelle destination est prévue pour les locaux qui seraient ainsi libérés par les Instants Chavirés ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Alexie LORCA

Les Instants Chavirés constituent un lieu unique en France et à l'international, pour les musiques improvisées et expérimentales. Ils occupent l'ancien site de la Brasserie Bouchoule, propriété du Département de la Seine-Saint-Denis, qui comprend des bureaux et une halle à usage mixte.

Dans le cadre du programme de réalisation de la ZAC Fraternité géré par la Soreqa, l'installation des Instants chavirés sur un autre site constitue un secteur stratégique et fait l'objet de multiples échanges lors du Comité de suivi, entre l'Association, le Département, la Région, la Ville et la DRAC. À ce jour, aucune décision n'a pu être prise.

La programmation est orientée vers un programme de logement et une ouverture au public, pour rénover la brasserie Bouchoule et la halle vers un usage mixte.

Question orale n°7 : Montant des subventions obtenues pour la rénovation de la piscine Maurice Thorez

Pouvez-vous nous indiquer quel est le montant global des subventions obtenues dans le cadre de la rénovation du stade nautique M. Thorez et la répartition finale des financements entre les différentes parties prenantes de ce projet ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Anne-Marie HEUGAS

Le stade nautique Maurice Thorez a reçu un paquet de financement à la hauteur de 23 417 000€.

Je vous joins le tableau complet de financement. En espérant avoir répondu à votre question

<u>Participations publiques</u>	<u>Dispositif de financement</u>	<u>Montant</u>
<u>Préfecture de Seine-Saint-Denis</u>	<u>Dotation de soutien à l'investissement local</u>	<u>800 000,00 €</u>
<u>Métropole du Grand Paris</u>	<u>Fonds Equipements structurants</u>	<u>2 500 000,00 €</u>
<u>Société de livraison des ouvrages olympiques</u>	<u>Jo 2024</u>	<u>5 014 413,00 €</u>
<u>Agence Eau Seine Normandie</u>	<u>Economies d'eau</u>	<u>502 754,00 €</u>

Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis	Plan piscine départemental	1 275 707,37 €
Conseil Régional d'île de France	Jo 2024	400 000,00 €
Est Ensemble Fonds Propre		12 924 125,63 €
Montant de l'opération		23 417 000,00 €

Question orale n°8 : Taux de présence des élu.e.s et relevé semestriel

Le règlement intérieur de notre conseil prévoit une modulation des indemnités des élu.e.s en fonction de leur assiduité aux réunions du conseil et des divers organismes où ils et elles siègent.

Un relevé semestriel devait en être communiqué ce qui n'est pas le cas depuis maintenant quatre ans.

Pourquoi ? Peut-on enfin avoir cet état des présences et qu'il en soit tenu compte pour moduler les indemnités ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Gaylord LE CHEQUER

Une même question sur le sujet a été posée en début d'année. Il a été répondu qu'un relevé semestriel devait être réalisé en 2024. Or, il apparaît que le relevé semestriel n'est pas pertinent car s'agissant du taux de présence, celui-ci peut beaucoup varier en fonction du nombre d'instances auquel un élu participe. Certains ne participent qu'au conseil municipal, d'autres à plusieurs commissions, créant une inégalité de situation entre les élus.

Notons tout de même une participation à 79% sur 4 conseils municipaux, 78% sur 4 CAO et 77% sur 5 CST pour le moment.

Question orale n°9 : Elu.e.s absentéistes

Deux élu.e.s de la liste de droite n'assistent plus à nos séances depuis des mois voire des années pour l'un d'entre eux. Ces deux élu.e.s n'ont, par ailleurs, pas tenu de bureau de vote lors des trois dernières élections, en juin et juillet de cette année, alors que c'est une obligation légale formelle. Comptez-vous saisir le préfet de cette situation ?

Par ailleurs, ne pas remplir sa fonction d'élu municipal - a minima assister aux séances du conseil municipal - entraîne légalement l'impossibilité de recevoir l'indemnité liée à cette fonction ; Pourquoi continuez-vous à verser à ces élu.e.s ? Enfin, il et elle sont censé.e.s représenter l'opposition dans nombre d'instances, Est Ensemble, CCAS, OPH, SEM, CAO,... Leur défection prive, de fait, l'opposition de représentation dans la plupart de ces organismes. Pourquoi ne faites-vous pas redésigner les représentants de l'opposition dans ces instances ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Gaylord LE CHEQUER

S'agissant des élus de Montreuil libre, nous pouvons regretter comme vous leur absence mais nous disposons toutefois de justificatifs valables pour l'un d'entre eux et avons rappelé les dispositions du règlement intérieur au second qui doit se mettre en conformité ou bien voir son indemnité modulée.

Question orale n°10 : Décisions d'ester en justice, formalisme et coût

Pourquoi les décisions du maire qui concernent les actions de la ville en justice ne mentionnent-elles pas systématiquement l'objet des affaires concernées ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu communication de ces décisions avant le courant de l'année 2024 ? Pouvez-vous indiquer le montant des honoraires d'avocat versés par la ville en 2023 et 2024, le montant des frais irrépétibles et dépens payé par la ville ces deux mêmes années, enfin le montant des sommes versées aux parties adverses suite à condamnation, toujours pour 2023 et 2024 ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal

Ont toujours été présentées au conseil municipal toutes les décisions prises par le maire en la matière. Il n'existe aucun formalisme réglementaire quant aux décisions du maire indiquant de détailler l'objet précis des affaires contentieuses, les informations mentionnées dans la décision du maire sont suffisantes.

Pour 2023, le montant des honoraires d'avocat s'élève à 153 897,01€ et pour 2024, à ce stade à 111 034€. Le montant des frais irrépétibles au titre de 2023 s'élève à 13250€. Au titre de 2024, ce montant s'élève à 16 300€. Concernant les condamnations indemnitaires versées par la ville, en 2023, la ville n'en a versé aucune et en 2024, le montant s'élève à 8000€ à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 23h15,

A Montreuil, le 4 décembre 2024

Le maire,

Patrice BESSAC



La secrétaire de séance,

Mireille ALPHONSE

